

La régulation sociale : un concept au centre du débat récurrent sur la place relative de l'acteur et du système dans l'organisation des rapports humains en société

Les cahiers de la Chaire – collection recherche

No 01-2005

**Par Expert Iconzi
Sous la direction de Corinne Gendron**

La régulation sociale : un concept au centre du débat récurrent sur la place relative de l'acteur et du système dans l'organisation des rapports humains en société

Les cahiers de la Chaire – collection recherche

No 01-2005

**Par Expert Iconzi *
Sous la direction de Corinne Gendron**

***Expert Iconzi** est candidat au Ph. D. en administration à l'UQÀM. Il est également étudiant chercheur à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Avant-propos

Dans le cadre de la série annuelle (2003-2004) de séminaires thématiques sur la Régulation, la Chaire de responsabilité sociale et développement durable a voulu savoir ce que pensent les professeurs de l'Université du Québec à Montréal du concept. La régulation sociale s'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaitait obtenir des points de vue variés, en recueillant les avis des professeurs/chercheurs des divers départements de l'UQAM, spécialisés sur cette problématique.

Libres, les entrevues devaient initialement durer entre 15 et 20 minutes, il n'y avait ni questionnaire, ni guide particulier. Une même question était posée de façon ouverte aux différents professeurs qui, dans leurs analyses, l'abordaient dans un sens ou dans un autre en fonction de leurs champs de spécialisation respectifs. Il s'agissait d'interroger leur compréhension de la question de la régulation, leurs approches de la thématique dans leurs recherches, leurs outils méthodologiques éventuels et leurs principales sources d'inspiration (écoles de pensée, auteurs, documents, expériences, analyses, autres références). Certains ont largement débordé le temps initialement imparti à l'entrevue ; peu (sinon aucun) ont été « plus avares » que les 15 à 20 minutes que nous leur avions demandées. Dans l'ensemble, les enregistrements ont été d'une excellente qualité sauf pour deux professeurs qui parlaient un peu trop bas et pour qui un effort soutenu fut requis pour capter l'intégralité du message. Les professeurs contactés sont au nombre dix, de divers champs de spécialisation et départements, allant de l'Organisation des Ressources Humaines aux Sciences Économiques, en passant par les départements de Sociologie, de Géographie, de Stratégie des Affaires et des Sciences Politiques.

Dans ce rapport de recherche portant sur l'ensemble des entrevues, nous procédons à une brève analyse critique et présentons les entretiens avec messieurs Jean Marc Fontan, Juan-Luis Klein, Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque, Jean Pasquero, Élie Bernard, Michel Séguin, Jules Duchastel, Denis Harrisson. Au nom de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable qui a commandé l'étude, au nom de Madame Corinne Gendron, titulaire de la Chaire, et en mon nom propre, j'exprime ma profonde gratitude aux professeurs/chercheurs qui ont généreusement accepté de se soumettre à l'exercice. Leurs analyses, leurs observations et leurs

remarques, si riches et diversifiées, constituent un trésor que les membres de la Chaire et d'autres personnes intéressées par la thématique auront sûrement du plaisir à consulter.

À travers ce débat multidisciplinaire où personne ne peut raisonnablement se prévaloir d'une vérité absolue, il transparaît une forte diversité d'approches et de prises de positions par rapport à la question de la régulation sociale. Dans les pages introductives à ce cahier de recherche, nous esquissons une définition de la problématique à l'étude et tentons un exercice de synthèse des réflexions des professeurs qui ont participé à l'étude. Les entrevues, revues et corrigées par leurs auteurs, sont ensuite présentées dans leur intégralité. Un bref résumé placé au début de chaque texte présente le répondant et donne un aperçu de sa pensée au lecteur. Mais comme nous met en garde le dicton italien, «traduttore, traditore» («traducteur, traître», traduire c'est trahir), nous suggérons au lecteur de plonger dans le corps de chaque entrevue pour s'approprier le message des différents chercheurs dans toute sa richesse.

Expert Iconzi

Table des matières

Avant-propos	i
La régulation sociale, une approche fondamentalement institutionnaliste	1
Entrevues	15
1. Jean Marc Fontan	15
2. Jean Pasquero	22
3. Benoît Lévesque	32
4. Juan-Luis Klein	41
5. Paul R. Bélanger	44
6. Élie Bernard	49
7. Denis Harrisson	54
8. Michel Séguin	59
9. Jules Duchastel	72
Bibliographie sélective	77

La régulation sociale, une approche fondamentalement institutionnaliste

Le concept de « régulation » sociale est une notion polysémique. Bien que l'étymologie latine du mot (*regulare* : règle, se soumettre à une règle) fasse directement référence à l'idée de « normes » qui régissent la vie en société, les sciences sociales n'ont pas été les premières à s'en approprier l'usage. Elles l'ont plutôt « emprunté » à des sciences dites « exactes », notamment à la biologie et au domaine informatique, dont les spécialistes ont été les premiers à l'appliquer à l'organisme humain et à la cybernétique. Il faut pour cela remonter aux travaux du médecin français Claude Bernard (1885) qui, le premier, étudia les mécanismes régulateurs du corps humain et aux premiers travaux de cybernétique d'informaticiens qui essayaient d'expliquer le fonctionnement des outils électroniques de communication.

Le concept de régulation est étroitement lié à celui de système. Aussi un système est-il soumis à deux types de régulation : une « endorégulation » qui concerne les processus internes qui règlent sa reproduction et une « exorégulation » qui fonde l'interaction du système avec son environnement. Qui dit système dit ensemble d'éléments en interrelations dynamiques, régulés pour maintenir et reproduire un équilibre. Un changement d'un des éléments, d'une des relations entre les éléments ou d'une variable de l'environnement provoque normalement une réaction adaptative du système pour retrouver un nouvel équilibre. Autrement, le système est condamné à disparaître faute de pouvoir se reproduire. Pour emprunter la terminologie de ces sciences « précurseurs », le concept de régulation est appliqué par la biologie aux systèmes circulatoire, respiratoire, digestif, nerveux, etc. tandis que les informaticiens parlent de régulation des systèmes réseaux, des protocoles Internet et des systèmes de télécommunication, entre autres.

Le concept de régulation, à cause ou peut-être en conséquence de son utilisation multiple, suscite beaucoup d'intérêt et de controverses parmi les théoriciens depuis que les différents champs des sciences sociales l'ont intégré dans leurs thèmes de recherche. Cependant, il reste que, si la notion est désormais employée pour décrire des phénomènes sociaux divers, sa véritable théorisation en sciences sociales revient aux sociologues économistes de l'école dite justement « de la régulation » qui, dans les années 70, l'ont introduite pour expliquer des réalités socio-économiques. Nous devons en effet au socio-économiste Michel Aglietta (1976) une première analyse fouillée du

système capitaliste où il démontre que sa survie en tant que modèle d'organisation sociale, malgré ses multiples contradictions et les prédictions apocalyptiques de Marx, est essentiellement due à la capacité de ses mécanismes de régulation interne et externe à induire des compromis.

Le thème de la régulation a vigoureusement opposé et oppose toujours différents auteurs et écoles de pensée au sujet de la place à réservier à l'acteur (aux individus) et au système (aux institutions) dans la gestion de la vie humaine en société. Les théoriciens économiques libéraux et néolibéraux défendent fermement la liberté individuelle et le droit de propriété privée des moyens de production depuis Adam Smith (1776), Ricardo (1917), Alfred Marshall (1890) jusqu'aux Friedman (1962) et Hayek (1980), pour n'en désigner qu'une infime partie, avec en toile de fond le laissez-faire économique dont le seul instrument de régulation demeurerait «le marché». À l'inverse, Karl Marx (1867), John Maynard Keynes (1936) et les économistes dits institutionnalistes et néo-institutionnalistes ont défendu et défendent toujours, parfois pour des raisons différentes, l'idée d'une implication active de l'État et/ou d'autres institutions de régulation sociale pour garantir une certaine justice sociale et une redistribution équitable des richesses nationales.

Dans cette confrontation théorique, les sociologues ne sont pas en reste et ne s'entendent pas toujours sur la place à accorder aux instruments de régulation. Un structuro-fonctionnaliste comme Parsons (1973) soutient que l'individu n'a de rôle à assumer que celui défini par le système (voir aussi Max Weber et Émile Durkheim), un rôle «d'objet» et «non de sujet», tandis qu'un partisan de l'approche individuelle comme Crozier (1969) martèle que tout doit partir de, et revenir vers l'individu, le système devenant ainsi un construit social résultant de la négociation entre des acteurs individuels.

Entre ces camps rangés, on retrouve des théoriciens qui proposent une troisième voie, celle du compromis et du pragmatisme. La plupart des gestionnaires (management stratégique, voir Jean Pasquier en entrevue) trouvent ce débat quelque part inutile parce que la réalité de l'entreprise est plutôt complexe et interpelle une approche multidisciplinaire, qui exclut tout positionnement exclusif. Des sociologues de renom, tel Antony Giddens (Giddens, 1984), privilégident également une vision médiane et concluent qu'il n'y a ni système sans acteur, ni acteur sans système. Ils

proposent une solution de compromis que Giddens illustre par le phénomène de « la dualité du structurel » où l'acteur et le système se renforcent mutuellement. Comme le souligne indirectement Benoît Lévesque dans la conclusion de son entrevue et certains autres chercheurs interrogés, la réponse se trouve certainement entre les deux ou les transcende. Si le système en tant qu'institution structure/régule les relations entre les individus (les éléments) en son sein, il est indubitable qu'en même temps, ces individus et l'environnement du système participent à son façonnement. Ils le transforment, l'améliorent, l'entretiennent et contribuent à son renouvellement.

Autrement, un système qui perd son dynamisme et sa capacité d'adaptation à l'évolution de son environnement externe et/ou de son contexte interne est inexorablement condamné à disparaître. Les exemples sont légion : de grands empires politico-militaires tels que l'empire romain, l'empire ottoman, l'empire britannique... n'ont pas survécu à leur inadaptation aux changements de leurs différents contextes, le système communiste vient de s'effondrer à cause de l'incapacité de ses mécanismes régulateurs de s'adapter aux changements internes et externes. Nous observons régulièrement plusieurs autres systèmes, grands ou petits, naître et disparaître tandis que d'autres parviennent à durer plus longtemps en se métamorphosant constamment, comme le système capitaliste, par exemple.

Dans ce cahier de recherche, chacun des chercheurs nous restitue sa façon de percevoir le thème de la régulation, nous donne une idée de son approche méthodologique pour aborder la question et nous fournit une analyse critique sommaire de la littérature disponible en fonction de son positionnement par rapport au débat. Au-delà de la simple critique historique ou conceptuelle des travaux des autres, certains professeurs nous fournissent de nouvelles approches originales qu'il convient d'explorer.

Si certains prennent une position ouvertement rangée dans les débats opposant partisans de l'approche individuelle aux défenseurs du «systémisme» (acteur versus système), d'autres adoptent une approche plutôt pragmatique et nuancée à la Giddens. Le professeur Michel Séguin se dit résolument libéral par exemple. Il tient «mordicus» au principe fondateur du libéralisme qui consiste en « la neutralité » de l'État et des autres institutions de régulation sociale qui ne doivent,

selon lui, aucunement interférer avec «la conception particulière du bien des individus», ces derniers devant entièrement disposer de leur libre arbitre. À l'inverse, le professeur Élie Bernard se positionne clairement comme keynésien et s'avoue hostile au libéralisme qu'il qualifie de modèle de régulation sociale «exécrable», «qui manque de réalisme, qui se fonde sur des prémisses fondamentalement fausses et sciemment idéalisées, qui est dans son essence profondément injuste et inégalitaire dans la répartition des richesses nationales».

Les professeurs Jean Marc Fontan, Benoît Lévesque, Jean Pasquero, Paul R. Bélanger et Denis Harrison préfèrent jouer la prudence et le pragmatisme, l'expérience leur ayant révélé qu'aucune des approches n'est suffisante, toutes étant plutôt relativement complémentaires. Benoît Lévesque et Paul R. Bélanger se sont trouvés «une nouvelle doctrine moins manichéenne» qui est celle de «la gouvernance», fondamentalement relative et adaptable suivant les références socioculturelles de chaque peuple et son niveau de développement. Denis Harrison préfère parler d'innovation sociale, innovation qui devrait mener, selon lui et ses collègues du CRISES, à une transformation de la société beaucoup plus transversale, ce qui implique nécessairement une modification des modes de régulation et du système qui les porte. Jean Marc Fontan souhaite la naissance d'une autre voie transcendantale qu'il caractérise par «l'imaginaire», un imaginaire social qui devrait se situer au-dessus du train-train quotidien et amener l'humanité à s'interroger sur son sort dans un élan de développement des «vraies valeurs humaines» qui dépassent le matérialisme ambiant.

Juan Luis Klein choisit de se démarquer des conceptions traditionnelles et introduit un nouveau paradigme, «le territoire», comme instituant de la régulation sociale le moins susceptible de conflits sociaux. Le professeur Jules Duchastel préfère placer le débat au niveau mondial et interroge les changements des formes démocratiques et citoyennes à travers l'analyse du discours politique. Il s'interroge sur le comment du passage d'un modèle de gouvernement à celui de gouvernance qui de plus en plus se mondialise, et qui implique à la fois une remise en cause généralisée des formes de représentativité démocratique et une transformation de la citoyenneté elle-même dans un double mouvement de désinstitutionnalisation nationale et de réinstitutionnalisation transnationale.

Quelle que soit la lecture que chacun des chercheurs fait de la régulation sociale, une constante demeure au niveau de toutes les analyses. La régulation, peu importe le modèle qui la sous-tend, est une approche fondamentalement institutionnaliste, intrinsèquement liée au systémisme. Elle suppose des normes, des règles, des lois, des conventions, etc. qui régissent les relations humaines en société, qui organisent les rapports des individus entre eux et entre ceux-ci et les institutions mises en place pour les porter. Tous les grands courants de pensée en sciences sociales fonctionnent sur la base du systémisme. Le libéralisme, le marxisme, le structuralisme, le structuro-fonctionnalisme à la Parsons, le keynésianisme-providentialisme, le néolibéralisme, l'institutionnalisme et son pendant néo-institutionnel, l'interactionnisme, le constructivisme, et autres écoles de la convention,... tous raisonnent en termes de système. Avant de constituer un enjeu du débat récurrent entre les différents courants de pensée quant à la place à réservier à l'acteur et au système, la régulation sociale est d'abord au cœur de l'organisation des rapports humains en société depuis que l'homme vit avec ses semblables en communauté. Par-delà l'organisation humaine elle-même, certaines analyses poussent la réflexion jusqu'aux règnes animal, végétal et même minéral pour expliquer le concept de la régulation. Aussi longtemps qu'un ensemble d'éléments (vivants ou inertes) évoluent en système, un mode de régulation s'impose pour organiser les relations entre eux aux fins de production et de reproduction du système. Le débat sur la régulation sociale porte donc moins sur sa définition que sur les modèles que l'on veut lui associer et la limite de l'emprise du système sur les marges de liberté individuelle.

La théorie de la régulation sociale, apparue dans les années 60-70, s'inscrit donc dans un effort de renouvellement de la réflexion sur l'évolution des transformations sociales amorcées par la lecture marxiste de la société, d'où d'ailleurs l'étiquette néo-marxiste associée à ses auteurs. Le marxisme avait prédit que le capitalisme libéral devait, d'une certaine manière, exploser sous le poids de ses énormes contradictions; des contradictions fortes exprimées par des confrontations féroces entre des classes sociales opposées. Or, non seulement le capitalisme n'a pas explosé malgré les prédictions apocalyptiques de Marx (*Le Capital*, 1867), mais s'est-il plutôt renforcé décennie après décennie. C'est au contraire l'alternative proposée par le marxisme (le communisme) qui s'est essoufflée jusqu'à sa disparition actuelle en tant que mode d'organisation sociale. Dans ses réflexions sur l'anthropologie économique, Michel Aglietta (1976) découvre

finalement que contrairement aux acceptations courantes, ce ne sont pas tant l'existence ou la force des contradictions entre classes opposées qui scellent le sort d'un système social. C'est beaucoup plus la capacité du système à générer des consensus (compromis) susceptibles de permettre sa reproduction. Ainsi, plutôt que de regarder un système économique avec les lunettes de la production, Aglietta suggère de regarder son mode de reproduction : c'est la reproduction qui nous montre quels sont les arrangements sociaux qui permettent au système de survivre au travers de ses contradictions. Ces compromis n'éliminent pas les contradictions, mais apprivoisent d'une certaine façon les conflits et les canalisent dans un sens ou dans un autre, mais dans tous les cas renforcent le système. De ce fait, la théorie de la régulation fournit un instrument intéressant qui permet d'expliquer beaucoup de réalités sociales antérieures et contemporaines.

Alors que le catholicisme-christianisme médiéval qui sous-tend toute la société occidentale féodale jusqu'au 17^e siècle institut un ordre religieux et spirituel comme base de la régulation sociale, les philosophes des lumières et la révolution industrielle du 18^e siècle marquent une rupture avec l'emprise du « divin » et annoncent l'émancipation de l'individu. Les pesanteurs des valeurs sociales transcendantales, spirituelles et « obscurantistes » cèdent le pas à la rationalité et à l'individualisme méthodologique : « je pense, donc je suis » (René Descartes : 1668). « L'appât du gain » et la recherche de l'enrichissement matériel individuel cessent d'être des tares décriées pour devenir progressivement des symboles de la réussite sociale.

« L'institution politique moderne s'est faite à l'aide d'un discours profane, donc un discours qui se déploie dans un espace de discussion qui le distingue des discours religieux guidés par une transcendance divine, traditionnelle. Le discours moderne est un discours réflexif, rationnel, orienté vers l'action » (Jules Duchastel).

Si le spiritualisme médiéval autant que le communisme marxiste n'ont pas réussi à survivre aux assauts du libéralisme, ce n'est pas tant qu'ils étaient incohérents comme systèmes de régulation sociale, mais plutôt parce qu'ils n'ont pas su générer des consensus nécessaires en leur sein susceptibles de canaliser les contradictions internes et de permettre leur reproduction.

Pourquoi le débat sur la régulation sociale avec comme toile de fond le rôle du système et de l'acteur refait-il surface actuellement et suscite-t-il autant de passions au sein de la communauté

scientifique et dans le public en général ? Y a-t-il matière à la remise en cause définitive du système dominant qui nous gouverne ou faut-il y lire une manifestation des contradictions internes inévitables, certes maintenant exacerbées, mais sur lesquelles des consensus sont possibles et sont en cours d'être construits pour reproduire le système ?

Le questionnement sur la part relative du système et de l'acteur dans le mode d'organisation sociale est toujours demeuré au centre des préoccupations des différents courants de pensée en sciences sociales. Le libéralisme-classicisme et le néolibéralisme contemporain mettent en avant le principe du laissez-faire et de la « neutralité » des institutions pour allouer davantage d'espace de liberté à l'action individuelle. L'État et les autres institutions sociales « n'ont pas à interférer avec les conceptions individuelles de la vie bonne » (Michel Séguin), ils doivent « laisser les individus déterminer ce qui est bien ou mal pour eux », les relations entre les humains devant être régies par le marché « libre » organisé par la main invisible de la loi de l'offre et de la demande. L'État minimal ne devrait intervenir que pour jouer le rôle de policier pour protéger les droits de propriété (néolibéralisme) ou, subsidiairement, que pour favoriser l'amélioration de l'ensemble des libertés (Michel Séguin : « libéralisme modéré »). L'État ne devrait faire aucune offre de services, aucune offre de produits, ne devrait pas dire non plus aux individus « faites ceci » ou « cela est mauvais ». Il donnerait par contre des moyens en argent à ceux qui pâtissent de handicaps naturels ou sociaux, juste pour leur permettre d'exercer leur liberté individuelle de façon autonome, sans leur dicter quoi faire. Selon ces courants, seul le marché et uniquement le marché devrait réguler les relations et les échanges entre les individus. La régulation externe (institutionnelle : État, autres institutions sociales) est donc interprétée comme l'usage d'un pouvoir de coercition discrétionnaire absolument inacceptable aux yeux des tenants des courants libéral et néolibéral, une vision loin d'être partagée par d'autres analystes.

Pour Denis Harrisson en effet, il est vrai que l'individu aspire de plus en plus à davantage de liberté depuis le début du 20^e siècle, ce qui est selon lui le fondement de la théorie libérale. Cependant, souligne-t-il, qui dit liberté de l'individu ne dit pas récupération de celle-ci au profit des grandes corporations nationales et internationales. Si on laisse carte blanche aux seules règles du marché, nul doute que celles-ci vont également générer une forme d'abus systémique sur les libertés individuelles. Aussi, la vie en communauté suppose un certain nombre de règles de

coopération qui soient assez équitables pour les parties en présence, autrement la cohabitation devient difficile, voire impossible. D'où l'intérêt de soumettre le marché lui-même à un certain contrôle, aussi minimal soit-il, pourvu qu'il résulte d'un compromis acceptable pour toutes les parties prenantes. Le professeur Harisson ne pense pas que l'on doive opposer le marché à l'État interventionniste, à l'État providence : « Laisser tomber l'État interventionniste sans réfléchir sur le rôle nouveau que doit jouer le citoyen risque de conduire l'État libéral lui-même à de graves problèmes ».

Les partisans du keynésianisme - providentialisme sont plus explicites sur le rôle de l'État en particulier. Le professeur Élie Bernard soutient que l'État, en tant qu'institution de régulation sociale, assume une mission fondamentale et incontournable. Le modèle libéral ne fait selon lui que cristalliser et perpétuer les inégalités sociales en faveur des plus nantis de la société, au détriment des plus pauvres et des groupes sociaux les plus vulnérables. Le libéralisme constitue, aux yeux des keynésiens, une foi aveugle dans la régulation par un marché sciemment idéalisé. Les hypothèses fortes qui le fondent, à savoir, entre autres, « la main invisible d'Adam Smith, l'atomicité et la transparence du marché, la rationalité du consommateur, la maximisation d'une certaine fonction d'utilité, le ceteris paribus, ... » constituent des simplifications extrêmes pour les besoins d'une modélisation déconnectée de la réalité. L'État doit assumer une justice redistributrice qui permette à tout le monde d'avoir droit au chapitre au lieu de laisser libre cour à la loi de la jungle.

Gestionnaire, le professeur Jean Pasquero renvoie dos-à-dos les partisans des partis pris pro et anti-marché dont la lecture dichotomique de la régulation nuit à la bonne gestion tout court. Le parti pris pro-marché est selon lui celui des micro-économistes qui ne connaissent que ça, qui ont même choisi de ne connaître que ça..., surtout les néolibéraux. Et le parti pris anti-marché se retrouve beaucoup plus chez des sociologues « qui s'ingénient à trouver toutes sortes d'alternatives au marché qui ne viendront jamais ». Pour lui donc, le pragmatisme qui doit caractériser tout bon gestionnaire interdit de se contenter des « modèles canoniques qu'on retrouve en sciences politiques, en sciences économiques et en sociologie ». Aussi le gestionnaire doit-il avoir une lecture multidisciplinaire de son environnement pour tenir compte de toutes les

dimensions de la vie des entreprises. Le marché est une institution sociale comme les autres, fonctionnant sur des règles qui régissent les acteurs qui opèrent en son sein.

Le structuralisme (M. Weber & E. Durkheim), le structuro-marxisme, de même que le structuro-fonctionnalisme de Parsons laissent en revanche très peu de place à l'acteur individuel. Dans les trois cas, la régulation sociale est mue par des systèmes où les individus n'ont que des rôles mineurs délimités par des normes contraignantes. L'individu n'a pas, pour ainsi dire, la possibilité d'être sujet autonome et d'être accepté par la société. Il devient un déviant ou un marginal rejeté par la société dès qu'il tente de s'émanciper des contraintes normatives. Mais plus le système, en termes de régulation, va étouffer l'action des acteurs individuels (et collectifs), plus il va les amener uniquement dans une direction qui est celle de la reproduction du système, plus les gens vont se sentir enfermés dans des cadres aliénants, destructeurs et marginalisants :

« ...Et on est dans ces grands enjeux-là présentement... On construit de plus en plus au niveau de la régulation et on essaie d'étouffer le plus possible les actions individuelles et collectives qui permettraient de remettre en question les modalités de régulation par rapport aux problèmes criants. Actuellement, nous sommes dans une société qui a relégué le religieux, un peu comme le social, en dessous de l'économique et du politique. Ce que l'on a élevé, c'est la science. Mais on l'a élevée bâillonnée. La science ne peut plus parler que si elle soutient le système. Les sciences qui ne soutiennent pas le système ne sont pas financées et les chercheurs jouent le jeu. Ils ne vont pas faire des dépôts de demande de financement pour des projets qui vont fondamentalement à l'encontre des vérités officielles. La plupart travaillent pour faire dire aux résultats de leurs recherches ce que le système veut entendre. Elle est finie l'époque des lumières où l'esprit humaniste raisonnait librement pour promouvoir les vraies valeurs humaines. Maintenant, les sciences, les lettres, ... sont utilitarisées pour les besoins du système dominant » (Jean Marc Fontan).

Si la mainmise du système sur les espaces de liberté individuelle exaspère beaucoup de membres de la communauté des chercheurs, la plupart relativisent cependant la portée de l'option inverse, c'est-à-dire le primat de l'individu (ici, de l'acteur). Pour reprendre la perception de l'approche constructiviste (voir Alain Touraine), Paul R. Bélanger considère que le système est un construit social et que l'acteur, l'individu, est à la fois objet et sujet qui doit être capable d'agir sur le système :

« Tout en se soumettant aux modes de régulation, tout en se soumettant aux institutions dans lesquelles ils sont et qui les contraignent, les acteurs peuvent se poser à côté, peuvent se poser en dehors des règles du jeu, peuvent donc se poser comme liberté et agir ainsi à

côté des structures pour transformer les institutions, et éventuellement modifier le modèle, le mode de régulation sociale qui prédomine ».

D'où son recours à la définition des institutions sociales de Lipietz, du mode de régulation comme un compromis, un résultat d'une construction sociale négociée. Pour Jean Marc Fontan, le système et l'acteur sont à la régulation sociale ce que le Yin et le Yang sont à la philosophie chinoise: « des constituantes d'une même réalité en opposition complémentaire » qui font malgré tout un travail intégré. Ce ne sont pas des choses pour lesquelles il facile de dire: « c'est tout au système, puis la solution est là » ; ou « c'est tout à l'acteur, et la solution est là ». On ne peut pas construire une société avec des acteurs qui ne vont pas travailler, à un certain moment, en système. C'est bon la liberté, mais « on ne peut pas avoir dix personnes qui vont dans dix directions différentes. L'idée peut paraître intéressante, mais il faudra que les dix personnes se rencontrent à un moment donné pour pouvoir attraper un gibier ».

Sans occulter le fond du débat qui oppose les partisans de l'action et ceux de la structuration, de nouvelles pistes de réflexion sont envisagées par certains professeurs/chercheurs pour approcher l'organisation des relations humaines en société. Pour le professeur Jean Marc Fontan, la société actuelle est mue par un matérialisme délétère qui empêche l'humain de réfléchir à de vraies valeurs. S'il est évident qu'il faut travailler à la fois sur l'acteur et le système pour penser une régulation sociale pertinente, toute cette action risque de perdre de sa substance aussi longtemps qu'on ne lui donne pas un sens. Et ce sens, il considère qu'il « ne peut provenir que de l'imaginaire », un imaginaire qui permette à la société de trouver un nouvel ordre moral. Présentement, dit-il, le grand problème que nous avons avec cet imaginaire, c'est qu'avant il était basé sur la religion et avait un ferment intéressant en termes de régulation pour empêcher les gens d'aller dans certaines directions, ce qui manque cruellement aujourd'hui. Au niveau scientifique, on n'a pas le bon outil de remplacement comme le supposaient « les lumières ». « Avec les connaissances, on va avoir un être humain libre », croyaient les philosophes des lumières. Malheureusement, avec les connaissances actuelles, l'humain n'a pas trouvé mieux :

« Il (l'être humain) est plus libre qu'il ne l'était sous le joug du christianisme, mais il n'est pas complètement libre par rapport à son potentiel, embrigadé qu'il est derrière la barrière que constitue le système. Il faut donc trouver ce nouvel outil qui va donner une orientation et des possibles à atteindre, des contraintes aussi à respecter à la population pour instituer

un mode d'action et de régulation qui soit supérieur, plus intéressant qualitativement que ce que nous avons maintenant » (Jean Marc Fontan).

Cette analyse qui pousse au déplacement de la réflexion sur la matérialité ambiante vers une métathéorie transcendante n'est pas tout à fait partagée par le professeur Jean Pasquero. Selon lui, si le modèle libéral, mieux que tout autre forme de régulation sociale, semble doté d'une capacité d'adaptation et de reproduction extraordinaire à différentes époques et ce malgré ses biais évidents, c'est probablement parce qu'il est fondé sur le principe de liberté :

« À partir du moment où nous postulons que les êtres humains, de façon universelle, sont mus par un certain nombre de désirs profondément ancrés dans l'animal humain, c'est-à-dire, pas par des désirs acquis, mais bien par des désirs innés, comme par exemple l'appât du gain et la liberté, si c'est vraiment central dans notre constitution génétique, tant que nous aurons de la liberté, nous aurons la possibilité de poursuivre nos intérêts et donc aurons un système de type économie libérale, plus ou moins capitaliste. Si maintenant vous me dites que, un bon jour, tout le monde sera converti ou reviendra au fond au moyen-âge, sur les fondements comme ceux du moyen-âge où les gens étaient beaucoup plus mus par la peur de l'au-delà et donc ajustaient leurs comportements à ça, peut-être qu'on n'aura plus besoin de capitalisme libéral, il sera devenu non pertinent. Mais au moyen-âge, il n'y avait pas de liberté, c'est la renaissance qui a introduit la notion de liberté. Sommes toutes, dans une société basée sur la liberté individuelle, le désir de jouissance peut s'exprimer plus facilement que dans une autre et puis là on a les deux ingrédients pour que l'économie de marché se reproduise et s'adapte. Parce que la notion de liberté individuelle demande des correctifs, on sait bien qu'elle ne peut pas être totale, le libéralisme se transformera mais restera pour longtemps encore la forme de régulation sociale la plus réaliste.» (Jean Pasquero).

Un autre concept clé qui apparaît dans ces entretiens avec des spécialistes de la question de la régulation sociale est la notion de « gouvernance » dans le contexte actuel de mondialisation tous azimuts. Pour le professeur Jules Duchastel, il existe depuis le début des années 80 une communauté épistémique d'experts qui produit une révolution idéologique, néolibérale, qui a essaimé dans l'ensemble des pays du monde. Avec les leviers qu'ils possèdent dans les institutions de Bretton Woods, ces experts économistes ont réussi à imposer leur agenda : « le consensus de Washington¹ a produit la situation d'érosion des souverainetés nationales ». La question brûlante actuellement est donc, pour lui et ses collègues de la chaire de recherche du Canada en mondialisation notamment, de comprendre comment on passe d'un modèle de gouvernement à un modèle de gouvernance qui implique deux transformations sociales

¹ L'ensemble des réformes auxquelles la plupart des pays en voie de développement ont dû se soumettre, sous les injonctions du FMI et de la Banque mondiale, est connue sous le nom de « consensus de Washington ».

profondes: la transformation des formes démocratiques, la critique généralisée des formes représentatives de la démocratie, à la fois par le secteur privé et par la société civile; et d'autre part la transformation de la citoyenneté elle-même, qui se fait en un double mouvement (à la fois on veut répandre les droits universels mais en même temps on particularise les droits, les identités). Les grandes organisations ont accaparé un énorme de pouvoir de régulation. Il y a désormais des lieux de régulation dans nos sociétés, ne fut-ce que la société civile et toutes les formes de démocraties locales, qui se sont décentrés.

« Quand on parle de la gouvernance et puis de la coopération entre les parties prenantes, en anglais les stakeholders, on est en train de parler d'un drôle de citoyen. Ce ne sont plus des citoyens qui sont liés dans une idée, dans un territoire, de liens communautaires et de proximité, ce sont des groupes d'intérêts qui ont des « stakes », détenteurs d'intérêts, qui vont aller négocier dans une autre espèce de démocratie représentative. On ne peut plus observer, on ne peut plus comprendre le monde en observant juste les États-nations. Il faut se mettre au niveau de l'espace - monde, sans pour autant renoncer, il est vrai, à la situation domestique. » (Jules Duchastel)

Même son de cloche pour le professeur Benoît Lévesque. D'après ce dernier, nous sommes entrés dans une période de mutation profonde où nous observons des formes de régulation sociale hybrides. Nous retrouvons à la fois des formes anciennes (systémiques) et des formes nouvelles (plus de liberté des acteurs), une fragmentation des formes de régulation, certaines étant tournées vers l'international, d'autres vers le national tandis que d'autres encore sont tournées vers le local. Selon Monsieur Lévesque, le concept de gouvernance tient compte de la diversité des formes de coordination, les interroge en temps réel et considère chacune dans son contexte, ce qui le rend plus réaliste et plus pragmatique.

En conclusion, force est de constater que la question de la régulation sociale est devenue un enjeu névralgique autour duquel se mène un échange parfois musclé entre différents courants de pensée en sciences sociales. Intimement lié au modèle d'organisation sociale auquel on veut lui associer, le «concept de régulation a été dépouillé de toute neutralité » dans le débat théorique, qu'il soit fondamental ou appliqué. Toute analyse est vite classifiée et étiquetée, son auteur identifié à tel ou tel autre courant « idéologique » selon l'interprétation, vraie ou fausse, de son propos. Toutes proportions gardées, nous pouvons dire cependant que cinq idées principales ressortent de cette synthèse des réflexions des différents chercheurs interrogés sur le thème de la régulation sociale :

- La régulation sociale, en tant que mode d'organisation des relations humaines en société, est fondamentalement liée au systémisme. Elle définit les rapports des individus entre eux et les relations de ceux-ci au système qui les gouverne.
- Le débat sur la place à réservier au système et à l'acteur dans le contrôle sur les instruments de régulation, quoique pertinent, ne remet pas en cause le concept de régulation lui-même. Si tout le monde s'entend sur le principe de la régulation sociale, les divergences concernent davantage les modèles qui la portent et l'étendue de l'emprise du système sur les marges de liberté des acteurs.
- Bien que certains revendentiquent plus de liberté pour les acteurs tandis que d'autres souhaitent davantage de normalisation des relations sociales, tous s'entendent pour reconnaître que peu importe le modèle, les deux concepts (acteur et système) ne sont pas exclusifs. Comme dans la philosophie chinoise du Yin et du Yang, les deux concepts sont en opposition complémentaire, la balance pouvant pencher plus d'un côté que de l'autre selon le modèle d'organisation sociale, mais les deux dimensions étant toujours présentes. Un minimum de règles est indispensable pour organiser la vie en société et aucun système ne peut s'abstenir d'accorder une marge de liberté aux acteurs au risque d'imploser.
- Les alternatives au modèle libéral/néolibéral qui prend actuellement le pas sur toutes les autres formes de régulation sociale de par le monde ne sont pas légion. Le modèle médiéval fondé sur la spiritualité chrétienne et le modèle marxiste n'ont pas réussi à s'imposer. Un nouvel imaginaire qui pousserait la réflexion humaine vers des valeurs supérieures, vers un nouvel ordre moral, manque encore de cadre d'expression. La science qui, logiquement, aurait dû combler le vide laissé par l'effacement du religieux est embrigadée par le système dominant et la plupart des chercheurs ne la font dire que ce que celui-ci veut entendre, c'est-à-dire des thèses qui vont dans le sens de sa reproduction.
- Le concept de régulation sociale a subi depuis bientôt deux décennies une mutation profonde. Avec le processus de mondialisation tous azimuts où les grandes organisations internationales et nationales accaparent un énorme pouvoir de régulation, le concept de gouvernance prend de plus en plus d'ampleur et tend à se substituer à celui de régulation sociale (connotation plus locale) dans un double mouvement de désinstitutionnalisation nationale et de réinstitutionnalisation sur le plan transnational. Désormais, on ne peut plus observer, on ne peut plus comprendre le monde en observant juste les États-nations. Il faut raisonner, penser

la régulation (la gouvernance) au niveau de l'espace-monde, sans pour autant renoncer, il est vrai, à la situation domestique.

Entrevues

1. Jean Marc Fontan Doctorat en Sociologie

Le professeur Jean-Marc Fontan, du Département de Sociologie de l'UQAM, a commencé à s'intéresser à la régulation à partir des années 1980 à cause d'une certaine fascination pour une école de pensée naissante qui portait le même nom (école de la régulation). Ce jeune courant qui a vu le jour au début des années 1970 venait bousculer les schèmes de pensée généralement admis à l'époque et renouveler la façon de travailler. Sa lecture de l'évolution des transformations sociales s'inspirait du marxisme, une perspective globalement réprouvée dans les sociétés occidentales d'obédience libérale.

Une remontée historique à la recherche de la genèse du concept de régulation a conduit le professeur Jean Marc Fontan à la conclusion que la notion de régulation était très dépendante du systémisme, c'est-à-dire d'une façon de concevoir la réalité sous l'angle de système : systèmes sociaux, systèmes économiques, systèmes culturels, etc. Dans ce sens, il s'est rendu compte que la plupart des grands courants intellectuels - marxisme, fonctionnalisme, structuralisme, etc. - fonctionnaient tous sur la base du systémisme.

Sans se départir de sa conception systémique de la régulation sociale, Monsieur Jean Marc Fontan croit cependant que, de nos jours, l'approche de la régulation doit inclure d'autres paradigmes qui permettent d'avoir une marge de manœuvre et de ne pas miser uniquement sur une action systémique. Tenir compte du système mais aussi prendre en considération ce qu'il appelle l'anti-système. Quelque chose qui existe, qui a sa propre logique, sa propre rationalité, mais qui ne fonctionne pas encore en termes de système. Parce que, en effet, plus le système va étouffer l'action des acteurs individuels et collectifs et plus il va tendre à les amener dans une direction qui est celle de la reproduction rigide du système, plus les acteurs vont se sentir enfermés dans des cadres aliénants, destructeurs, marginalisants. Pour lui donc, le degré de développement actuel de l'humanité requiert que les deux niveaux d'action (l'acteur et le système) forment un tout qui, s'il est bien bouclé, devrait permettre une évolution intéressante de l'analyse des sociétés.

D'où sa proposition d'une troisième voie, encore au stade de l'exploration, qui reprend les travaux de Cornelius Castoriadis sur la place de l'imaginaire dans le renouvellement des assises épistémiques guidant le développement des sociétés humaines. Un imaginaire à partir duquel il est possible de recomposer la grammaire des valeurs sociétales, de se débarrasser de l'idée que tout doit être au service des logiques marchandes ou étatiques. Comme outil d'analyse, lui et ses collègues recourent la praxéologie².

INTERVIEWER : Dans le cadre de sa série annuelle (2003-2004) de séminaires sur le thème de la régulation, la Chaire de Responsabilité Sociale et du Développement Durable m'a mandaté

² Outil d'analyse méthodologique qui allie théorie et pratique dans le processus de recherche. Dans le cadre de l'ARUC-ÉS, Jean Marc Fontan et ses collègues mettent une emphase particulière sur l'interface très serrée entre l'acteur-terrain et le monde scientifique.

pour échanger avec des professeurs de l'Université du Québec à Montréal qui s'intéressent de façon particulière à cette question. S'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaite obtenir des points de vue multidisciplinaires sur le concept de régulation sociale, notamment les avis des spécialistes qui travaillent sur la question. C'est pour cette raison que je vous ai adressé la correspondance de demande d'entrevue à laquelle vous avez gentiment réservé une réponse favorable.

L'entrevue devrait durer autour de 20 minutes. Elle est libre, il n'y a ni questionnaire ni guide d'entrevue particulier, nous sollicitons votre compréhension de la question, votre approche méthodologique et vos sources d'information qui puissent nous éclairer (auteurs, documents, expérience, analyses, autres références, etc.)

RÉPONDANT : Je préfère un angle historique, c'est relativement plus simple. J'ai commencé à m'intéresser à la régulation principalement suite à mon intérêt pour l'école de la régulation. Pourquoi un intérêt par rapport à l'école de la régulation ? Parce que c'est une école..., je veux dire néo-marxiste, qui, dans les années 70, renouvelait la façon de travailler, la lecture de l'évolution des transformations sociales telle que le marxisme l'avait développé, principalement autour des travaux sur l'anthropologie économique. Aglietta en 1976 arrive avec un nouveau concept qui sort des sentiers battus, néomarxiste, autour des modes de reproduction, etc. On a toujours des modèles macroéconomiques mais sous un angle différent, qui est plus l'angle de la participation des acteurs, et surtout du jeu, du rôle du système, du système en tant que structure. Au moment où on prenait contact, c'était avec cette école là, j'essayais d'approfondir ma connaissance par rapport au concept de régulation et mon premier travail a été de me dire: d'où vient ce concept?

Il n'y avait pas à l'époque, je veux dire au début des années 1980, il n'y avait pas de grands travaux de recherche épistémologique, il fallait vraiment reconstruire à travers différents auteurs. Et ce travail m'a permis de voir clairement comment la pensée en termes de régulation se met en place au 19^e siècle, mais pas dans le domaine de l'économie, ni dans les sciences sociales en générales, mais dans le domaine de la biologie. C'étaient les travaux de Claude Bernard (un médecin français) qui étudiait les systèmes de régulation dans le corps humain. C'est là qu'il développe l'idée de régulation par les hormones, par les différents types de mécanismes qui permettent de réguler le système. C'est à partir de ce moment que l'on commence à avoir l'idée de mécanismes à effet thermostat qui peuvent réagir sur tout ce qui prend la forme d'un système, y compris les systèmes sociaux. Et on a fait le travail au niveau du corps, comprendre comment le corps fonctionnait. C'est le travail de Bernard, mais ça a été rapidement repris, encore là dans un domaine extérieur aux sciences sociales, qui est celui de l'informatique. Ce sont les grands travaux qui fondent la cybernétique, qui travaillent à partir de l'idée de système. Ces travaux gagnent d'autres disciples, telle celle des communications.

Le concept « régulation », on pourrait aussi dire qu'il est lié à quelque chose de beaucoup plus ancien. Régulation ça vient de RES, et RES ça vient des anciennes langues à travers différentes façons de l'écrire mais c'est toujours la même chose. C'est le ROI et le roi c'est celui qui est capable, qui est doté de pouvoirs, qui est capable de réguler, d'agencer, de faire les choses, d'obliger des choses. Cette idée de régulation, qui a été inscrite dans le politique à travers des fonctions, des rôles et des statuts particuliers au niveau de certaines personnes, n'a pas été

conceptualisée, si l'on veut, par les philosophes mais a été mise en pratique dans la structuration du social.

Cette idée de régulation meuble toute la réflexion philosophique et des sciences politiques de la fin du haut Moyen-Âge au passage à la modernité. À ce moment, l'idée a été décortiquée pour en faire un concept scientifique à partir du 19^e siècle, originellement dans la science biologique, dans l'informatique, et après, seulement, dans ce que l'on pourrait appeler les sciences sociales. Et un des premiers à s'y intéresser, qui est une figure clé des sciences sociales, c'est Parsons avec son système structuro-fonctionnaliste qui s'appuie sur les grands travaux qui ont été faits non pas sur l'idée de régulation mais sur l'idée de système. Là-dessus, on peut également remonter à Marx, à Durkheim, Weber, etc., des auteurs qui nous permettent de comprendre le social en termes de système.

Alors la notion de régulation, et c'est ce que j'ai découvert dans cette recherche-là, était très dépendante du systémisme. C'est-à-dire une façon de concevoir la réalité sous l'angle de système : systèmes sociaux, systèmes économiques, systèmes culturels, etc. Donc un agencement de structures, qui agissent les unes sur les autres, pour construire une réalité économique, politique, culturelle, sociale. Alors quand on a le couple régulation-système, moi ça m'a donné un sentiment d'ouf ! Dans le sens où je me rendais compte que la plupart des grands courants intellectuels – marxisme, fonctionnalisme, structuralisme, etc. - fonctionnaient sur la base du systémisme. Il y avait implicitement une donnée sociale, presque une loi scientifique implicite qui traverse les sciences, à savoir que la réalité fonctionne sur la base de systèmes. Alors, si on a le système, la deuxième opération, si on veut agir sur le système - puisque le but de la science est de pouvoir agir sur les éléments pour les transformer dans une volonté qui est définie par l'être humain, aussi objective qu'elle puisse l'être - est d'en prendre le contrôle et de l'orienter.

Le marxisme, jusqu'à un certain point, reprend cette idée en lui donnant une finalité particulière qui est celle d'amoindrir les inégalités sociales, les rapports de classes, évidemment dans une logique de rapport de force. Dans le marxisme, le système fonctionne dans la cohésion, mais dans une cohésion productrice de conflits. Comment est-ce que le conflit fonctionne, comment est-ce qu'il est alimenté ? Comment est-ce qu'il est structuré ? Comment est-ce qu'on peut appuyer, développer le système pour améliorer le sort des personnes qui sont pénalisées par son fonctionnement ? C'est un peu comme ça que je me suis approprié, si on veut, l'idée de travailler avec le terme régulation.

Savoir, apprendre à connaître les mécanismes, pouvoir détecter, identifier et agir sur les mécanismes qui permettent d'avoir une action de pouvoir pour changer les choses. Orienter le devenir de la société, des communautés. C'est comme ça que je vois le sens de la régulation. Ma façon de voir n'a pas évolué même si je dirais que la régulation maintenant est relativisée avec d'autres concepts où les choses ne sont pas nécessairement identifiables, manipulables et orientables. Comme par exemple les actions collectives, les mouvements sociaux où on est dans une rationalité qui ne fonctionne pas nécessairement sur une base de système, avec une analyse brusque, psychologique, des mouvements, des cris de cœur spontanés. Donc, on doit être en mesure maintenant de travailler avec des concepts qui sont à la fois des concepts de système (comme le concept de régulation) mais aussi avec des concepts d'action qui confèrent une marge

de manœuvre, si l'on veut, à l'acteur, en dehors de toutes les contraintes qui sont mises en place par le système. Sinon on revient dans une société fermée, c'est-à-dire bloquée, où le pouvoir est entre les mains d'une autorité centrale et c'est... la société des fourmis, c'est ça. Il n'y a pas d'évolution, il y a des différenciations mais le pattern de base reste le même. Donc, actuellement, l'approche en termes de régulation doit être combinée avec d'autres paradigmes qui nous permettent d'avoir une marge de manœuvre et de ne pas miser uniquement sur une action systémique. Tenir compte du système, mais aussi tenir compte de ce que je peux appeler l'anti-système. Quelque chose qui existe, qui a sa propre logique, sa propre rationalité, mais qui ne fonctionne pas encore en termes de système. Et que les deux milieux d'action forment un tout qui, s'il est bien bouclé, devrait permettre une évolution intéressante des sociétés.

Et plus le système, en termes de régulation, va étouffer l'action de ceux qu'on peut appeler acteurs individuels et collectifs, plus il va les amener uniquement dans une direction qui est celle de la reproduction du système, plus on va être enfermé dans des cadres qui vont être aliénants, destructeurs, marginalisants. Et on est dans ces grands enjeux présentement. Parce qu'on n'a jamais été aussi éduqué, aussi civilisé, aussi avancé technologiquement qu'on l'est actuellement. D'un autre côté, on construit de plus en plus au niveau de la régulation et on essaie d'étouffer le plus possible les actions individuelles et collectives qui permettraient de remettre en question les modalités de régulation par rapport aux problèmes criants. Deux graves problèmes préoccupent actuellement l'humanité, à savoir l'environnement et la pauvreté. Pauvreté au Nord, pauvreté au Sud, environnement dans tous les milieux de la planète. Ça, ce sont des réalités criantes auxquelles il faut pouvoir s'attaquer, à la fois par des réformes au niveau de la régulation et à la fois par de nouveaux mouvements d'action collective.

Maintenant, est-ce que c'est la régulation seulement ou l'action uniquement qui devrait prédominer ? Je ne pense pas. Je pense qu'il y a un autre univers qui, lui, relève de ce que l'on pourrait appeler l'imaginaire, où l'action, où la régulation doit être orientée. Il y a donc tout un travail en termes d'imaginaire pour trouver des valeurs, pour trouver des incitatifs qui nous amènent à dire : « nous avons assez fait pour développer le marché, nous avons assez fait pour développer ceci et cela, maintenant nous devons faire beaucoup pour développer les valeurs humaines, avoir un autre rapport au travail, au temps, à l'être humain, ... de façon à pouvoir, de l'intérieur, réduire notre capacité de violence ». Ceci parce que l'être humain a une très grande capacité de violence, à la fois symbolique et matérielle. Ce volet imaginaire, c'est un travail sur lequel nous investissons peu. On travaille au niveau d'un imaginaire de reproduction du mode de régulation, un imaginaire que j'appellerai colonisé par le système dominant. Ce qui m'apparaît beaucoup plus intéressant, c'est un imaginaire qui va remettre en question tout cela, tout en rendant possible le fait de vivre en société, le fait de vivre en cohabitation avec d'autres espèces animales et végétales sur la planète. Le fait de vivre en se disant que l'on a un modèle qui permettra que dans deux mille ans on soit encore existant sur la planète et on aura de la diversité culturelle, on aura de la diversité économique, etc. sans que l'on ne tombe dans la violence pour s'approprier, pour ci, pour ça.

Donc, on aura inventé de nouvelles modalités de régulation qui vont répondre à ce nouvel enjeu social et on permettra aussi de nouvelles actions possibles pour continuer à améliorer, si l'on veut, autour de l'imaginaire et autour de ces modalités. Et là je vois quelque chose d'intéressant. Vous me demanderez, pourquoi trois ? Est-ce qu'il n'y en a pas d'autres ? Je ne sais pas.

Présentement, c'est dans cet espace là que j'oriente mes travaux. Forcer les gens à penser des choses différentes, les amener à être actifs, à tenter et à expérimenter de nouvelles choses et de travailler, lorsque ce qu'on trouve est positif, à l'institutionnalisation de ces choses là pour permettre un nouveau mode de régulation.

INTERVIEWER : Si je comprends bien vous êtes en train d'inventer une nouvelle perspective qui concilie l'acteur et le système.

RÉPONDANT : Tout à fait. De la façon dont moi je vois les choses, les deux sont là. Le système est là et l'acteur est là. Et les deux sont essentiels. Autant dans les sociétés animales que dans les sociétés végétales, que dans le règne minéral, que dans le règne humain, nous sommes confrontés à ces deux choses là. Elles ne sont pas exclusives. Elles font partie de la machine. Ça, c'est un peu comme dans la philosophie asiatique, le Yin et le Yang, cette espèce de constat que vous avez des constituantes qui sont en opposition complémentaire. Qui sont en travail intégré. Ce ne sont pas des choses pour lesquelles il faut dire : «c'est tout au système, puis la solution est là»; ou «c'est tout à l'acteur, et la solution est là». Pas du tout. On ne peut pas construire une société uniquement avec des acteurs qui ne vont pas travailler à un certain moment en système. Où va-t-on? Vous avez 10 personnes qui vont dans dix directions différentes ! L'idée peut paraître bonne d'aller dans les dix directions différentes, mais il faudra que les dix se rencontrent à un certain moment pour « attraper un gibier ». Alors, il faut qu'on travaille dans les deux.

Mais ça, il faut lui donner un sens. Ce sens ne peut provenir que de l'imaginaire. Et présentement cette base imaginaire, le grand problème qu'on a, c'est qu'avant il était basé sur la religion, et il y avait un ferment intéressant en termes de régulation pour empêcher les gens d'aller dans certaines orientations. Sauf que maintenant, on est dans une société qui a relégué le religieux, un peu comme le social, en dessous de l'économique et du politique. Ce que l'on a élevé, c'est la science. Mais on l'a élevée et bâillonnée. La science ne peut parler que si elle soutient le système. Les sciences qui ne soutiennent pas le système ne sont pas financées, n'ont pas de ceci, n'ont pas de cela, et les chercheurs jouent le jeu. Ils ne vont pas faire des demandes de financement de ci ou de ça qui irait à l'encontre fondamentalement de ce principe mandarin. Ils vont travailler à l'intérieur du système. Ils sont les mandarins au service du pouvoir.

Au niveau scientifique, on n'a pas le bon outil de remplacement comme le supposaient « les Lumières » : « avec la connaissance, on va avoir un être humain libre, nous disaient-ils ! ». Avec la connaissance, malheureusement, on n'a pas trouvé mieux. Il est plus libre qu'il l'était sous le joug du christianisme, mais il n'est pas complètement libre par rapport à son potentiel. On est embrigadé derrière la barrière que constitue ce système-là. Il nous faut être à mesure de trouver un nouvel ordre moral. Il faut trouver ce nouvel outil qui va donner une orientation et des possibles à faire, des contraintes aussi à respecter à la population pour instituer un mode d'action et de régulation qui va être supérieur, plus intéressant qualitativement que ce que nous avons maintenant.

INTERVIEWER : Nouvelle école, nouvelle philosophie, si je comprends bien. Alors, quelle est son ampleur actuellement, de quels outils disposez-vous, quels outils méthodologiques utilisez-vous déjà pour mener à bien votre pari ?

RÉPONDANT : Hum, bonne question ! Je ne sais pas si c'est tout à fait le bon terme, mais le terme qui a été utilisé depuis les années 1960, c'est le terme praxéologie. C'est-à-dire le couple pratique-théorie. Et c'est ce que nous, on essaye de faire dans le groupe de recherche qu'est l'ARUC-ÉS, que d'autres font au service aux collectivités de l'UQÀM, que vous faites aussi à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable³. C'est-à-dire d'avoir une interface très serrée entre les acteurs-terrain et le monde scientifique. Parce que là on travaille ces trois dimensions en même temps. On étudie la régulation, on ne discrédite pas l'action mais on l'encourage en l'étudiant, en l'évaluant et on essaie de travailler, de comprendre les mécanismes en termes de possibles. Les nouvelles pistes, les nouveaux modèles, les nouvelles façons de concevoir, de comprendre la réalité. D'après moi, ça, c'est un outil intéressant parce qu'au moins on travaille dans du multidisciplinaire, on est décloisonné, et on est proche de la réalité pour tester les choses.

Par contre, il y a une limite dans ce sens que nous ne disposons pas, je dirais, de niveau de réflexion de deuxième et de troisième degré. Nous n'avons pas une communauté de chercheurs assez importante dans ce cadre de la praxéologie pour pouvoir avoir ce qu'on peut appeler des penseurs seniors, qui pourraient consacrer beaucoup de temps sur, aller au-delà de la petite étude empirique, du premier niveau d'analyse, et là de réfléchir sur des éléments beaucoup plus philosophiques, de grandes théories macro, plus élevées mais aussi descendre dans le microcorpusculaire de Deleuze et Guattari. Donc, il faut être capable de travailler là-dessus, le comparatif, l'historique, tout cela... pour pouvoir développer ce que j'appellerais les deuxième et troisième niveaux d'analyse. Présentement, on manque désespérément de penseurs de ce niveau, on n'a pas de génération de penseurs qui commencerait à être, si l'on veut, sur le terrain des grands classiques. Il faut que l'on puisse trouver des penseurs intermédiaires qui vont nous développer une systématisation qui va nous éclairer.

Ainsi, au niveau des démarches, on a une méthodologie qui est axée sur la multidisciplinarité, la convergence méthodologique, l'importance de l'observation participante sans rejeter le questionnaire et toutes ces choses-là. Mais, après, il nous faut des groupes de discussion qui travaillent à la fois dans la critique et la critique constructive pour pouvoir développer des analyses micro et macro mais beaucoup plus élevées, de deuxième et troisième niveau. Ça, c'est le cadre dans lequel des groupes de recherche comme le CRISES pourraient peut-être nous amener – parce que là nous avons une grande masse d'intellectuels très liés au monde de la pratique.

Les groupes comme la Chaire et l'ARUC-ÉS, nous sommes plus au premier niveau, nous pouvons alimenter la réflexion, tester, diffuser, provoquer, stimuler des choses. On est plus dans l'exploratoire. Alors que des groupes qui sont uniquement formés d'intellectuels, je veux dire de l'étudiant au chercheur senior, qui ne se donnent comme agenda de travail que de réfléchir sur des éléments conceptuels, là on a un outil qui peut être intéressant. A condition qu'il soit connecté au monde de la pratique pour tester l'effort de théorisation, le confronter à la pratique et aux représentations que les autres acteurs en ont. Il faut donc aussi une certaine forme de travail dans cette logique praxéologique. Il faut aussi confronter la pensée théorique aux acteurs qui sont

³ La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable a entre temps changé de nom. Elle s'appelle désormais « Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable ».

au pouvoir, ceux qui développent un contre-pouvoir et à ceux qui sont soumis ou à l'ombre du pouvoir. Parce que là il y a un autre type de connaissances de la réalité que les gens du milieu universitaire n'ont pas nécessairement. Les rouages du pouvoir, les contraintes réelles du pouvoir, on ne les voit pas nécessairement toujours bien au niveau intellectuel, parce qu'on est dans des modèles. Il reste donc ce travail de validation, de communication, de transversalité à avoir avec les autres milieux, les autres grands groupes d'intérêt de la société.

INTERVIEWER : Merci bien. Est-ce que vous n'avez pas quelque chose d'autre à ajouter ?

RÉPONDANT : Pas vraiment.

2. Jean Pasquero

Ph.D. (Doctorat d'État en sciences de la gestion)

Le professeur Jean Pasquero, du Département de Stratégie des Affaires de l'École de Sciences de la Gestion de l'UQAM, place la régulation sociale dans le contexte des relations entre une entreprise et son environnement sociétal. Il approche cette thématique sous trois perspectives, à savoir une régulation qui se fait par le marché (échanges entre l'entreprise et son environnement), une régulation qui se fait par le contrôle social (pouvoirs externes à l'entreprise) et une régulation qui se fait par des normes (socioculturelles). Son intérêt porte moins sur les formes de régulation en tant que telles (un domaine privilégié par l'économique institutionnaliste ou la sociologie économique) que sur leurs implications pour mieux comprendre les relations entre les organisations – et en particulier les entreprises – et leur environnement (un domaine plus proche de la gestion). S'il s'intéresse au concept, c'est parce que même dans un marché dit libre, aucune décision d'entreprise ne peut être prise de façon tout à fait autonome. L'action des dirigeants est toujours circonscrite par la combinaison des formes de régulation en vigueur au moment où cette action s'exerce : contraintes issues du marché, pressions sociopolitiques, obligations socioculturelles. Ce contexte de régulation est toujours assorti aussi bien de risques que d'opportunités, selon l'évaluation qui en est faite dans chaque organisation. Pour qui étudie le processus de décision des dirigeants d'entreprise face à leur environnement sociétal, ce postulat se vérifie à quatre niveaux : cognitif (les choix envisageables), décision effective (les stratégies choisies), exécution (les moyens de mise en œuvre), conséquences de la décision (effets internes et externes provoqués par la décision). On ne peut donc expliquer une décision organisationnelle de nature sociopolitique sans référence aux formes de régulation à l'intérieur desquelles elle s'inscrit.

Dans sa réflexion, le professeur Jean Pasquero attire l'attention sur un certain nombre de biais que l'on observe dans la compréhension du concept de régulation par le marché. Pour lui, le marché est une réalité très mal connue. « Dès qu'on parle de marché, on fait face à un objet scientifique qui est un peu tabou, qui est chargé de valeurs. Bien souvent, le marché, on est pour ou on est contre. Il y a un parti pris pour le marché d'une part, et un parti pris contre le marché d'autre part. Tous les deux nuisent énormément à une bonne compréhension de la réalité en gestion, car le marché auquel font face les vrais décideurs est tout sauf la version idyllique ou la version diabolique que l'on en présente ».

Selon lui donc, cette lecture dichotomique de la régulation par le marché est entretenue par deux clans qui se confrontent, au grand dam de la bonne gestion tout court. Le parti pris pro-marché « de ces micro-économistes qui ne connaissent que ça, qui ne veulent connaître que ça, et qui ont même choisi de ne connaître que ça - surtout les néolibéraux ». Et un parti pris anti-marché que l'on retrouve surtout chez ces sociologues « qui s'ingénient à inventer toutes sortes d'alternatives au marché qui ne viendront jamais ». Ces querelles semblent toutefois céder le pas devant le nouveau réalisme de certains courants de sociologie économique contemporains, qui semblent très prometteurs pour sortir de cette impasse qui handicape encore tant les sciences de la gestion.

Le professeur Pasquero conclut sa pensée en soulignant le pragmatisme qui doit caractériser un gestionnaire, qui ne peut aucunement se contenter des « modèles canoniques qu'on retrouve en sciences politiques, en économie et en sociologie », mais doit pouvoir faire une lecture multidisciplinaire de son environnement pour tenir compte de toutes les dimensions de la vie de l'entreprise.

INTERVIEWER : Dans le cadre de sa série annuelle (2003-2004) de séminaires sur le thème de la régulation, la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable m'a mandaté pour échanger avec des professeurs de l'Université du Québec à Montréal qui s'intéressent de façon particulière à cette question. S'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaite obtenir des points de vue multidisciplinaires sur le concept de régulation sociale, et notamment les avis des spécialistes qui travaillent sur la question. C'est pour cette raison que je vous ai adressé la correspondance de demande d'entrevue à laquelle vous avez gentiment réservé une réponse favorable.

L'entrevue devrait durer autour de 20 minutes. Elle est libre, il n'y a ni questionnaire ni guide d'entrevue particulier, nous sollicitons votre compréhension de la question, votre approche méthodologique,... et vos sources d'information qui puissent nous être utiles (auteurs, documents, expérience, analyses, autres références, etc.)

RÉPONDANT : C'est sûr que, quand je parle de régulation sociale, j'en parle toujours dans le contexte des relations entre une entreprise et son environnement sociopolitique, sociétal. Et ce que j'y vois surtout, ce sont trois formes de régulation. Il y a une régulation qui se fait par le marché, une régulation qui se fait par le pouvoir et une régulation qui se fait par des normes.

La régulation par le marché, toujours dans le contexte de l'entreprise et son environnement, est assez évidente. Parce que l'entreprise doit fournir ce que le marché demande, même quand c'est l'entreprise qui a elle-même créé ce marché. Il arrive toujours un moment où l'entreprise doit répondre aux besoins du marché. Il y a là une première forme de régulation, dans la mesure où une grande partie des citoyens peuvent trouver, grâce aux entreprises, une part importante des biens matériels et des services matériels dont ils ont besoin pour vivre.

Le marché est toutefois insuffisant pour combler l'ensemble de la demande sociale, car il ne satisfait que la demande de biens matériels et solvables. La société doit donc aussi compter sur une régulation de type politique, au sens où elle va exercer, de différentes façons, plusieurs formes de pouvoir pour contraindre l'entreprise à adopter des comportements qu'elle ne suivrait pas de façon naturelle si elle ne respectait que les exigences du marché. Ce rôle est dévolu à deux types de centres de pouvoir. C'est d'abord classiquement le rôle de l'État. L'État régule la vie des entreprises, comme il régule le comportement d'autres acteurs dans la société, par des lois et par d'autres instruments de nature administrative. Les groupes de pression peuvent aussi faire des pressions sur les entreprises pour infléchir leur comportement vers les objectifs qu'ils poursuivent, c'est-à-dire vers les comportements que chacun d'eux voudrait les voir suivre à leur façon. Bien entendu, très souvent les groupes de pression s'en remettent, au moins partiellement, à l'État pour contraindre les entreprises.

La troisième forme de régulation est une régulation de type socioculturel. Elle se fait à travers des normes qui sont largement acceptées dans la société, ou par les puissants qui parlent en son nom, au point d'apparaître comme des vérités, qui finissent par imposer des critères de légitimité (ou d'acceptabilité sociale) auxquels les entreprises ne peuvent impunément se soustraire. Les normes dont il est question ici ne doivent pas être comprises au sens de règles imposées par l'État, mais bien de façons de faire, de penser ou de justifier ses actions qui souvent se sont développées avec le temps, et dont l'origine n'est pas toujours très claire. On parle donc de normes de comportement, d'obligations sociales, de cadres cognitifs, et bien entendu de valeurs, ces dernières constituant le cœur du discours sur l'éthique de l'entreprise.

Ces trois éléments se chevauchent souvent. Il est parfois difficile de les séparer analytiquement car ils prennent de nombreuses formes. Ils peuvent même coexister au sein d'une même forme. Par exemple, telle motivation externe de nature normative peut être imposée aux entreprises par des voies de pouvoir, pour finalement avoir des effets avant tout économiques. Bon... nous avons donc trois types de régulation. Ce cadre peut naturellement être enrichi. Mais pour ce qui est des relations entre l'entreprise et son environnement, à mon avis, c'est un bon point de départ comme cadre analytique.

INTERVIEWER : Par rapport justement à tous ces axes du cadre analytique, comment vous l'approchez, vous ? Est-ce qu'il y a un angle sous lequel vous attaquez le thème de la régulation sociale ? Quels sont finalement les outils que vous utilisez ?

RÉPONDANT : Je me suis rarement penché exclusivement sur la question de la régulation, c'est une question pour sociologue, ça ! Je me concentre avant tout sur l'interface entre l'entreprise et son environnement. Évidemment, à un niveau plus élevé, celui de la société, si on lève les yeux, on peut voir des formes de régulation. Il faut bien en parler quand on s'intéresse à la responsabilité sociale des entreprises, à ses liens avec l'efficacité économique, avec les systèmes de contrôle social. A un niveau plus holiste, plus macro, si vous voulez, évidemment, on va finir par parler de régulation. Mais moi ce qui m'intéresse, c'est vraiment de comprendre comment les décideurs prennent les décisions qu'ils prennent, dans quel contexte, pourquoi ? J'inclus aussi ici tous les aspects normatifs qui concernent le rôle de l'entreprise dans la société, par exemple, qu'est-ce qui fait qu'une entreprise soit considérée comme meilleure qu'une autre, qu'est-ce qu'elle doit faire pour l'être, qu'est-ce qu'une « bonne entreprise » en quelque sorte. C'est toute la question de la performance de l'entreprise, prise au sens large de « performance sociétale » : qu'est-ce que la « performance » de l'entreprise, qu'est-ce qu'une performance idéale, qu'est-ce que ça inclut tout ça ? Ces notions sont fortement influencées par différentes formes de pressions externes, qui sont les trois dont je viens de parler, les mêmes qui servent aussi à assurer une certaine régulation sociale.

Je voudrais ajouter que pour le moment, ces formes de régulation sont surtout évidentes dans les démocraties pluralistes ouvertes. Les groupes de pression, on n'en trouve pas dans les dictatures. La liberté d'expression n'y existant pas, les groupes de pression n'existent pas non plus, et quand ils existent, ce sont de faux groupes de pression, qui sont téléguidés par le pouvoir en place. Je m'intéresse moins aux sociétés où les formes de régulation sont avant tout politiques. La notion de régulation sociale que j'utilise est indissociablement liée à celle de société démocratique ouverte, pluraliste, où les intérêts sont différents, les façons de voir sont différentes, mais où les

pouvoirs sont partagés. Ces éléments sont fortement imbriqués. Il y a un fondement démocratique dans la conception théorique que je défends.

Cette approche ne me limite pas toutefois aux pays industrialisés. Selon mon expérience, dans de nombreux pays non industrialisés, il existe un intérêt croissant pour ce genre de conception. Je pense en particulier aux pays dits en transition (surtout ex-communistes) et aux pays dits en émergence (pays pauvres en croissance économique rapide). Les cadres d'entreprise que j'y rencontre y ont souvent besoin de comprendre les changements drastiques de leur environnement institutionnel. Ils veulent saisir les enjeux du passage du système statique politiquement contrôlé qu'ils ont connu au nouveau système qui se met en place sous leurs yeux, et qui lui est basé sur des dynamiques de liberté, liberté économique, liberté intellectuelle, liberté politique, liberté d'association, qui souvent leur paraissent contradictoires. Ce phénomène m'intéresse au plus haut point.

INTERVIEWER: Pour être un peu plus précis, il y a des débats qui existent... finalement des oppositions entre certains courants qui opposent l'acteur au système, qui opposent l'État au non-État, ... Est-ce que vous, vous entrez dans ce débat ou vous l'analysez simplement en tant qu'observateur externe ?

RÉPONDANT : Est-ce que j'écris sur les frontières entre l'État et le non-État ? Non, pas directement, parce que ce domaine des sciences politiques n'est pas le mien. Toutefois, la façon dont j'aborde la notion d'État dans mes textes et dans mes cours concerne plus un ensemble de fonctions et de centres de pouvoirs relativement autonomes qu'une entité avec des frontières claires. Pour moi l'État, qui est appelé à toutes sortes de collaborations externes, inclut en quelque sorte le non-État.

Est-ce que j'entre dans le débat Acteur et Système, alors là oui, dans la mesure où ce questionnement est au cœur de ma problématique d'interface entre l'organisation et son environnement sociétal. Il s'agit là de questions épistémologiques et méthodologiques fondamentales. Je me tiens bien au courant de ces problématiques-là pour pouvoir ensuite les utiliser en recherche ou dans les cours. Mais qu'est-ce que vous voulez vraiment savoir ? Si j'ai un positionnement particulier ?

INTERVIEWER : Oui, c'est ça. Est-ce que vous prenez position dans ce débat ?

RÉPONDANT : Oui. Quand on est dans le domaine sociopolitique, de toute façon, quel que soit le choix épistémologique que l'on fasse, cela veut dire que l'on conteste celui des autres. On est donc par la force des choses forcés à prendre position. J'ai évolué sur cette question. Il y a des années de cela, je raisonnais surtout au niveau holiste, au niveau des sociétés dans leur ensemble. Ce qui m'intéressait, c'était de comprendre la complexité des interactions entre les différents éléments constitutifs des systèmes socio-économiques, au point où je suis même allé jusqu'à simuler ça sur ordinateur. Il y avait un grand intérêt pour ce genre d'études à l'époque, et je croyais que cette compréhension serait utile à la prise de décision managériale, qui était alors très éloignée de ce genre de problématique. Dans le monde des années 60 et 70, marqué par toutes sortes de détériorations attribuables à la cécité des entreprises, il m'apparaissait important que les

dirigeants soient confrontés à un discours articulé sur les conséquences collectives de leurs décisions individuelles pour la société.

Le temps passant je me suis rendu compte qu'au bout du compte, c'était une sorte de cul de sac de n'étudier la société que dans ses dimensions holistes quand on s'intéresse à l'entreprise, quand on est dans une faculté de gestion. Je me suis alors peu à peu orienté vers des approches plus individualistes : le décideur tout seul, face à des problématiques de terrain. Comment appréhende-t-il la complexité de son environnement sociétal ? Quelle importance donne-t-il aux facteurs institutionnels par rapport aux facteurs strictement économiques ? La responsabilité sociale des entreprises a-t-elle un sens au niveau des décideurs pris individuellement, et si oui, lequel ? Cette fois, le danger était de tomber dans l'autre extrême, celui d'une sorte de psychologisme, puisque dans cette approche tout se situe au niveau des représentations mentales des individus, et de ces seules représentations. Je regardais d'assez près toute cette littérature en psychologie sociale, en psychologie cognitive. Celui qui voulait vraiment pousser ce dossier très loin pouvait même faire des simulations sur ordinateur pour formaliser les modèles mentaux, les cartes causales, ou les cartes cognitives des acteurs. Ce qui m'intéressait était de comprendre comment un gestionnaire en venait à déchiffrer son environnement. J'ai fait des études empiriques là-dessus. Très peu de gens travaillaient dans cette direction, c'était excitant. Et puis... bon, finalement, je me suis rendu compte qu'il me fallait trouver un moyen d'associer les deux, le holisme et l'individualisme. Parce que si le décideur est bien un individu, il doit aussi prendre des décisions à l'intérieur d'un contexte qui est tout sauf statique. Et bien entendu, ses décisions ont des répercussions sur la société environnante qui, elle, peut justement être comprise au niveau holiste.

Alors entre les deux, j'avais besoin d'un lien, et c'est là que j'ai découvert – le paradigme, ou la perspective, ou l'épistémologie – de la construction sociale. Je l'avais suivi un peu de loin, puisque je me suis toujours intéressé à la sociologie, mais je n'avais jamais vraiment pensé en faire un outil d'analyse. Et puis bon, je me suis mis à lire là-dedans. Ce n'était pas simple, il y avait toutes sortes d'approches à la notion de construction sociale, la phénoménologique, la psychologique, l'interactionniste, la philosophique, l'ethnométhodologique, la linguistique, l'éducationnelle, toutes un peu contradictoires, chacune avec ses centristes et ses radicaux. Rien de tout ça naturellement n'avait pénétré les écoles de gestion. Il fallait me débrouiller tout seul. Alors j'ai commencé à regarder comment on pourrait bricoler quelque chose à partir de ce genre d'intuitions. Finalement, ça a donné les bases de ma perspective actuelle, qui est inspirée au départ par les approches actionnalistes liées à l'interactionnisme (en particulier l'approche des mondes sociaux de Strauss) et aux approches post-webériennes (par exemple Boudon), où le système est créé par les acteurs, qui peuvent finir par voir en lui une vérité intouchable et en devenir dépendants s'ils arrêtent d'exercer un certain esprit critique. Ce qui est intéressant, c'est que dans ces approches, les acteurs sont avant tout considérés comme des décideurs, des solutionneurs de problèmes concrets, des négociateurs qui peuvent changer d'avis et même de système de valeurs au cours de leurs interactions avec autrui. Je reconnaissais là des acteurs bien proches de ceux que j'avais si souvent interrogés dans les entreprises, même si étonnamment cette littérature d'origine sociologique était encore presque complètement inconnue en management.

Aujourd’hui, je continue à évoluer. Je suis très intéressé par les nouvelles tentatives qui se font dans ce domaine, parce que tout en insistant sur l’aspect contextuel de l’action, elles présentent des façons de structurer ce contexte au delà des simples représentations des acteurs. Je pense en particulier à la théorie de la structuration de Giddens qui essaie de trouver un mi-chemin justement entre l’acteur et les structures, à l’approche dite stratégique développée autour de Crozier (et poursuivie par Friedberg), où acteur et système sont épistémologiquement indissociables car chacun est le produit de l’autre, aux nouvelles approches de type réseau de Granovetter, Callon, et d’autres, à la nouvelle théorie des conventions française, et en règle générale aux nouveaux sociologues de l’économie. Dans tous ces développements on trouve une réflexion sur la relation entre l’acteur et le système. Je les vois surtout comme des enrichissements de la notion de construction sociale qui, en fait, est plutôt d’origine américaine – enfin, c’est plutôt par cette littérature que je suis d’abord entré en contact avec cette notion – et qui a été longtemps sous-théorisée, délibérément sous-théorisée.

INTERVIEWER : Pourquoi délibérément ?

RÉPONDANT : C’était un choix autant épistémologique que proprement politique. Les interactionnistes qui ont donné corps à la notion de construction sociale qui m’intéresse étaient des sociologues ou des psychosociologues qui voulaient faire contrepoids à la sociologie dominante dans les années 50-70 aux États-Unis, qui était celle de Parsons, et qu’ils trouvaient – à juste titre – à la fois inutilement abstraite et foncièrement conservatrice. Celle-ci était une sociologie déterministe basée sur l’épistémologie du structuro-fonctionnalisme, où les acteurs étaient considérés comme des sortes de marionnettes plus ou moins téléguidées par les forces externes de la société dans laquelle ils vivaient. Les interactionnistes, eux, prétendaient que faire de la sociologie, c’était approcher le problème de la relation entre l’acteur et le système de façon exactement inverse, c’est à dire qu’il fallait partir de l’acteur pour expliquer la société plutôt qu’essayer d’expliquer l’acteur par des forces sociales externes impersonnelles. Ils voulaient réintroduire les êtres humains dans l’étude des rapports entre êtres humains. C’était quand même une bonne idée, non ? Pour bien montrer qu’ils se dissociaient totalement du modèle dominant, ils allaient sur le terrain et faisaient des descriptions. Par choix, souvent ils se refusaient à théoriser. Ils conceptualisaient, mais ils se refusaient à théoriser. Ils n’écrivaient pas des traités pour dire « voilà ma position théorique, voilà comment mes concepts s’emboîtent, voilà quelle est la vérité ». Non, non, non... Ils voulaient simplement fournir des témoignages très ancrés dans la réalité, dans la réalité vécue, pour bien marquer la différence avec «les sociologues de bureau ou de bibliothèque». Ces derniers, la plupart du temps, faisaient des études empiriques par questionnaires – via la poste, par exemple – ou parfois aussi faisaient bien sûr des entrevues, mais en partant de modèles déjà tout faits pour décrire des relations de causalité attendues et dont on ne savait pas trop qu’est-ce qu’ils captaient vraiment dans les données qu’ils recueillaient.

Le résultat de ces partis pris est que pendant un certain temps, les approches actionnalistes ont souffert d’une sorte de vide théorique. Ce vide se remplit lentement aujourd’hui par toutes sortes d’apports externes, des apports américains, et maintenant des apports européens. C’est dans cette mouvance que je me situe, c’est là que je me sens le plus à l’aise. Dans une faculté de gestion, on s’intéresse avant tout à l’action, à la décision, aux individus face à des choix, et qui doivent vivre avec les conséquences de ces choix. Quelle meilleure approche qu’une épistémologie actionnaliste pour étudier des acteurs en action ? Ces approches me semblent donc bien adaptées

à la compréhension de l'interface entre l'organisation et son environnement, et à travers elles on peut retrouver le niveau de la régulation. On peut par exemple théoriser les formes de régulation elles-mêmes en partant des acteurs qui y sont impliqués, et relier ces acteurs à ceux qui sont impliqués dans les organisations. Cela donne une cohérence épistémologique nouvelle à la recherche sur les relations entre l'entreprise et son environnement.

INTERVIEWER : O.K. Je ne pense pas que j'ai d'autres questions à vous poser, je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter...

RÉPONDANT : Eh bien, oui. En vous écoutant parler tout à l'heure, il me semblait qu'il y avait peut-être quelque chose d'autre à préciser sur la régulation, spécialement la régulation par le marché.

La régulation par le marché est mal connue. Je pense qu'il y a là un travail à faire auprès des étudiants, et même auprès de nombreux universitaires, parce que le concept de marché tel qu'il est compris, et tel qu'il est généralement enseigné, tient souvent plus à l'idéologie qu'à la science. Dès qu'on parle de marché, on fait face à un objet scientifique qui est un peu tabou, qui est chargé de valeurs. Bien souvent, le marché, on est pour ou on est contre. Il y a un parti pris pour le marché d'une part, et un parti pris contre le marché d'autre part. Tous les deux nuisent énormément à une bonne compréhension de la réalité en gestion, car le marché auquel font face les vrais décideurs, est tout sauf la version idyllique ou la version diabolique que l'on en présente.

Le parti pris pro-marché est celui de ces micro-économistes qui ne connaissent que ça, qui ne veulent connaître que ça, et qui ont même choisi de ne connaître que ça, surtout les néolibéraux. Le parti pris anti-marché, on le trouve chez ces sociologues qui s'ingénient à inventer toutes sortes d'alternatives au marché qui ne viendront jamais. Tout cela nuit à une vraie compréhension de la décision organisationnelle. Parce qu'en réalité, le marché est avant tout une institution, c'est une institution au même titre que d'autres institutions, qui est tout simplement spécialisée dans un certain nombre de fonctions sociales. C'est un ensemble de règles utilisées par des acteurs qui en tirent profit, qui les violent, qui les interprètent, qui les réclament, qui les rejettent ou qui essayent de les modifier. Le marché est donc une forme de régulation, qui comme toute autre a ses avantages et ses inconvénients.

Le parti pris pro-marché ne lui prête que des vertus. Il refuse de considérer sérieusement les autres formes de régulation (régulation sociale ou régulation politique) sous prétexte qu'elles sont « irrationnelles », dans la mesure où elles sont inefficaces, très coûteuses, souvent assez floues, et incapables d'atteindre les objectifs qu'elles se donnent. Il y a une part de vérité dans tout ça, mais ce n'est pas une raison pour se réfugier dans le confortable purisme d'un marché sans êtres humains. Pour ces micro-économistes, il existe aussi toute une série de problèmes méthodologiques, qui font en sorte qu'il n'est pas facile de mesurer la nature et l'impact de ces deux formes de régulation. Les mesures obtenues ne sont pas « scientifiques » au sens traditionnel du terme, et pour ce parti, ce qui n'est pas « scientifique », on n'y touche pas. C'est ainsi que la réalité, quand elle n'est pas mesurable, n'existe tout simplement pas. Cet isolement, quand il devient un dogme, nuit aux sciences de gestion parce qu'en réalité, le décideur, dans son bureau, sait bien qu'il n'a pas que des décisions de marché à prendre, il sait bien qu'il existe une régulation sociale, il sait bien qu'il existe une régulation politique. Il y est confronté tous les

jours ! Alors n'est-ce pas un peu gênant pour un professeur de gestion d'éduquer des décideurs en leur disant, comme cela se fait par exemple dans certains programmes de MBA (pas à l'UQAM, rassurez-vous !), qu'il n'existe que la régulation par le marché et que tout le reste n'est que du boniment !

Maintenant, quand vous allez voir dans le clan des sociologues, ce n'est pas nécessairement mieux. La plupart n'ont jamais suivi de cours d'économie, et ils se font des idées, parfois assez farfelues, sur ce qu'est la régulation économique. Ils s'imaginent que l'on peut sans problèmes remplacer la régulation économique, parce qu'elle a toutes sortes de défauts, par des alternatives vertueuses reposant sur de nouveaux types de principes fondateurs. Eh bien, je pense qu'on va attendre longtemps, dans la société d'aujourd'hui, pour que la régulation par le marché soit remplacée par une régulation sociale. Par une régulation politique, c'est facile, on a déjà vu ça, avec les dictatures, les communistes comme les autres ; tout ça, on a vu ce que ça a donné. Mais par une régulation sociale ? Penser par exemple que le commerce équitable va un jour remplacer Nestlé ou Procter & Gamble, c'est quand même se faire des illusions à mon avis. C'est un rêve parmi d'autres, une initiative parmi d'autres, comme on en a connu tant dans le passé, et qui va rester longtemps marginal, ou qui sera récupéré, c'est-à-dire dénaturé. Tout est possible, bien entendu. Je suis sensible aux utopies d'aujourd'hui, car elles inspirent souvent les réalités de demain. Mais si le mouvement du commerce équitable détrône Nestlé sans avoir été récupéré par une autre multinationale, c'est qu'on ne vivra plus dans la même société. On sera donc dans un type de civilisation complètement différent. Cette nouvelle civilisation-là sera aussi différente de celle d'aujourd'hui que la nôtre l'est, disons, de celle du Moyen-âge, où c'était la religion plutôt que la consommation qui imprégnait tous les comportements sociaux, les idées, et les idéaux. C'est peut-être pour après-demain, mais ce n'est pas pour demain.

En attendant, si on veut vraiment comprendre la réalité d'aujourd'hui, il faut arriver à jeter un regard tripartite sur elle et essayer d'intégrer les trois formes de régulation, parce que si la régulation par le marché est extrêmement féconde, elle est aussi extrêmement délétère si on la laisse libre. Il faut qu'elle soit encadrée par les deux autres formes de régulation, et c'est bien vers ça que, malgré les apparences, le monde semble s'en aller ! Et pour ça, il faut connaître les trois régulations. Si l'on ne considère que l'une au détriment des deux autres, on a beaucoup de chances de dire des âneries, encore une fois du point de vue de la compréhension que l'on peut avoir du contexte de l'organisation (privée, publique ou autre) et de la régulation de ce contexte.

Car il ne faut jamais oublier ça, nous sommes en gestion, nous ne sommes ni totalement en économie ni totalement en sociologie. Nous sommes à la fois dans les deux domaines, et également dans d'autres domaines dans lesquels les deux autres ne sont pas. Ce pragmatisme, c'est ce qui nous différencie des modèles canoniques qu'on retrouve en sciences politiques, en économie et en sociologie. En gestion, on est obligé d'être réaliste, d'être un peu multidisciplinaire. Notre gros problème c'est que, évidemment, nous n'avons pas de théorie de la multidisciplinarité, et encore moins de l'interdisciplinarité – ce qui est encore plus exigeant – pour nous aider. En tout ça, nous n'en avons pas encore. En attendant, moi je prétends que les modèles de construction sociale et tout ce qui tourne autour de ça – les modèles d'ordre négocié, les modèles de réseaux, etc. – sont un grand pas en avant vers la prise en compte de ce genre de rationalités multiples. Disons, un grand pas en avant vers une épistémologie pragmatique (ou pragmatiste) qui serve, non seulement à faire de bonnes descriptions de ce qui se passe dans les

entreprises, mais aussi qui serve à avancer sur le plan normatif, c'est-à-dire sur ce que les entreprises devraient faire. Alors... c'est ça, c'est comme ça que je vois la question.

INTERVIEWER : Bon... Merci. C'est vraiment très riche. Une question et peut-être la dernière. Cette capacité de l'économie de marché, du libéralisme - je force un peu les concepts - de se reproduire plus que d'autres systèmes de régulation,... C'est quoi qui peut expliquer cette adaptabilité à différentes conjonctures, à différentes époques, et ce malgré ses biais évidents ?

RÉPONDANT : (un moment de silence) C'est probablement parce qu'il est fondé sur la liberté. Pour aller plus loin, il faut s'aventurer sur un terrain extrêmement glissant pour des gens comme nous, donc des gens en gestion, qui est l'ontologie. Qu'est-ce qu'un être humain ? Quelles sont ses motivations profondes ? Tout porte à postuler que les êtres humains, de façon universelle, sont mus par un certain nombre de désirs profondément ancrés dans l'animal humain, c'est-à-dire pas uniquement par des désirs acquis, mais par des désirs innés, comme par exemple un certain confort matériel et un minimum de liberté individuelle ; Ce ne sont pas les seuls désirs, loin de là, mais rares sont les êtres qui par choix sont prêts à sacrifier ces deux-là. La force de l'économie de marché dite libérale est qu'elle permet de satisfaire tant bien que mal les deux à la fois.

Comme toute institution humaine, elle peut dériver vers une forme ou une autre d'abus, mais ses abus à elle, si la liberté (et en particulier la liberté d'association) peut vraiment s'exprimer, sont en fin de compte plus tolérables et surtout moins durables que ceux des autres formes d'organisation sociale que l'histoire a connues. Le libéralisme, tout comme sa forme productive, le capitalisme, et sa forme politique, la démocratie, sont étonnamment plastiques, parce que la notion de liberté sur laquelle ils sont fondés, est elle aussi très flexible. On n'arrête pas de l'adapter, au gré de ses succès et de ses insuffisances. Pour la première fois dans l'histoire, à partir disons du 18^e siècle, voilà une forme d'organisation sociale qui ouvre à tous la possibilité, sinon l'espoir, d'une vie plus digne sur terre, parce que moins contrainte à la fois sur le plan économique et sur le plan politique.

L'économie de marché se reproduit parce qu'elle est une construction sociale empirique plus qu'un dogme. Elle s'ajuste aux circonstances pour préserver l'essentiel, la liberté, la liberté d'être soi, la liberté d'entreprendre, la liberté de contester, la liberté d'essayer autre chose. Ce faisant, elle est capable de faire coexister toutes sortes de formes institutionnelles, même les plus contradictoires : le marché libre, le marché réglementé, l'entreprise privée capitaliste, l'économie sociale, les coopératives, les organisations sans but lucratif, les sociétés d'État, et maintenant de nouvelles formes comme les tentatives de commerce équitable, dans un mouvement de reconfiguration permanente.

Alors que les autres formes économiques, par exemple l'économie traditionnelle ou l'économie planifiée, mènent à l'immobilisme, l'économie de marché se réinvente constamment, tout en secrétant ses propres contrepoids aux dérives qu'elle peut connaître. On voit aujourd'hui la démocratie naître partout, même dans des pays que l'on croyait condamnés à ne jamais la connaître, dans des formes très variées. Le libéralisme, politique et économique, accompagne nécessairement ce mouvement. Je parle bien entendu d'un libéralisme aménagé, pas du dogme rigide que professent certains. C'est pourquoi, quelle que soit la forme qu'elle prenne, néolibérale, social-démocrate ou autre, l'économie de marché a encore de beaux jours devant elle. De

toute façon, l'histoire des utopies sociales des cent dernières années nous montre que pour le moment, c'est encore la seule promesse crédible d'un monde meilleur qui nous reste.

INTERVIEWER : Merci beaucoup. J'espère que je ne vous ai pas pris trop de temps.

RÉPONDANT : Je vous en prie !

3. Benoît Lévesque

Doctorat en Sociologie

Benoît Lévesque, maintenant professeur associé à l'ÉNAP et au Département de Sociologie de l'UQAM, commence par situer le concept de régulation sociale par rapport à trois étapes d'évolution historique. La première étape, qu'il situe au début des années 70, est celle du questionnement : Comment un système de régulation sociale aussi prometteur en termes de réduction des inégalités, de redistribution équitable des richesses et d'arrimage du développement économique et social, un système d'inspiration keynésienne et beveridgienne (constituant le fordisme et le providentialisme) est-il subitement devenu incapable de répondre aux enjeux sociaux ? La deuxième phase, qui se situe plus ou moins dans l'intervalle 80-90, aura été celle de chercher un postfordisme - post providentialisme, en termes plus de rupture que de continuité. Il s'agissait de concevoir un nouvel ordre de régulation sociale qui vienne répondre aux insuffisances du modèle précédent. La troisième période, celle contemporaine, est décrite par le professeur Benoît Lévesque comme celle du compromis entre les deux précédents. Nous sommes, selon lui, entrés dans une période de mutations où nous observons davantage des formes hybrides de régulation sociale. Nous retrouvons à la fois des formes anciennes (systémiques) et nouvelles (plus d'autonomie des acteurs), une fragmentation des formes de régulation, certaines étant tournées vers l'international, d'autres vers le national tandis que d'autres encore sont orientées vers le bas (vers le local).

Le professeur Benoît Lévesque évite d'entrer dans les querelles traditionnelles entre «holisme» et «individualisme» en plaçant le débat à un niveau plus élevé, considérant que la vie en société implique à la fois le système et l'acteur. Pas de système sans acteurs, et pas d'acteurs sans système. Ce sont les deux côtés d'une même médaille, aucun ne va sans l'autre, ils se renforcent et se transforment mutuellement. Dans ses recherches actuelles sur le concept de gouvernance, il tient compte de la diversité des formes de coordination, les interroge en temps réel et considère chacune dans son contexte. Une forme de gouvernance peut être meilleure dans un contexte x et être inappropriée dans un contexte y, ce qui implique un certain réalisme et un certain pragmatisme lorsqu'on veut dégager ce qui semble préférable.

INTERVIEWER : Dans le cadre de sa série annuelle (2003-2004) de séminaires sur le thème de la régulation, la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable m'a mandaté pour échanger avec des professeurs de l'Université du Québec à Montréal qui s'intéressent de façon particulière à cette question. S'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaite obtenir des points de vue multidisciplinaires sur le concept de régulation sociale, notamment les avis des spécialistes qui travaillent sur la question. C'est pour cette raison que je vous ai adressé la correspondance de demande d'entrevue à laquelle vous avez généreusement réservé une réponse favorable.

L'entrevue devrait durer autour de 20 minutes. Elle est libre, il n'y a ni questionnaire ni guide d'entrevue particulier, nous sollicitons votre compréhension de la question et vos sources d'information qui puissent nous être utiles (auteurs, documents, expérience, analyses, autres références, etc.)

RÉPONDANT :

La question de la régulation est devenue pratiquement incontournable depuis au moins une vingtaine d'années, en raison entre autres de la crise et de la remise en cause des formes dominantes jusque-là. Comme pour toute recherche, cette question peut donner lieu à plusieurs réponses et orienter ainsi la recherche dans diverses directions. En ce qui me concerne, cette question m'a incité à travailler dans au moins deux directions. D'abord, d'un point de vue théorique, je me suis en quelque sorte imposé le devoir de suivre les travaux non seulement des régulationnistes, mais aussi des conventionalistes et plus largement des institutionnalistes (c'est ce qui a d'ailleurs inspiré l'ouvrage de la *Nouvelle sociologie économique* paru en 2001 chez Desclée de Brouwer et écrite en collaboration avec Gilles L. Bourque et Éric Forques). Dans cette visée, il est apparu que la question de la régulation était inséparable des modalités de coordination de l'activité économique et sociale. Ce qui n'est pas sans poser la question de la gouvernance. Ensuite, la problématique de la régulation a fourni plusieurs éléments d'un cadre théorique pour l'analyse de la société québécoise, le modèle québécois, où il apparaît assez clairement que les acteurs sociaux peuvent donner une couleur à la régulation d'une société et aux formes dominantes de gouvernance. Sur ce terrain, je me suis intéressé particulièrement au développement régional et local de même qu'à l'économie sociale. Dans un cas comme dans l'autre, il est possible de voir comment on est passé d'une crise où la morosité prédominait, à des mutations et des transformations dont certaines répondent à des aspirations, sans doute incomplètement satisfaites.

Si on revient à la question de la théorie de la régulation comme telle, il faut reconnaître qu'entre le milieu des années 1970 et aujourd'hui, elle a évolué considérablement, à un point tel qu'on peut se demander s'il ne s'agit pas plus d'une approche que d'une théorie. Autrement dit, la question de la régulation est aussi celle du pouvoir d'explication de la théorie de la régulation. Je ne sais pas si je peux développer quelque peu ces réflexions, compte tenu de vos attentes.

INTERVIEWER : Tout à fait, c'est cela justement que nous recherchons.

RÉPONDANT : La théorie de la régulation a évolué dans le sens d'une approche de plus en plus plurielle. Cela est manifeste si l'on tient compte entre autres des appartennances nationales des chercheurs et de leurs disciplines (économie, science politique, sociologie, géographie), sans oublier les trajectoires différencierées des pères fondateurs (Aglietta, Boyer, Lipietz, Coriat) et l'évolution des travaux au cours des trente dernières années. Sous cet angle, on peut retenir, avec Frédéric Lordon, trois périodes relativement bien marquées.

La première, qui va du milieu des années 1975 au début des années 1980, est celle qui a permis à la théorie de la régulation de constituer son corpus de base (régime d'accumulation, mode de régulation, formes institutionnelles, compromis sociaux) à partir principalement d'un examen du cas des Etats-Unis et de celui de la France. Deux questions étaient alors posées. Première question : comment expliquer que les années 1945-1975 ont pu donner ce qu'on appelle maintenant les trente glorieuses, une période où la croissance était relativement stable (autour de 4-5% par année), une période où le développement économique et le développement social constituaient un cercle vertueux ? Deuxième question liée à la première : comment rendre compte de la crise économique et sociale qui s'impose manifestement suite au choc pétrolier de 1974 ?

Quelle est la spécificité de cette crise qui n'a apparemment que bien peu à voir avec la grande crise des années 1930 ? Le fordisme était donc présenté comme un « modèle » qui permettait un arrimage entre le social et l'économie suite à la mise en place d'au moins deux mécanismes, la convention collective et les politiques sociales, deux mécanismes institutionnels dont la solidité reposait principalement sur un compromis entre les grands acteurs sociaux que constituaient alors le mouvement syndical et le patronat. La crise apparaissait ainsi non seulement comme une crise économique mais aussi une crise sociale, l'éclatement des compromis à la base du fordisme. On faisait plus ou moins explicitement l'hypothèse que le fordisme s'était généralisé dans la plupart des pays développés selon des variantes assez mineures.

La deuxième période qui va du début des années 1980 au début des années 1990, est marquée par la recherche d'une sortie de crise, la recherche d'une alternative au fordisme, d'où le terme alors utilisé de « postfordisme » auquel nous ajouterions celui de « postprovidentialisme ». D'une part, la préoccupation pour une sortie du fordisme par le haut oriente les recherches vers des modèles nationaux qui présenteraient des configurations prometteuses. En pratique, les travaux porteront plutôt sur les modèles d'entreprise, voire les systèmes productifs nationaux, ce qui fera apparaître pour un temps les modèles suédois et japonais comme offrant des pistes pour une sortie du fordisme. D'autre part, ces recherches et celles menées sur l'implantation du fordisme en Europe (voir l'ouvrage de Boyer sur la mise en place du rapport salarial fordiste dans les divers pays européens) révèlent une grande diversité des configurations fordistes dont la typologie pourrait se rapprocher de celle esquissée plus tard par Esping-Andersen concernant les diverses formes d'États-providence. Autrement dit, il deviendra de plus en plus évident qu'il ne faut pas penser le fordisme comme une forme unique qui varierait à la marge, mais comme une diversité de configurations (certains pays, comme le Portugal et dans une moindre mesure le Royaume-Uni, n'auraient pas connu le fordisme, concluront certaines de ces études). Cela dit, on continuait néanmoins à penser l'avenir encore en termes de rupture, à l'image de celle réalisée par le fordisme avec le régime du laissez faire.

La troisième période, celle du début des années 1990 au début des années 2000, est en bonne partie celle d'un retour à des ambitions plus modestes, soit de problématiser ce qu'on peut observer plutôt que de proposer une grande théorie des transformations socio-économiques. Sous cet angle, les régulationnistes mettent paradoxalement en évidence d'une part l'inertie des formes institutionnelles, la dépendance par rapport au chemin parcouru (*path dependency*), le poids des héritages historiques et d'autre part l'émergence d'un nouveau capitalisme, à travers entre autres la transformation du régime d'accumulation et des formes de gouvernance. Le cas des États-Unis redevient exemplaire pour ces transformations. Dans le contexte de mondialisation et de diffusion des nouvelles technologies de communication et d'information (NTIC), l'économie se financiarise au point où le cours des marchés à la bourse remplace le rapport salarial comme variable dictant à la fois les investissements des entreprises et les dépenses de consommation durable des ménages. De nombreuses innovations ont permis cette financiarisation dont la plus imprévisible n'est autre que l'épargne salariale, la création de fonds de pension et de fonds institutionnels qui font que les travailleurs et travailleuses peuvent en tirer avantage (lorsqu'ils prendront leur retraite) mais en sont plus souvent les victimes (lorsque les entreprises licencient pour améliorer ou maintenir leur cotation). Les fonds éthiques et plus largement la finance socialement responsable pourraient créer une inflexion à un processus qui a des conséquences

négatives comme le fait que la finance décroche en quelque sorte de l'activité productive et des territoires en déclin.

Autre voie de transformation du capitalisme, celle d'une économie de la connaissance et du savoir donnant lieu à une sorte de capitalisme cognitif et éventuellement une croissance endogène dont les inputs sont de plus en plus collectifs et sociaux. Devant la montée des services dans l'économie, d'autres chercheurs proches des régulationnistes (ex. Gadrey et Ughetto) identifient une économie de service où les frontières entre la production des biens et celle des services s'estompent (ex. location d'une voiture plutôt que son achat pour les services associés). Une économie de plus en plus relationnelle, une économie de la production des personnes par des personnes, voire anthropogénétique (pour reprendre l'expression de Robert Boyer), comme le laisse supposer l'importance grandissante des services collectifs aux personnes : santé, services sociaux, éducation.

Si ces transformations économiques se sont manifestées assez explicitement aux États-Unis, cela ne veut pas dire que ce pays s'en est remis à une régulation exclusivement marchande, comme le clament les néo-libéraux. Des analyses de l'engagement des divers paliers de gouvernement aux États-Unis laissent voir une architecture institutionnelle relativement plus complexe où l'on retrouve de nombreuses et fortes interventions de l'État couplées avec des interventions provenant de la société civile : églises, communautés, associations, fondations, etc. Toutefois, cette nouvelle architecture institutionnelle n'est pas sans donner naissance à de nouvelles polarisations entre ceux et celles, qui peuvent se réaliser dans le cadre du marché, et ceux et celles qui vivent dans la pauvreté (parfois même en travaillant) et qui doivent s'en remettre à la compassion, pour ne pas dire la charité pour survivre.

Cela dit, plusieurs travaux régulationnistes et institutionnalistes (ex. ceux de la diversité des formes de capitalisme de Hall et Soskice, ceux sur les petites sociétés innovantes de Lundvall et du groupe IKE de l'Université d'Aalborg au Danemark) laissent voir d'autres trajectoires aussi performantes que celle des États-unis. Des trajectoires différentes où l'on mise moins sur les seules technologies et la flexibilité externe (ex. licenciement), mais plus sur la flexibilité interne (flexibilité dans l'organisation du travail), la formation de compétence, le soutien au partenariat et à la coopération, une meilleure redistribution des richesses. Si les États-Unis peuvent être performants sur le plan des innovations radicales en raison de la grande flexibilité de leurs institutions et de leurs importants investissements dans les technologies, les petits pays comme le Danemark qui investissement d'abord dans la formation et qui favorisent la coopération des acteurs sociaux peuvent mieux réussir au niveau des innovations incrémentielles (notamment parce que ces dernières exigent la coopération des divers acteurs). Enfin, le début du troisième millénaire laisse bien voir la fragilité d'un modèle comme celui des États-Unis fondé principalement sur la finance et les technologies. Plus que jamais, nous sommes entrés dans des sociétés de risque (comme l'explique bien Ulrich Beck) où les assurances ne peuvent être fournies par la seule rationalité technico-économique.

INTERVIEWER : Est-ce que vous avez, vous, une approche ou une compréhension particulière du thème de la régulation, un angle sous lequel vous vous intéressez à la question ?

RÉPONDANT : Disons que la contribution que Paul R. Bélanger et moi-même avons apporté avec l'aide de nos collègues du CRISES, c'est d'avoir tenté de sociologiser la théorie de la régulation, en ajoutant ce que nous avons appelé en 1990 un « rapport de consommation » donnant lieu au providentialisme, un rapport complémentaire au rapport salarial fordiste, un rapport qui s'est imposé dans le cadre de la consommation de masse et dans la mise en place d'un État-providence, sans doute différemment. Ce faisant, les acteurs sociaux qui sont parties prenantes de la régulation, ne sont plus simplement le mouvement ouvrier en relation avec le patronat, mais aussi les nouveaux mouvements sociaux sur le terrain des conditions de vie en relation avec les administrations publiques. De plus, avec la consommation de masse, les citoyens font face au capitalisme non seulement sur le terrain de la production mais aussi sur celui des conditions de vie. Ces deux rapports participent ainsi à la définition du fordisme, dans un cas, et du providentialisme, dans l'autre.

Avec la reconnaissance au Québec de l'économie sociale dans les années 1990 (reconnaissance qui avait été précédé de nos travaux avec entre autres Marie-Claire Malo, Marguerite Mendell, Louis Favreau et Yves Vaillancourt, Yvan Comeau), nous avons commencé à parler de société civile pour mettre en évidence la capacité de démocratisation de l'économie sociale. Ceci à travers la création d'espaces publics (lieux de débat, de discussion, de délibération) que permet la participation conjointe des usagers et des professionnels dans les services de proximité, dans le développement économique communautaire et même dans le développement local. Si les nouveaux mouvements sociaux ont contribué à questionner l'État-providence sous l'angle de la démocratie, notamment son approche centralisatrice et hiérarchique induisant la passivité des usagers, ils ont aussi été la force principale qui a permis une renaissance de l'économie sociale. Mais, avec la mise sur pied de services collectifs contrôlés par des usagers provenant de divers milieux (comme on peut le constater dans les centres de petite enfance), le concept de société civile est apparu plus approprié pour rendre compte de cette diversité d'appartenance et de projets.

Dans cette visée, on assiste à une revalorisation de la citoyenneté que permet la participation active à l'orientation et à la définition des services collectifs et de l'aménagement du territoire. De plus, la démocratie plurielle (représentative, sociale, délibérative) permet l'épanouissement d'une économie sociale reposant sur une mobilisation de ressources marchandes, non marchandes (redistribution de l'État) et non monétaires (réciprocité et don). Si tout ceci est intéressant d'un point de vue théorique, il faut reconnaître que, sur le terrain, cela pose souvent un problème considérable de gouvernance. Comment, par exemple, promouvoir l'intérêt général tout en favorisant l'expression d'une diversité d'intérêts collectifs, sans nier pour autant l'existence d'intérêt individuel. Voilà tout un défi qui ne saurait être relevé sans un investissement dans la démocratisation et sans une régulation appropriée que seul l'État est en mesure d'assurer.

Il existe de toute évidence un rapport étroit entre la forme de la régulation de la société et de l'économie et les formes de gouvernance. Dans le fordisme, il existait des formes de gouvernance appropriées, mais personne ne parlait alors de gouvernance parce que cette dernière ne posait pas de grands problèmes. Dans une régulation reposant sur le couple État-Marché, les règles étaient claires : l'État utilisait les règles, les lois et mandats, quitte à faire appel à la coercition ; le marché s'en remettait aux prix, quitte à entraîner la défection. La main visible (la hiérarchie) complétait la main invisible (le marché), notamment pour les biens collectifs. Mais, si la

hiérarchie publique s'imposait dans le providentialisme pour la production de services collectifs universels, il faut ajouter qu'il existait également une hiérarchie privée dans le fordisme pour la production de masse. Cette forme de gouvernance en accord avec la régulation de l'époque apparaissait appropriée pour des produits et des services faiblement différenciés et sans grande participation des clients et des usagers, dans un environnement d'autant plus stable qu'il était beaucoup plus fermé qu'aujourd'hui.

Avec l'ouverture des marchés et une demande de plus en plus forte pour des biens et services diversifiés et de qualité, l'économie est devenue de plus en plus orientée vers les clients et les services collectifs vers les usagers. Par ailleurs, la financiarisation, les délocalisations, les stratégies de recentrage sur le métier principal des entreprises, la décentralisation au plan économique et politique, la multiplication des accords internationaux ont entre autre entraîné une réduction du pouvoir des États-nations au profit soit du local, soit du mondial. Le couple État-Marché au plan de la régulation et les hiérarchies au plan de la gouvernance sont devenus tous les deux problématiques alors que de nouvelles formes de gouvernances misant sur les alliances, les réseaux, les associations, les communautés se sont progressivement imposées selon au moins deux variantes. L'une mise presque exclusivement sur le marché pour s'en remettre à la société civile principalement pour les perdants ; l'autre reconnaît sans doute l'importance nouvelle du marché mais se montre ouverte non seulement aux partenariats avec le privé mais aussi avec la société civile en vue de renforcer le capital social et de faire de la coopération un avantage comparatif. En simplifiant avec Hall et Soskice, deux grands modèles fortement contrastés, celui des économies libérales de marché (ex. les États-Unis) et celui des économies coordonnées (ex. pays scandinaves).

Le débat sur le modèle québécois peut être analysé à partir des éléments théoriques évoqués ici trop rapidement. Dans le cas du développement local et de l'économie sociale, le gouvernement du parti québécois était manifestement beaucoup plus proche d'une économie coordonnée (faisant place à la concertation) que d'une économie libérale de marché qui semble vouloir maintenant favoriser le parti libéral, actuellement au pouvoir. Ainsi, la gouvernance locale dans le cas des Centres locaux de développement (CLD) était assurée par des conseils d'administration dont les représentants provenaient de plusieurs collèges électoraux de manière à bien tenir compte des forces vives du milieu. La réforme adoptée par le parti libéral en créant des Conférences régionales des élus (CRÉ) a été de remettre le pouvoir à deux composantes, les élus municipaux et les chambres de commerce. La société civile n'est plus représentée selon ses diverses composantes (groupes communautaires, groupes de femmes, associations, etc.) alors que la gouvernance mise en place correspond par ailleurs à la philosophie des PPP (partenariats privé-public). Autrement dit, au lieu de tenter d'enrichir la démocratie représentative par la démocratie sociale, on préfère s'en remettre à la seule démocratie représentative pour des questions comme celle du développement local et communautaire qui concernent une plus grande diversité d'acteurs. Enfin, comme on le voit par ce cas, la régulation qu'assure l'État peut favoriser ou encourager des formes de coordination, des formes de gouvernance relativement contrastées.

INTERVIEWER : Est-ce que vous, dans le débat qui est rangé sur le thème de la régulation, vous avez une position particulière que vous prenez, est-ce que vous entrez dans le débat ou vous mettez-vous à l'écart, si je puis me permettre cette formulation ?

RÉPONDANT : Se mettre à l'écart du débat ? Je viens évidemment de prendre parti dans le cas du développement local. Cela dit, il faut distinguer le point de vue du citoyen et celui du chercheur. À cet égard, je me sens assez proche de Weber. Il importe de bien connaître les valeurs qui nous animent et qui contribuent à orienter le choix de nos objets de recherche, mais une fois ce choix fait, il faut se montrer rigoureux et même accepter de faire apparaître des choses qu'on n'aime pas. Au CRISES, nous avons souvent affirmé que nous nous intéressions d'avantage à ce qui se refait dans l'économie qu'à ce qui se défait. D'où d'ailleurs, notre intérêt pour des innovations souvent à la marge qui laissent entrevoir ce que sera la réalité de demain.

À cela, il faut ajouter qu'au CRISES et encore davantage à l'ARUC-ÉS en économie sociale, nous avons fortement valorisé la recherche en partenariat pour plusieurs raisons. Outre les raisons de valeur et de conviction déjà évoquées, il existe aussi des raisons épistémologiques qui justifient de travailler en étroite relation avec les milieux socio-économiques. Les acteurs collectifs, les organisations et les entreprises sont aussi des lieux de production de connaissances, plus souvent tacites et faiblement codifiées. Comme l'explique bien Michel Callon, le collectif de recherche universitaire ne comprend alors pas seulement les universitaires (professeurs, professionnels, assistants et étudiants), mais aussi toutes les personnes et les organisations qui sont parties prenantes d'une façon ou d'une autre de la recherche, y compris ceux et celles qui sont objet de la recherche. Cela ne veut pas dire que nos conclusions plaisent toujours à nos partenaires puisqu'elles soulèvent souvent plus de questions que de réponses.

INTERVIEWER : Est-ce que vous pourriez vous expliquer ?

RÉPONDANT : Si l'on revient à la régulation et aux formes de gouvernance, la littérature tend à montrer qu'aucune forme existante ne représente le best way, y compris le modèle suédois. Comme l'expliquent bien Hall et Soskice, chacune des formes de capitalisme présente des forces et faiblesses. Dans une société donnée, chacune des formes de régulation peut permettre à une économie d'être plus compétitive, avec des plus et des moins que les citoyens peuvent en partie évaluer dans une société démocratique. Cela dit, l'alternance des partis politiques, y compris dans les pays scandinaves et même au Québec jusqu'à tout récemment, n'entraîne pas des changements à 360 degrés. La raison provient du fait que la régulation est moins un produit des partis politiques que des alliances de classes et de groupes sociaux. De plus, si un parti politique décide une rotation à 360 degrés, il risque non seulement le rejet (une insatisfaction suffisamment élevée pour le faire reculer), mais s'il continue d'aller de l'avant quand même, il risque de ne pas obtenir les résultats escomptés. Un parti politique qui voudrait par exemple passer d'une société reposant sur la concertation à une économie libérale de marché, risque de se retrouver avec les inconvénients associés aux deux formes de régulation (ex. la lourdeur de la concertation et les inégalités de l'économie de marché), sans avoir aucun des avantages des deux (capacité d'innovation radicale de l'économie libérale de marché et capacité de coopération de l'économie de marché coordonnée). Enfin, si un gouvernement légitimement élu s'emploie à élargir le décalage entre les acteurs sociaux et les institutions, il devrait en résulter de fortes mobilisations sociales. C'est apparemment ce dont témoigne le Québec depuis maintenant deux années.

INTERVIEWER : En fin de compte, que faut-il retenir du rapport entre l'acteur et le système, par rapport toujours au thème de la régulation ?

RÉPONDANT : Dans la mesure où théoriquement on fait le lien entre les mouvements sociaux et la régulation, il apparaît que les acteurs font les institutions, mais que les institutions influent aussi sur les marges d'autonomie des acteurs. Cela permet de se démarquer à la fois de l'approche systémique et de l'approche de l'individualisme méthodologique. Dans le premier cas, « il n'y a que des structures sans acteurs », dans l'autre, « il n'y a que des acteurs sans structure ». C'est plus question d'interaction des acteurs et des structures. Il y a des marges d'autonomie, des marges de manœuvre, mais dans le cadre d'interaction avec les déterminants qu'on s'est déjà donnés.

On le voit bien dans les innovations dont certaines sont faiblement réversibles. L'exemple souvent donné est celui du clavier de la machine à écrire où la disposition des lettres s'explique pour des raisons mécaniques plutôt qu'optimales pour la dextérité des personnes. Pour éviter que les lettres s'entremêlent, les plus fréquentes sont dispersées sur le clavier. Cette contrainte liée à la mécanique a cessé d'exister avec les machines électriques et à fortiori avec l'ordinateur. Toutefois les claviers d'ordinateur conservent toujours la disposition d'antan parce qu'il serait très coûteux de donner une autre forme au clavier, étant donné qu'il y a des millions de personnes qui ont ainsi appris à taper sur le clavier et à développer des automatismes leur permettant de sauver du temps. On peut toujours changer, mais à cela serait très coûteux en termes d'apprentissage. Autrement dit, on peut toujours opérer des transformations, mais on ne peut le faire comme si c'était « tabula rasa ». Le changement révolutionnaire tend à le faire, au moins à ses débuts, mais pour cela, il faut une mobilisation exceptionnelle des acteurs sociaux, un mouvement révolutionnaire.

Comme l'explique bien Giddens dans sa théorie de la structuration qui n'est pas très éloignée de celle de la régulation (Boyer identifie Giddens comme une des sources d'inspiration de la régulation), les acteurs sociaux font les institutions, mais institutions qui existent à un moment donné délimitent en quelque sorte le domaine d'action des acteurs. En ce sens, les institutions sont non seulement des contraintes (comme le sont d'ailleurs les feux rouges lorsqu'on est pressé) mais elles permettent aussi aux acteurs d'agir et de circuler avec plus de sécurité, en ce sens, on peut aussi les voir comme des espaces de liberté. Toutefois, il faut reconnaître que les changements de mode de régulation et par suite de gouvernance ne peuvent se produire sans crise.

C'est ce que nous avons vécu à partir de 1975 (et même de 1968 avec la contre-culture), crise des valeurs et des aspirations, crises économiques, crises politiques, etc. Ces différentes crises ont montré que la société ne se reproduisait pas automatiquement, orientant ainsi le regard sur les acteurs sociaux alors que les institutions (les structures) sont apparues plus rigides qu'auparavant. Depuis le début des années 1990, nous vivons moins une situation de crise que de mutations profondes : les nouvelles institutions tentaient d'intégrer les nouvelles demandes des acteurs, sans doute maladroitement et inégalement (compte tenu de la perte de pouvoir des États-Nation au profit du mondial et du local). Ainsi, l'attention porte de moins en moins sur ce que nous perdons, mais de plus en plus sur les mutations, sur de nouvelles formes de régulation qui répondent sans doute partiellement aux demandes des nouveaux mouvements sociaux comme l'expliquent très bien l'ouvrage de Boltanski et Chapiello sur le nouvel esprit du capitalisme. Les nouvelles régulations et surtout les nouvelles formes de gouvernance intègrent de plus en plus des valeurs prônées par les nouveaux mouvements sociaux, des valeurs d'autonomie souvent associées à

l'individualisation, des valeurs de créativité qu'on retrouve dans l'organisation du travail par projet, etc. Enfin, les nouvelles formes de régulation ne peuvent plus se limiter au seul contrôle d'instances hiérarchiques, ces dernières doivent être complétées voire remplacées par des formes misant sur l'horizontalité, sur la proximité et sur l'engagement des acteurs, y compris des individus et des entreprises prises individuellement. D'où de plus en plus de formes faisant appel à la responsabilité des divers acteurs, responsabilité sociale des entreprises, finance socialement responsable, consommation responsable, commerce équitable, sans oublier de nouvelles formes de solidarité de plus en plus valorisées. Ces formes de régulation ne sauraient remplacer le rôle indispensable de l'État régulateur, mais deviennent désormais indispensables pour le compléter.

INTERVIEWER : Merci Monsieur Benoît Lévesque. Une dernière question que je voudrais vous poser : Est-ce que vous avez des auteurs, des références particulières, des recommandations de lectures dont la Chaire pourrait profiter ?

RÉPONDANT : Il y a deux types d'ouvrages qu'on peut mentionner : les ouvrages reposant principalement sur des recherches empiriques et des ouvrages de nature plus théorique.

Dans le cas des recherches plus empiriques, la documentation est presque sans limite et ne peut être circonscrite qu'à partir de thématique bien spécifique (ce doit être un souci constant de se tenir informer, il faut une organisation, une veille systématique). Cela dit, mentionnons tout de même le nouveau *Dictionnaire de l'autre économie* réalisé sous la direction de Jean-Louis Laville et Antonio David Cattani aux éditions Desclées de Brouwer, 565 p. (on retrouve dans ce dictionnaire pas moins de 56 thèmes traités par autant d'auteurs. On retrouve B. Lévesque, P.R. Bélanger, C. Gendron et G. Bourque).

Dans le cas des ouvrages théoriques, j'ai mentionné à dessein un certain nombre d'auteurs tout au cours de l'entrevue. Plus largement, la *Nouvelle sociologie économique* dont j'ai mentionné l'existence précédemment, fournit la plupart des ouvrages importants qui m'ont inspiré jusqu'ici. On y retrouve près de 1000 références mais cette grande production se réduit à une dizaine d'approches et de lieux de production comme l'explique bien l'ouvrage. Dans cette perspective, on entrevoit comment il est possible de maîtriser des corpus importants, à partir de l'identification des lieux de production de la connaissance (les centres de recherche, les grandes revues, les associations scientifiques, etc.). On découvre ainsi que derrière les grands théoriciens, on retrouve des collectifs de personnes, des institutions, des réseaux sans lesquels les grandes contributions n'auraient pas été possibles.

INTERVIEWER : Merci beaucoup pour les réflexions très riches et très enrichissantes que vous venez de nous faire partager. À la Chaire, nous continuons la série annuelle de séminaires sur la régulation, nous serons toujours heureux de vous accueillir si vous avez assez de temps pour participer et/ou contribuer à l'un ou l'autre des séminaires.

RÉPONDANT : C'est avec grand plaisir que nous répondrons positivement comme nous le faisons habituellement.

4. Juan-Luis Klein

Doctorat en Administration

Le professeur Juan Luis Klein, du Département de Géographie de l'UQAM, intervient sur le concept de la régulation avec une perspective nouvelle. Dans son analyse de la théorie de la régulation, le professeur dit qu'il a conclu à une certaine incapacité de celle-ci à expliquer certains compromis sociaux dans la reproduction des systèmes sociétaux. Parce que, selon lui, la théorie de la régulation a été conçue, dès l'origine, pour l'analyse des acteurs macroéconomique, soit l'État, les grandes organisations de travail, les grands ensembles et les grands acteurs, ainsi que leurs compromis. Mais cette théorie s'est avérée inefficace pour analyser les réalités locales.

Cette insuffisance de la réflexion sur la régulation l'a poussé à explorer une perspective différente, qui part du territoire comme un des facteurs structurants des liens sociaux et de la reproduction sociale. Il considère que le territoire institue des rapports sociaux dû à sa capacité de générer des identités. Parce que, selon lui, le territoire fait en sorte que des acteurs qui se reconnaissent dans une identité territoriale commune établissent des compromis au sujet de certaines actions collectives. Et lorsque des acteurs sociaux qui peuvent avoir des intérêts contrastés, sur le plan économique, se reconnaissent une identité commune, ils mettent en commun des projets de développement de tous ordres qui produisent des consensus. Des acteurs qui, au départ, n'ont pas une conscience très claire de leur identité territoriale en viennent, progressivement, à une solidarité commune à travers le temps. Ces actions communes commencent généralement par un engagement de toute la communauté dans la défense de leur milieu de vie ou de travail. Ces actions communes suscitent des partenariats, des solidarités locales qui génèrent des identités et, en fin de compte, induisent des mécanismes de régulation à une échelle locale.

INTERVIEWER : Dans le cadre de sa série annuelle (2003-2004) de séminaires sur le thème de la régulation, la Chaire de Responsabilité Sociale et Développement Durable m'a mandaté pour échanger avec des professeurs de l'Université du Québec à Montréal qui s'intéressent de façon particulière à cette question. S'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaite obtenir des points de vue multidisciplinaires sur le concept de régulation sociale, et notamment les avis des spécialistes qui travaillent sur la question. C'est pour cette raison que je vous ai adressé la correspondance de demande d'entrevue à laquelle vous avez gentiment réservé une réponse favorable.

L'entrevue devrait durer autour de 20 minutes. Elle est libre, il n'y a ni questionnaire ni guide d'entrevue particulier, nous sollicitons votre compréhension de la question, votre approche méthodologique et vos sources d'information qui puissent nous être utiles (auteurs, documents, expérience, analyses, autres références, etc.)

RÉPONDANT : Si l'on part de la base, l'histoire de la régulation, il faut la situer dans un contexte de renouvellement de l'analyse sociale qui avait été amorcée par la lecture marxiste de la société. Marx avait dit que la société capitaliste devait, d'une certaine façon, exploser sous le poids de ses contradictions. Des contradictions fortes exprimées par des confrontations

extrêmement féroces entre les classes sociales opposées, à savoir le capital et le travail. Or, le capitalisme, contrairement à ce que Marx prédisait, n'a pas explosé. Non seulement il n'a pas explosé, progressivement, de décennie en décennie, il s'est renforcé. Et le système qui incarnait d'une certaine façon la relève (le communisme) s'affaiblissait de plus en plus.

Alors la question qui se pose est : « comment se fait-il que le système capitaliste ne tombe pas alors qu'il y a de fortes contradictions ? » Un auteur, du nom d'Aglietta, s'est dit, je vais voir ça. Comment se fait-il que le système capitaliste n'explose pas alors que les contradictions sont, comme Marx l'avait prévu, chaque fois plus fortes ? Et, s'est dit Aglietta, je vais voir là où ces contradictions sont les plus fortes : aux États-Unis. Il est allé faire l'étude et il a observé que, contrairement à ce que l'on croyait suite à Marx, ce qui importe dans un système social, ce n'est pas tant l'existence ou la force des contradictions entre des classes opposées, mais, plutôt, la capacité d'un système de générer des compromis susceptibles d'établir des consensus de façon à faire reproduire le système. Et là, Aglietta a dit : «plutôt que de regarder un système économique au travers des lunettes de la production, il faut regarder sa reproduction». C'est la reproduction qui nous montre quels sont les arrangements sociaux et les consensus qui permettent au système de survivre au travers de ses contradictions. Ces consensus n'éliminent pas les contradictions, mais ces consensus, d'une certaine façon, apprivoisent les contradictions et les canalisent dans un sens ou dans un autre, renforçant ainsi le système.

Alors, c'est de là que nous vient la régulation. Aglietta dit qu'il y a certains éléments du consensus, du compromis, qui contribuent à renouveler le système et qui le régulent. Et pourquoi le régulent-ils? Parce que d'une certaine façon, il s'établit des modalités de gestion du social, de gouvernance, comme on dit maintenant, qui permettent au système de contrôler les crises. Et ces éléments sont des compromis institutionnalisés de longue durée qui sont consignés à travers des codes, des lois, des organisations qui gèrent des règlements, des codes de travail, des conventions collectives, etc. Il y a aussi des compromis qui ne sont pas codifiés de façon explicite mais qui sont codifiés de façon implicite. Ces compromis sont de plusieurs ordres et constituent un système de régulation qui dit pour l'essentiel trois choses : comment la richesse est produite, à quel rythme elle est produite et comment on la partage.

Cette perspective pose la question suivante : qui prend le contrôle du système et dans quelle mesure les différents acteurs, les différentes classes tiennent une part plus ou moins forte dans les négociations qui aboutissent aux compromis. On s'est dit, ce qu'il faut regarder, c'est la reproduction, donc les compromis sociaux. Mais en plus fallait-il remarquer que chaque situation sociale, chaque structure où il y a des arrangements, des agencements entre acteurs sociaux, a des cheminements particuliers, alors que selon la théorie marxiste toutes les formations sociales capitalistes suivaient des trajectoires plus ou moins semblables.

A partir de la théorie de la régulation, on a un instrument qui nous permet de voir chaque réalité. En ce qui me concerne, je suis intéressé à voir la dimension spatiale des phénomènes sociaux, soit comment le territoire institue des compromis. En ce qui me concerne, la théorie de la régulation est insuffisante. Parce qu'elle était conçue pour expliquer des réalités nationales, l'État, les grands ensembles, les grandes organisations de travail, les grands acteurs. Alors, moi j'ai fouillé chez d'autres auteurs qui ont, d'une certaine façon, complété la théorie de la régulation et qui ont observé des compromis plus tacites, qui se manifestent par des façons de faire plus localisées et

qui ont un effet sur la culture locale. Entre autres, la théorie des conventions. À mon avis, celle-ci complète la théorie de la régulation. Dans tous les cas, elle fournit un outil théorique et méthodologique qui permet d'étudier le territoire. Parce que le territoire fait en sorte que des acteurs qui se reconnaissent une identité territoriale commune établissent des compromis au sujet de certaines actions communes. De cette façon, le territoire devient instituant à travers sa capacité de générer des identités. Et lorsque des acteurs sociaux, qui peuvent avoir des intérêts contrastés sur le plan économique, se reconnaissent une identité commune, ils mettent en commun des projets de développement de tous ordres qui produisent des consensus. C'est dans ce sens là que j'utilise la théorie de la régulation.

Ça permet d'expliquer par exemple pourquoi La Beauce constitue un système local ; parce qu'il y a des règles spécifiques qui font en sorte que le patronat, les travailleurs, les membres la collectivité, les organisations sociales, les organisations municipales, les élus, tout en gardant leurs différences, ont des objectifs communs. Ces objectifs, ce sont des constructions sociales. Ils relèvent en fait de certaines règles, de certaines conventions. Et ça explique ces spécificités locales. La même chose par exemple dans certains quartiers de Montréal. Pourquoi dans le Sud Ouest de Montréal se trouvent des organismes communautaires qui ont réussi à établir des liens entre différents types d'acteurs ?

Ce que j'étudie c'est comment le territoire génère des compromis entre des acteurs, ce qui les amènent à réaliser des actions collectives au nom et avec la collectivité. Ce que je postule c'est que le milieu territorial se construit socialement. Les acteurs n'ont pas à l'origine une conscience très forte de leur identité territoriale, cette identité se révèle à travers des actions, souvent, lorsque ces actions sont défensives, lorsqu'on s'oppose à un acteur extérieur, lorsqu'on a un projet et qu'on a à le défendre. C'est à ce moment là que l'action suscite des partenariats, des solidarités locales. Et que ces solidarités locales génèrent des identités. Pour moi, c'est le mécanisme territorial qui génère des mécanismes consensuels de régulation des systèmes locaux.

INTERVIEWER : Si je comprends bien, vous avez une approche méthodologique particulière et vous n'entrez pas dans le fameux débat sur les acteurs et les systèmes, des individus face aux institutions.

RÉPONDANT : Les recherches que je mène me permettent de voir que les individus ont une place beaucoup plus forte que ce que l'on croyait sous la théorie marxiste. Maintenant nous sommes à un moment, à un âge de la société, où la capacité de mobiliser des ressources relève largement de l'information, de la capacité d'interpréter l'information et de prendre des décisions au bon moment, des décisions appropriées. Cette capacité relève des individus, des individus qui vont agir comme des leaders, qui vont piloter les actions.

INTERVIEWER : Merci.

5. Paul R. Bélanger

Doctorat en Sociologie

Monsieur Paul R. Bélanger, Professeur au Département de Sociologie de l'UQAM, a mené beaucoup de recherches seul et en compagnie d'autres collègues, Monsieur Benoît Lévesque en particulier. Il considère également que la régulation suppose à la fois des institutions (systèmes) mais également des acteurs. La vérité n'est ni au systémisme, ni à l'individualisme (l'acteur), mais entre les deux. Il reprend le concept de dualité structurelle de Giddens pour faire remarquer que la vie en société est à la fois faite de liberté individuelle et de normes (contraintes) sociales, et que ni l'individu, ni le système, ne peuvent s'épanouir l'un sans l'autre. De l'intensité de l'une ou l'autre forme de coordination de la vie en société va émerger un type de régulation qui tend davantage vers le système ou vers plus de liberté individuelle. Il rejoint en ceci le principe de la relativité des types de gouvernance (cf. Monsieur Benoît Lévesque), chaque mode de coordination pouvant convenir à un type de société (et d'acteurs) et être inadaptée à un autre contexte sociétal. Pour reprendre Alain Touraine, il considère que le système est un construit social, que l'acteur, l'individu, est à la fois objet et sujet qui doit être capable d'agir sur le système.

Le professeur Paul R. Bélanger met une emphase particulière sur l'idée qu'il ne faut jamais perdre de vue ces deux aspects fondamentaux de la régulation. Autrement, selon lui, en ne parlant que de système, le risque est grand de revenir à un structuralisme pur et dur à la marxiste ou au structuro-fonctionnalisme à la Parsons où les individus ne jouaient que des rôles de « marionnettes » à l'intérieur de normes strictement fixés par le système. A l'autre extrême, « une trop grande liberté » laissée aux acteurs, à l'image du néolibéralisme pur, risque d'induire une jungle dans les relations humaines où la loi du plus fort est toujours la meilleure. Un minimum de justice re-distributrice et de règles est indispensable pour réduire les inégalités et les tensions sociales, leur pondération par rapport à la liberté individuelle étant variable en fonction du mode de gouvernance propre à chaque société.

INTERVIEWER : Dans le cadre de sa série annuelle (2003-2004) de séminaires sur le thème de la régulation, la Chaire de Responsabilité Sociale et Développement Durable m'a mandaté pour échanger avec des professeurs de l'Université du Québec à Montréal qui s'intéressent de façon particulière à cette question. S'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaite obtenir des points de vue multidisciplinaires sur le concept de régulation sociale, et notamment les avis des spécialistes qui travaillent sur la question. C'est pour cette raison que je vous ai adressé la correspondance de demande d'entrevue à laquelle vous avez gentiment réservé une réponse favorable.

L'entrevue devrait durer autour de 20 minutes. Elle est libre, il n'y a ni questionnaire ni guide d'entrevue particulier, nous sollicitons votre compréhension de la question et vos sources d'information qui puissent nous être utiles (auteurs, documents, expérience, analyses, autres références, etc.)

RÉPONDANT : Commençons par une définition générale. Ce qu'on appelle régulation sociale, c'est, pour nous sociologues, l'ensemble des institutions dans leur cohérence et dans leur

complémentarité qui caractérisent une société quelle qu'elle soit, en ce sens qu'elles prévoient les règles du jeu qui permettent la coordination des activités entre les diverses positions sociales. Les acteurs, eux, dans les organisations, jouent les rôles ou les jeux ainsi prédéfinis. La diversité des sociétés capitalistes peut être comprise selon le mode de régulation ou le type de règles dominant. À titre d'exemple, une société est dite libérale si ce sont les règles du marché qui président aux relations entre les acteurs ; elle sera qualifiée d'étatique si l'État intervient dans la détermination des règles du jeu, ou encore social-démocrate si les relations sociales et économiques sont régies par des règles résultant de la négociation et de la concertation entre les « grands » acteurs sociaux, et ainsi de suite. Nous y reviendrons. Bref, le mode de régulation d'une société se définit par ses institutions qui induisent un certain nombre de modèles de comportements dans la société, qui créent donc une certaine cohésion, qui créent la possibilité de relations sociales qui constituent en fait les modalités des liens sociaux à l'intérieur de la société. Autrement dit, les institutions imposent des contraintes, qui en même temps permettent d'agir, qui sont des conditions de l'action. Ce que l'on peut appeler aussi la forme structurelle de cette société.

Bien sûr ces modalités ne sont toujours que temporaires, au sens où elles sont produites historiquement. Pour prendre un exemple simple, les formes institutionnelles qui prévalent aujourd'hui au Québec ne sont pas les mêmes qui prévalaient, disons, avant la Révolution tranquille. Et donc, si elles sont créées par les individus, si elles sont produites par les mouvements sociaux (le système d'éducation, le système de santé, les institutions économiques...), elles sont aussi transformées, ou en tout cas elles peuvent l'être, par ces mêmes mouvements sociaux, quels qu'ils soient. Évidemment les innovations ou transformations institutionnelles sont des processus de longue période, car une fois instituées, les règles du jeu dans une société induisent une certaine inertie, résistent en quelque sorte au changement et ont tendance à produire ce que certains appellent des « dépendances de sentier » au sens où on fait appel aux mêmes logiques d'ensemble existantes pour régler les nouveaux problèmes ou relever les nouveaux défis. Mais l'histoire nous enseigne aussi que des changements institutionnels, initiés par de nouveaux équilibres des forces sociales, peuvent s'imposer comme l'a montré la crise du fordisme et du providentialisme, et comme l'indiquent aujourd'hui les recherches et les débats sur la mondialisation, sur les technologies de l'information et des communications ou encore sur les nouveaux systèmes sociaux de production. Tout ceci pour insister sur l'idée qu'il ne faut jamais oublier les deux volets constitutifs de toute société : parce que ses formes institutionnelles ou ses modes de régulation sont produits, ils peuvent aussi être transformés, et la tension est permanente entre ces deux volets.

Cette idée ne va pas de soi pour tout le monde. En particulier chez les régulationnistes de l'école de la régulation en France, c'est davantage l'aspect structurel qui est mis de l'avant, l'aspect structurant les comportements. Et donc on analyse en gros les sociétés par les modèles qui les caractérisent, selon le mode de régulation dominant : la régulation marchande, les interventions publiques-étatiques, la concertation social-démocrate, la hiérarchie des grandes corporations. C'est davantage les types de structures qui contraignent les comportements des individus sur le plan économique, sur le plan social. Il y a peu d'intérêt ou peu d'attention portée à la liberté des acteurs, et donc à la possibilité que les acteurs, ou que les agents puissent aussi les transformer. Et donc, on analyse souvent les sociétés par des types de structures qui se succèdent. Il y a des modes de régulation sociale qui persistent pendant un certain temps et qui ensuite passent à un autre type et on ne sait trop comment, sauf par les contradictions internes, surtout économiques,

qui donc incluent rarement ou si peu les mouvements sociaux, à l'exception des rapports de travail ou du rapport salarial. Mon collègue Benoît Lévesque et moi, quand nous avons écrit sur ce sujet il y a plusieurs années, nous avons insisté sur l'idée qu'il fallait «compléter» cette problématique à la française, par une problématique des mouvements sociaux, en particulier ceux issus des rapports de consommation mais qui ouvraient sur d'autres mouvements identitaires. C'est-à-dire par une problématique de la liberté des acteurs dans une société.

J'ouvre ici une brève parenthèse. Il est pédagogiquement intéressant de travailler avec des modèles dominants ou des types idéaux, mais aucune société n'est ainsi bien représentée. Car toute société au fond fonctionne à la pluralité des régulations, au « mixage » des modes de régulation dont il faut alors établir le poids relatif. Certains institutionnalistes américains et européens (Hollingsworth, Streeck, Schmitter, et d'autres) ont bien fait ressortir la variété des modes de régulation dans une même société selon les secteurs d'activités économiques. Un exemple. Dans la plus libérale société marchande que sont les États-Unis, tout un secteur économique comme l'agriculture est « régulé » par la concertation sur le mode des associations coopératives ainsi que par les interventions de l'État. La même remarque vaudrait pour les régions, surtout lorsque des ensembles aussi larges que les pays anglo-saxons, dont le Canada et les États-Unis sont considérés comme typiques de l'économie marchande. Les débats sur le modèle québécois n'indiquent-ils pas une diversité régionale des modes de régulation ? Dans ce sens, il serait plus précis et plus fécond, pour caractériser les diverses formes de capitalisme, de penser en termes de types de « mixage » ou de complémentarité de formes institutionnelles ou de modes de régulation.

Je reviens sur la régulation pour rendre justice à l'école française. De plus en plus Boyer, par exemple, revendique l'importance accordée aux processus politiques dans la genèse des formes institutionnelles et donc des luttes sociales dans la formation des compromis institutionnalisés entre le capital et le travail. Dans le même sens, Lipietz avait développé la notion de paradigme sociétal pour signifier ce lieu de débats et de luttes entre forces sociales pour définir, et imposer, une vision du monde et des compromis institutionnels. Si les formes institutionnelles étaient le résultat de luttes sociales, la diversité des conflits sociaux selon les sociétés rendaient compte de la diversité des capitalismes. Ces notions étaient intéressantes car elles permettaient de critiquer les théories du déterminisme technologique, celles de la convergence des capitalismes, de même que celles, plus récentes, de la variété des capitalismes en termes bipolaires. Mais en même temps, elles ont leurs limites car les luttes sociales, dans cette perspective, ne sont activées qu'en période de crise qui succède à la période d'armistice qu'imposent les compromis institutionnalisés. Or, si les formes institutionnelles sont des codifications des rapports sociaux, donc des rapports de domination, les résistances et les tensions sont permanentes.

INTERVIEWER : Il y a un éternel débat au niveau théorique, j'ai senti que vous l'avez d'ailleurs effleuré, l'éternel débat entre l'acteur et le système. Il y en a qui disent... il faut que le système structure, en impose aux individus, etc. D'autres disent : «Pas question». Notamment la théorie néolibérale. Est-ce que vous, vous prenez position dans ce débat ou bien vous êtes un analyste un peu... distant.

RÉPONDANT : Excellente question, car si le débat est éternel, comme vous dites, c'est, au moins en partie, parce que les sociétés et les rapports sociaux sont complexes et qu'en même

temps ils changent et se transforment et donc exigent de nouvelles approches. Évidemment je ne prends position ni pour une problématique fonctionnaliste et structuraliste, ni pour celle de l'acteur stratégique que vous associez à la théorie néolibérale. À la suite de beaucoup d'auteurs, je me situe dans une « école » de pensée que l'on peut nommer celle des mouvements sociaux largement inspirée par Alain Touraine avec qui j'ai fait mes études.

Essayons de résumer. Dans le structuro-fonctionnalisme à la Parsons, l'acteur n'existe pas comme individu car le système est constitué de valeurs, de fonctions, de socialisation, d'institutions et de rôles qui portent totalement l'individu et déterminent son action. L'acteur est pour ainsi dire dans le système, il agit selon les règles et les rôles prédefinis par le système. En somme la société est un système sans acteur. Vous vous inscrivez comme étudiant dans l'institution qu'est l'université, tout ce que vous avez à faire est prescrit d'avance, vous n'avez pas d'autonomie, sinon vous êtes un déviant, un délinquant. Avec une tout autre architecture conceptuelle, le marxisme structuraliste conduit aussi à la négation de l'acteur. L'articulation des forces productives, des rapports de production, des contradictions, des appareils idéologiques, des rapports de domination, tel que le veut le structuralisme à la Althusser conduit à la même conclusion, à savoir que l'action est préterminée, que l'acteur est une illusion, l'agent un support de structure, que sa parole elle-même n'a pas de sens sauf pour le sociologue ou le psychanalyste. Comme on disait autrefois, l'individu ne parle pas, il est parlé.

Cette conception de la société que certains considèrent comme la sociologie classique a été critiquée au point où la perspective a été complètement renversée. On a élaboré, par exemple dans l'individualisme méthodologique et l'analyse stratégique, une théorie de l'acteur sans société, sans système ou plutôt en réduisant la société à un vaste marché. En grossissant les traits, Crozier par exemple, dans l'acteur et le système écrit avec Friedberg, a dit : le fonctionnalisme nous renvoie l'image d'une société totalement rationnelle où toutes les valeurs, normes et institutions sont parfaitement reliées et intégrées, et où les rôles sont aussi parfaitement déterminés par les règles institutionnelles. Or, dit-il, la réalité est tout autre, aucune organisation n'est à ce point homogène, ni totalement prédefinie car il est impossible de tout prévoir. Les acteurs disposent d'une marge de manœuvre, et ont ainsi la capacité d'élaborer des stratégies pour améliorer leur situation. On voit ici l'influence de la sociologie du travail et des organisations, entre autres, qui critique la soi-disant rationalité de l'organisation tayloriste du travail, analyse la distance entre le travail prescrit et le travail réel, ainsi que les stratégies des « briseurs de normes », et ainsi de suite. La déviance dans cette perspective devient une stratégie des acteurs. Ainsi l'analyse stratégique renverse les logiques de la fonctionnalité et de la domination, et en vient à considérer la société comme un vaste marché où les acteurs, dans toutes les sphères d'activités, peaufinent des stratégies pour maximiser leurs gains économiques, sociaux ou politiques.

Voilà les termes, simplifiés, du débat entre l'acteur et le système. Évidemment il faut trouver d'autres façons de penser. Giddens, entre autres, s'est attaqué à ce dilemme en proposant des notions comme la dualité du structurel et la réflexivité. Un mot sur la réflexivité qui signifie que dans nos sociétés les individus, loin d'être contraints dans leurs comportements par le poids d'un programme institutionnel lourd, comme le dit Dubet, sont au contraire, « contraints » de faire des choix ; l'affaiblissement des traditions conjugué aux nombreuses et diverses informations qui circulent sur les pratiques sociales obligent à prendre une certaine distance vis-à-vis ces pratiques, donc à les réviser constamment. De la même manière que dans le travail réflexif, qui comporte

une relation avec des personnes, l'information recueillie dans la relation, avec des étudiants par exemple, peut modifier la pratique elle-même de la pédagogie.

Cette notion de réflexivité est importante car elle introduit l'idée de la capacité des acteurs de porter un regard critique sur les règles instituées et donc d'acquérir une autonomie, de développer une individualité propre. Dans ce sens, elle rétablit la relation entre l'acteur et le système, elle ouvre l'institution à sa propre remise en question. Mais j'y vois quelques limites. D'abord, c'est une notion qui est liée à un type de société, celui de la société moderne avancée. Et puis, la capacité réflexive est fondée sur la diffusion des connaissances dans un public de plus en plus large et sur le renforcement du processus d'individuation.

Quant à moi, comme je le disais plus haut, je m'intéresse aux acteurs collectifs et donc je préfère une analyse en termes de rapport social, de rapport entre système et sujets, définis comme acteurs collectifs qui développent un projet, dans les mots de Touraine, ou, dans les termes de Castells, un rapport entre pouvoir et identités. Ainsi la distinction est claire. Les rôles sont donnés par le système et les institutions, alors que les identités-projets sont construites à partir de l'expérience personnelle, mais aussi de matériaux historiques, d'attributs culturels, de genre entre autres. Il en est ainsi des identités femme, nationale, territoriale, religieuse. Ces mouvements sociaux identitaires s'insèrent dans les rapports sociaux et transforment les valeurs et les institutions. La société s'analyse comme rapport social. Et c'est la présence relative des forces sociales qui explique la dominance d'un mode de régulation ou de coordination. Voilà.

INTERVIEWER : Merci bien, je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter, sinon...

RÉPONDANT : C'est rapidement dit. On pourrait raffiner beaucoup de notions et de concepts, mais je crois que c'est bon comme ça.

INTERVIEWER : O.K. Merci pour l'entrevue.

6. Élie Bernard

Doctorat d'État en Sciences Économiques

Monsieur Élie Bernard, professeur au Département des Sciences Économiques de l'UQAM, aborde la question de la régulation sociale à travers le rôle joué par l'État pour maintenir la cohésion sociale. L'État intervient pour superviser les échanges économiques entre les différents acteurs du marché, pour garantir une certaine justice re-distributrice des richesses nationales et pour la gestion des externalités négatives ou positives des actions des différents acteurs sociaux. L'État élabore ainsi des normes qui permettent une vie harmonieuse en société. En tant qu'économiste, il souligne particulièrement le rôle économique de l'État en tant que principal agent de régulation, notamment à travers la définition de la politique monétaire, la gestion des agrégats et des équilibres macro-économiques, la redistribution équitable de la richesse nationale. Le rôle de l'État s'avèrera important pour encourager et appuyer les organisations et les citoyens dans la conduite des activités qui génèrent des retombées positives pour l'ensemble de la collectivité d'une part (niveau d'éducation élevé, création d'emploi, protection de l'environnement, services sociaux, etc.), mais aussi pour décourager des comportements et des pratiques qui nuisent à la collectivité (pollution, délits d'initiés, fuites de capitaux, exploitation des groupes sociaux les plus vulnérables, etc.) d'autre part.

Au passage, il se positionne clairement contre les idéalistes du marché et en ce sens il se rapproche des idées de Keynes, au niveau de l'approche théorique. Il s'en prend violemment au modèle de régulation sociale libéral/néolibéral qu'il qualifie «d'exécrable» en ce sens que celui-ci, non seulement part de prémisses fausses et idéalisées pour régir l'activité socio-économique, mais également crée et encourage les injustices et les inégalités sociales. Pour lui, le modèle libéral ne fait que cristalliser et perpétuer les inégalités en faveur des plus nantis de la société, au détriment des plus pauvres et des groupes sociaux les plus vulnérables. La question n'est pas de savoir si l'État devrait intervenir ou non dans la vie socio-économique des citoyens. Sa place y est indiscutable et il est fondamentalement irremplaçable. Par contre, c'est son degré d'implication que l'on peut interroger. Il ne croit pas aux systèmes fortement centralisés à la soviétique qui ont montré leurs extrêmes limites. Il considère que les deux extrêmes sont absolument à éliminer. Il croit fermement dans un État relativement interventionniste, suffisamment engagé dans la promotion des services sociaux (éducation, santé, assistance sociale aux groupes vulnérables), dans la création de l'emploi et des infrastructures de développement, dans l'administration d'une saine justice re-distributive de la richesse entre les différents acteurs.

INTERVIEWER : Dans le cadre de sa série annuelle (2003-2004) de séminaires sur le thème de la régulation, la Chaire de Responsabilité Sociale et Développement Durable m'a mandaté pour échanger avec des professeurs de l'Université du Québec à Montréal qui s'intéressent de façon particulière à cette question. S'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaite obtenir des points de vue multidisciplinaires sur le concept de régulation sociale, et notamment les avis des spécialistes qui travaillent sur la question. C'est pour cette raison que je vous ai adressé la correspondance de demande d'entrevue à laquelle vous avez gentiment réservé une réponse favorable.

L'entrevue devrait durer autour de 20 minutes. Elle est libre, il n'y a ni questionnaire ni guide d'entrevue particulier, nous sollicitons votre compréhension de la question, votre approche méthodologique et vos sources d'information qui puissent nous être utiles (auteurs, documents, expérience, analyses, autres références, etc.)

RÉPONDANT : Pour moi, comme économiste, la régulation sociale, c'est le rôle que l'État joue pour maintenir une cohésion sociale. Par exemple, sur la monnaie - puisque la monnaie est essentiellement privée dans les États modernes - l'État met en place des règles qui vont assurer la confiance dans le processus de création monétaire. La création monétaire, c'est strictement privé. L'État n'intervient dans la création monétaire autrement que par des règlements, par une régulation. Alors, c'est évident que la monnaie joue un rôle important comme processus de régulation sociale puisque c'est elle qui est à la base des échanges. Par exemple, la première réglementation que l'État fait, c'est de dire, par exemple au Canada, que la monnaie légale va s'appeler le dollar canadien. C'est le premier élément. L'État canadien a mis sur place une banque centrale pour pouvoir soutenir les banques privées qui sont les émettrices de la monnaie. Et le gouvernement fédéral a mis sur pied le bureau du surintendant des institutions financières comme vérificateur externe suprême des institutions financières et des banques. L'État fédéral a mis sur pied et puis a fait voter à la chambre des communes des lois pour chacune des institutions financières pour assurer un cadre. Donc, la régulation sociale ici, si l'on regarde la monnaie, qui est quand même un élément central, c'est l'État qui joue un rôle important. S'il n'y avait pas une structure monétaire, l'échange se passerait de façon violente. Je ne sais pas si vous connaissez le livre..., comment il s'appelle..., «La Violence de la Monnaie». Sans monnaie, si je veux votre chemise que je trouve belle, je vous « casse la gueule » et je vous prends votre chemise! Si j'ai de la monnaie, je peux vous offrir des instruments monétaires. Et donc il y a une régulation dans nos rapports sociaux qui rend la vie moins violente. Ça, c'est la première forme d'intervention en termes économiques que l'État va jouer.

Il y a d'autres types de régulation qui vont jouer au niveau, par exemple, de tout ce qu'on appelle des externalités. C'est-à-dire que chaque acteur économique peut avoir une influence positive ou négative sur son voisin ou ses voisins. Alors donc l'État peut intervenir soit en renforçant, soit en limitant l'activité des gens. Par exemple le fait que vous poursuivez les études, c'est peut-être bénéfique pour vous, mais c'est bénéfique pour toute la société parce que vous allez augmenter votre productivité et votre compétence. Donc l'État peut, ici, encourager les gens à étudier parce que ça a des externalités positives pour l'ensemble de société. En réduisant les frais de scolarité, en vous offrant des bourses, en subventionnant les universités, en subventionnant la recherche. Par contre, si vous vous appelez Noranda Mining et que vous avez une fonderie à Noranda et vous faites énormément de pollution, cette pollution là a un effet négatif et l'État peut obliger, par une réglementation, à ce que la compagnie Noranda récupère l'acide sulfurique qu'elle a laissé aller dans l'air. Et donc ici, par la loi, par la réglementation, l'État assure que les externalités négatives soient limitées. Ça c'est un autre type d'intervention par laquelle l'État agit. Je pourrais multiplier des exemples comme ça, mais je pense que ce n'est pas nécessaire.

INTERVIEWER : En tant qu'économiste, par rapport au débat, qui est peut-être en train de s'effriter un peu, le débat entre l'interventionnisme à la Keynes et le libéralisme (maintenant on parle d'ultra-libéralisme), est-ce que vous entrez dans ce débat ou... ?

RÉPONDANT : (interruption de l'interviewer) Tout à fait. C'est évident que le modèle libéral, que plusieurs vont traiter d'intégriste, est une foi naïve dans des modes de régulation d'un marché qui est totalement idéalisé. L'on peut croire aux soi-disant lois du marché ou à la main invisible d'Adam Smith, mais c'est purement une foi. Les marchés n'ont jamais montré leur efficacité parfaite. Une des hypothèses sur les marchés dans l'économie libérale, c'est l'information parfaite pour tous les individus, c'est l'atomicité (aucun individu ne peut influencer le marché à son avantage) et l'autre c'est la rationalité des agents, voilà ! Ce sont là des hypothèses très fortes. D'abord, c'est quoi la rationalité ? Sans doute que la vôtre n'est pas la même que la mienne. Au niveau de l'information parfaite, c'est évident que dans la société certains sont plus informés que d'autres. On se souvient de tous les scandales financiers qui ont eu lieu dans les 6 dernières années, il y a des délits d'initiés qui se passent et, en ce sens là, c'est un modèle idéalisé qui n'a absolument rien à voir avec la réalité et il faut que l'État intervienne.

Est-ce que l'État doit intervenir de façon totale ? Là on tomberait dans la vision traditionnelle de l'économie planifiée centralement qui s'est écroulée il y a dix ans. Ou bien est-ce que l'État peut intervenir de façon plus ou moins importante ? Par-là, ce sont tous les courants qui vont du socialisme à des courants d'interventionnisme léger, à la péquiste, par exemple, ou même à la libérale fédérale. Et dans ce sens là, les deux extrêmes sont toujours à éliminer et le modèle libéral est un modèle tout à fait dangereux dans le sens où il conduit à l'intensification des inégalités dans la société. Et si on veut une société qui soit plus égalitaire, plus juste, en fonction des besoins de chacun et de sa condition, il faut qu'il y ait un organisme qui assure une redistribution de la richesse et des possibilités. Essentiellement, le rôle de l'État, c'est de permettre à tout le monde d'avoir sa chance plus facilement que dans un monde qui serait purement une jungle.

En ce sens là, la régulation sociale prônée par le modèle libéral est quelque chose d'exécable (si jamais il y avait un mot plus fort qui me venait à l'esprit, je le dirais) ! Et justement, si on est des gens civilisés, il faut introduire une vision où il va y avoir des fondements minima de justice sociale et d'entraide, qui est introduite par une intervention de l'État en fonction des moyens qu'on se donne comme société.

INTERVIEWER : Selon vous alors, pourquoi le système libéral, tel que nous le connaissons, avec ses contradictions, réussit-il toujours, d'une certaine manière, à se reproduire ? Alors qu'on a vu, par exemple, que le système centralisé s'est facilement effondré.

RÉPONDANT : Oui... mais depuis 200 ans, c'est toujours la même chose en économie. C'est toujours l'opposition entre les tenants de l'intervention de l'État et les tenants de la non-intervention de l'État. Depuis 250 ans, c'est comme ça. Il est évident que lorsque le modèle d'intervention modéré de l'État, ou plus ou moins modéré, de type keynésien, s'est essoufflé à la fin des années 60-70, l'autre alternative c'est d'en revenir à ce qui était avant Keynes, revenir à un modèle libéral. Ce modèle libéral là a ses limites et on en voit maintenant un certain nombre de limites, en particulier quand il est appliqué de façon un peu discriminatoire et aveugle dans les pays du tiers monde. C'est toute la critique que Joseph Stiglitz a fait dans ses deux derniers livres. En ce sens là, le modèle libéral est revenu et c'est souvent la même chose. Les humains c'est comme ça, ils n'apprennent pas ! C'est toujours le retour du balancier, un éternel recommencement. Là, le modèle libéral en arrive à ses limites et avec toujours les mêmes vieilles

recettes. Que ce soit sous Reagan ou 25 ans après sous Bush W. le Junior, ils arrivent tous avec la même recette de baisser les impôts pour pouvoir faire redémarrer l'économie américaine alors qu'un keynésien vous dirait non ! Ce n'est pas baisser les impôts, il faut favoriser la demande. Baisser les impôts, ça favorise l'offre, selon les néolibéraux, mais en réalité non. Baisser les impôts, ce ne sont que les riches qui en bénéficient. Et on ne sait pas ce que vont faire les riches avec ça. Dans les années 80 sous Reagan, ce qu'ils ont fait avec leurs baisses d'impôts avec les revenus supplémentaires, ils ont spéculé en bourse et ils ont acheté des maisons. Et donc... tout ça, c'est improductif. Acheter des actions en bourse, ça ne crée pas de richesse, et acheter des maisons déjà faites, déjà construites, ça ne crée pas de richesse non plus! Ce que vous dirait un keynésien, c'est qu'il faut assurer le revenu et une demande aux plus démunis et eux vont véritablement créer une émulation dans l'économie.

Et tout ça, c'est une position d'ordre idéologique. La science économique, ce n'est pas une science. Il n'y a aucune science humaine qui est une science. Ah... bon, donc en ce sens là, on en revient toujours à la même chose. Là actuellement, on va se lancer, je l'espère, dans une ère où il va y avoir une modération du discours néolibéral qui a atteint son paroxysme avec l'administration américaine actuelle. O.K. Voilà ! (Rire).

INTERVIEWER : Merci beaucoup. Je ne sais pas si vous avez quelque chose d'autre... ?

RÉPONDANT : (interruption de l'interviewer) Non, pas vraiment. Attends, quelle heure avez-vous ? J'ai rendez-vous dans..., à 03:10. O.K. Et donc, la régulation en économie, c'est de permettre... Je vais donner un exemple très concret. Actuellement, on est après la révolution paysanne du Moyen-Âge, la révolution industrielle qui a remplacé la révolution paysanne, après la révolution qui a mis de l'avant l'économie de service par rapport à l'économie industrielle traditionnelle, on est arrivé aujourd'hui à une économie du savoir. Cette révolution là, dans les années 80 et surtout 90, a permis des gains de productivité gigantesques. Selon statistique Canada, pas selon Bernard Élie, les revenus réels au Canada n'ont pas augmenté dans les années 90 alors que la productivité a augmenté de 33%. Où est allé ce gain de richesse ? Même si on divise les hommes et les femmes, le gain des femmes a légèrement augmenté, le gain des hommes a légèrement diminué. Donc ici, tout le processus de libéralisation, de déréglementation, de baisse d'impôts, a entraîné une redistribution inégale de la richesse vers les hauts revenus et vers le capital.

Et quand Monsieur Charest et Madame Jérôme Forjette veulent baisser les impôts sur le revenu, c'est tout à fait typique à un régime libéral. Augmenter le coût des services, que ce soit les garderies, l'épicerie, les soins de santé, n'importe quoi, c'est toujours le principe de l'utilisateur payeur chez les libéraux. Et donc, ici, c'est évident qu'une telle politique va amener quoi ? Si vous prenez aujourd'hui, au Québec, une femme monoparentale qui a un niveau très bas de revenu. Et c'est cette personne qui a subi la plus importante baisse de revenu réelle suite à l'augmentation du coût des garderies, des services de transport en commun, d'électricité, etc. Si elle était sur le bien-être social, elle a perdu 110\$ par mois pour, soi-disant, la stimuler pour aller au travail. Et quand on va baisser les impôts, il y a 44% des gens au Québec qui ne paient pas d'impôts. Déjà pour payer de l'impôt, il faut avoir un revenu relativement élevé et ce n'est pas la classe moyenne qui va en profiter, c'est la classe à revenu élevé. Et donc en ce sens là, les politiques libérales sont une forme de régulation qui accentue les inégalités. Mais c'est une forme

de régulation également. Si on veut, c'est une forme de régulation qui ne peut conduire qu'à une augmentation des tensions sociales et des conflits sociaux. Si notre objectif est une société plus égalitaire, plus redistributive, moins conflictuelle, le modèle libéral n'est pas à suivre.

INTERVIEWER : Est-ce que, dans votre approche, il y a quelque chose de précis, que vous proposez en échange au projet de société libéral ?

RÉPONDANT : C'est évident qu'il faut concevoir une politique qui va essentiellement répondre aux besoins fondamentaux de la société d'aujourd'hui, qui est une société basée sur le savoir. Financer l'éducation. Compte tenu de la population, la santé est également importante. Et aussi s'assurer que la redistribution de la richesse soit faite de façon à profiter à tout le monde. Lorsque la productivité augmente de plus de 30% en 10 ans et que les salariés n'en obtiennent aucune augmentation de revenu réel, il y a quelque chose qui ne va pas. Dans ce sens là, pour simplifier, moi je serai dans une approche plus keynésienne. Donc plus redistributive et égalitaire que dans une vision néo-libérale totalement inégalitaire.

Voilà cher Monsieur !

INTERVIEWER : Merci et Bonne journée.

7. Denis Harrisson

Ph.D., Sociologie des Organisations

Monsieur Denis Harrisson, professeur au Département d'Organisation des Ressources Humaines de l'UQAM et directeur du CRISES, envisage la question de la régulation sous l'angle de l'innovation sociale. Il se pose la question de savoir si l'innovation peut conduire à une profonde transformation sociale ou si elle ne se limite qu'à l'arène, au cadre particulier de sa naissance. Il s'interroge sur quand commence et prend fin l'innovation. Il pose l'hypothèse, lui et ses collègues qui travaillent sur le projet de l'innovation sociale, que celle-ci peut conduire à des transformations beaucoup plus transversales de la société, ce qui implique une modification de son mode de régulation, du système qui la sous-tend.

Dans cet effort d'analyse de la transformation globale de la société, il interroge une multitude d'acteurs : les individus, les entreprises, les consommateurs, le marché, les collectivités, les mouvements sociaux, les États et les institutions internationales, etc. Pour aborder les questions institutionnelles, le professeur Denis Harrisson s'inspire beaucoup des courants américains comme l'école interactionniste de Chicago et l'école néo-institutionnaliste représentée par des auteurs tels que W. Powell, DiMaggio et Scott. Ces écoles américaines apportent quelque chose de plus par rapport au courant européen. Ce dernier aborde les institutions avec une approche très formelle, avec des lois et des normes édictées et codifiées tandis que pour les écoles américaines, l'institution est une réalité beaucoup plus large, incluant les coutumes, les mœurs et les usages acceptés tacitement par les individus pour régir leurs relations en communauté.

Concernant le débat traditionnel entre interventionnistes et libéraux, le professeur Denis Harrisson perçoit la question comme un débat théorique entre les partisans de l'action individuelle et les institutionnalistes classiques. Pour lui, la question n'est pas si manichéenne que ça. Aucun groupe ne détient la vérité absolue, la réponse loge sûrement quelque part au milieu. Depuis le début du 20^e siècle, l'individu aspire de plus en plus à davantage de liberté, ce qui est le fondement de la théorie libérale. Mais qui dit liberté de l'individu ne dit pas récupération de celle-ci au profit des grandes corporations nationales et internationales. Aussi la vie en communauté suppose-t-elle un certain nombre de règles de coopération qui soient assez équitables aux parties en présence, autrement ce serait l'enfer. Pour lui donc, la question n'est pas d'opposer le marché à l'État providence, d'opposer l'acteur au système, mais de trouver un compromis acceptable entre les deux. D'où il trouve très intéressante l'idée de troisième voie à la Giddens dans sa théorie sur la dualité du structurel.

INTERVIEWER : Dans le cadre de sa série annuelle (2003-2004) de séminaires sur le thème de la régulation, la Chaire de Responsabilité Sociale et de Développement Durable m'a mandaté pour échanger avec des professeurs de l'Université du Québec à Montréal qui s'intéressent de façon particulière à cette question. S'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaite obtenir des points de vue multidisciplinaires sur le concept de régulation sociale, et notamment les avis des spécialistes qui travaillent sur la question. C'est pour cette raison que je vous ai adressé la correspondance de demande d'entrevue à laquelle vous avez généreusement réservé une réponse favorable.

L'entrevue devrait durer autour de 20 minutes. Elle est libre, il n'y a ni questionnaire ni guide d'entrevue particulier, nous sollicitons votre compréhension de la question, votre approche méthodologique et vos sources d'information qui puissent nous être utiles (auteurs, documents, expérience, analyses, autres références, etc.)

RÉPONDANT : Ici, c'est un centre de recherche sur l'innovation. C'est à l'intérieur de la recherche qu'on fait sur les innovations qu'on peut poser la question de la régulation sociale. Parce que quand on parle d'innovation, on parle souvent de modification dans la gouvernance, donc dans les rapports entre les acteurs qui sont au cœur de l'innovation sociale. En gros, c'est l'initiative prise par les acteurs qui vivent un problème et qui se concertent, qui font alliance pour trouver des solutions à leurs problèmes ou qui se trouvent impliqués dans l'application de cette innovation-là. Ils ne sont pas des agents, mais véritablement des acteurs au cœur de l'action sociale pour résoudre les problèmes. Donc, pour cela, l'innovation va interpeller la régulation sociale.

Là où on a un tout petit peu de difficultés, c'est de répondre à la question suivante : est-ce que l'innovation conduit à une transformation sociale ? Est-ce que ça ne concerne que les lieux, l'arène particulière dans laquelle on conduit cette innovation-là ? Est-ce que l'innovation, qui est le produit des acteurs concernés, va nous conduire vers une transformation beaucoup plus transversale de la société ? C'est là qu'est impliquée la question de la régulation.

Dans ce sens là, si les acteurs modifient leurs rapports et leurs relations pour créer un mode de gouvernance nouveau, dans lequel il y a plus de participation, plus de démocratie, plus de partage de la prise de décision, de la responsabilité et pour ça dans plusieurs arènes différentes de travail, de la communauté, des différents milieux de vie des citoyens, on va en arriver à une évaluation de la transformation globale la société. Cela étant dit, il faut faire intervenir aussi d'autres grands acteurs (le marché, le consommateur, la société, etc.). Il n'y a pas que des acteurs conscients qui soient en mesure de conduire la transformation du système. Il y a peut-être ces grands acteurs-là, qui eux sont en mesure d'en faire une synthèse, d'en faire les liens.

INTERVIEWER : Si je comprends bien, vous parlez à la fois des acteurs individuels et institutionnels. Comment dès lors entrevoyez-vous les relations entre eux étant donné les conflits qui les opposent parfois et vu également que ce sont souvent les « acteurs institutionnels » qui édictent des règles qui contraignent les individus ?

RÉPONDANT : En fait, je pense que les institutions n'ont de prise sur la société que dans la mesure où elles sont légitimées. Les institutions sont toujours un peu en retard par rapport à la société. La société est toujours un peu au-devant des institutions qui n'ont que le rôle de protecteur, de gardiens des règles généralement existantes. Ici, il y a des groupes, des acteurs, qui ne se satisfont plus de ces règles-là, qui vont les transformer, ce qui se fait sur une période relativement longue, qui peut prendre plusieurs années, voire plusieurs dizaines d'années. Et donc, les institutions en viennent à apporter un certain nombre d'ajustements pour résoudre ce problème de lutte entre les acteurs individuels et collectifs, elles jouent un rôle de structuration sociale, de régulation. Ceci implique également la question de l'arbitrage entre les institutions. Cette question de la régulation sociale, cette volonté d'organisation sociale, fait aussi appel à la société civile.

Ceci étant dit, nous parlons beaucoup d'innovation dans ce centre. La question qu'on se pose ici est : « à quel moment prend fin l'innovation » ? L'innovation s'arrête normalement là où il y a une pratique qui devient institutionnalisée, c'est-à-dire quelque chose sur laquelle le plus de monde s'entend, qui fait partie de la vie courante. Par exemple, pour créer une entreprise d'économie sociale au Québec, celui qui voudrait mettre en œuvre une nouvelle activité sociale doit partir de ce qui existe déjà. On n'est plus dans le mode innovateur parce qu'on a des pratiques connues, reconnues et codifiées sur lesquelles on peut se fier pour encadrer des pratiques similaires. Là, on n'est pas vraiment dans un mode innovateur. On est beaucoup plus dans un mode institutionnel parce que pour le moment, on ne fait que répéter, une forme de routine finalement.

INTERVIEWER : Dans votre recherche sur l'innovation sociale, quels sont les outils, quel cadre de référence utilisez-vous pour arriver à concrétiser votre ambition ?

RÉPONDANT : Sur les questions institutionnelles, moi j'ai beaucoup été inspiré par les courants américains sur l'interactionnisme comme l'École de Chicago, celle qu'on appelle la deuxième école de Chicago, avec les travaux de Goffman par exemple. Ensuite, toujours dans cette mouvance théorique, il y a les travaux de ceux que l'on appelle les néo-institutionnalistes, courant encore une fois américaine, W. Powell, DiMaggio, les travaux de Scott, etc. Des américains qui apportent un vent nouveau au début des années 90, une nouvelle approche sur la position des institutions dans la société. C'est à cet égard-là qu'advient une nuance par rapport au courant européen où les institutions sont quelque chose de plus formelle : l'État, des règles juridiques, des procédures écrites. Pour les Américains, les institutions peuvent être des choses beaucoup plus ancrées dans les habitudes sans qu'elles soient nécessairement codifiées dans des textes législatifs ou reconnus par une loi. Les institutions peuvent être de simples pratiques entre des êtres humains qui vivent ensemble, qui deviennent une routine, une source de légitimité. On a déjà une institution même si, par exemple, il n'existe pas encore de structures codifiées.

INTERVIEWER : Je ne sais pas si ce n'est pas un peu déplacé par rapport à votre champ de recherche actuel, mais il y a un débat actuel par rapport au libéralisme, à ce que d'aucuns appellent même «un ultra libéralisme envahissant». Ceci rejoue en fait un débat un peu plus vieux sur l'interventionnisme (étatique, d'autres institutions) et la liberté des acteurs, l'enjeu étant finalement le rapport entre institutions et individus. Abusivement dit, des systèmes qui en imposeraient aux individus pour réguler les relations entre les humains. Est-ce que ce questionnement, ce débat autour de l'acteur et du système, vous effleure dans votre démarche innovatrice ?

RÉPONDANT : Il y a un débat, c'est sûr, il y a un débat profond sur les questions d'intervention de l'État ou de non-intervention. Sur le plan théorique, on peut voir ça plus comme un jeu entre la théorie du choix rationnel et les institutionnalistes classiques. Quand on laisse aller les règles du marché, les règles du marché libre vont générer elles aussi une forme d'abus du système parce que, pour le reproduire, il faut nécessairement des règles sur lesquelles les acteurs du système social s'entendent. Moi je pense que c'est un débat de société qui dépasse largement la sphère des économistes. Il y a, je pense, un besoin des citoyens, peu importe de quel niveau économique ils sont, d'être davantage libres, c'est-à-dire de voir moins de contraintes de l'État dans leurs actions

quotidiennes. Je vois par contre comme une manipulation la tendance des grands acteurs d'associer cette liberté-là à une espèce de droits innés des grandes firmes, dans un vaste marché libre, d'accroître leur emprise sur la société.

Cette confusion des choses, à mon avis, n'est pas non plus aussi manichéenne que ça. Depuis le 20^e siècle, de la 2^e moitié du 20^e siècle précisément, la société occidentale (européenne et nord-américaine notamment), essaie plus ou moins de réduire l'effet des politiques keynésiennes qui ont amené les États à s'endetter et à développer le sens assez tenu de la responsabilité de la part des citoyens. L'État était omniprésent dans toutes les dimensions de la vie économique et sociale (État-providence). La crise budgétaire de l'État, la crise de l'État providence a ramené le modèle libéral à une nouvelle forme de régulation quelque peu différente de celle qui avait cours au 19^e/début du 20^e siècle. C'est à mon avis un débat sans fin, qui repose sur des prémisses théoriques sur lesquelles il n'est pas facile de s'entendre et auxquelles s'ajoutent des discours idéologiques.

Comment l'être humain peut ou doit coopérer avec l'autre ? En tout cas la coopération, c'est essentiel, nous ne sommes pas des atomes isolés les uns et des autres. On a besoin de coopérer, on a besoin de mettre en place des systèmes à travers lesquels on peut optimiser les relations entre les individus. Je pense que le débat entre le marché libéral et l'interventionnisme d'État n'est pas juste une question d'efficacité économique. Bien sûr, il y a des études comparatives sur les deux types de régulation pour savoir laquelle va mieux, mais avec quel type de société ? Si c'est sur le plan purement économique, la performance économique et les résultats mesurables, le marché libre a encore quelques années devant lui. Par contre, une société, ce n'est pas juste l'économique, c'est aussi des liens sociaux entre collectivités, entre groupes sociaux, entre acteurs et systèmes, c'est la répartition de la richesse et la réduction des inégalités.

Et tout ça, à mon avis, implique des règles claires pour régir ces relations. Si l'État libéral ne le fait pas suffisamment, il faut que quelqu'un s'en occupe. Moi je ne vois ça comme une forme de vue manichéenne qui oppose le bien et le mal, c'est beaucoup plus subtil que ça. Il y a un désir véritable de la part des citoyens d'avoir un peu plus de liberté. Est-ce que ça conduit vers davantage d'État libéral ou vers un État interventionniste pour garantir l'accès des individus à ces facteurs de liberté ? J'aime bien la théorie de la justice de John Rawls selon qui le premier principe de la justice, c'est d'avoir les droits et les responsabilités égales entre les individus, entre les citoyens.

Je ne pense pas que l'on doive opposer le marché à l'État providence, à l'État interventionniste. Je pense que ça doit se redéfinir sur d'autres bases. J'aime bien cette idée de troisième voie définie par Giddens dans laquelle le citoyen a une place considérable dans le débat sur la société, où il prend plus de responsabilités. Je pense que si on laisse tomber l'État interventionniste sans réfléchir sur le rôle nouveau que doit jouer le citoyen, l'État libéral risque lui-même de se heurter à de graves difficultés.

INTERVIEWER : Merci Monsieur Harrisson, si vous n'avez pas quelque chose à ajouter, je pense qu'on a fait le tour de la question. Notre série de séminaires sur le thème de la régulation continue, nous serons toujours heureux de vous accueillir parmi nos invités si le temps vous le permet.

RÉPONDANT : Merci. Je pense que nous avons fait le tour de la question, je ne trouve rien à ajouter pour l'instant.

8. Michel Séguin

Doctorat en Philosophie

Le professeur Michel Séguin, du Département d'Organisation des Ressources Humaines de l'UQAM, a une maîtrise en économie et a fait sa thèse de doctorat en philosophie sur le libéralisme. D'emblée, il met les points sur les « i » et avoue avoir un fort penchant pour le modèle libéral. De ce fait, il émet certaines réserves avec le concept de « régulation », concept qui peut impliquer à ses yeux une imposition à l'individu d'une conception particulière de la vie bonne. Il considère que l'individu est le mieux placé pour déterminer ce qui est bon pour lui. Ainsi, sans exclure totalement le rôle de l'État - de toutes les façons, dit-il, un État minimal est indispensable -, il tient « mordicus » au principe fondateur du libéralisme politique soit le « principe de neutralité ».

Pour les tenants du principe de neutralité, l'État (ou, comme le soulève M. Séguin, tout autre institution sociale y inclut les firmes qu'il considère comme une institution sociale) « ne doit pas intervenir dans les conceptions particulières de la vie bonne des individus ». Au sein de la société, il existe plusieurs conceptions de ce que doit être la vie bonne. Pour un libéral, l'État ne doit pas favoriser l'une ou l'autre de ces conceptions particulières mais assurer un environnement où tous un chacun puisse poursuivre sa propre conception de la vie bonne. Toujours au plan politique, s'opposent au courant libéral, les courants communautariens qui estiment que l'État ne peut intervenir légitimement sans adhérer à un système de valeur particulier, voire système qui reçoit l'aval de la majorité.

M. Séguin souligne que la régulation de l'État implique inévitablement l'utilisation de la coercition. Toujours pour un libéral, cette utilisation de la coercition n'est légitime que si son objet est neutre, c'est-à-dire que cette utilisation a pour objectif de faciliter la réalisation de l'ensemble des conceptions particulières de la vie bonne. En d'autres mots, l'utilisation de la coercition n'est légitime que si elle a comme objectif de faciliter la liberté des individus, principe fondateur de la philosophie libérale. À ce titre, assurer la sécurité des individus et le respect des contrats est neutre puisque cette utilisation de la coercition ne trouve pas sa légitimité dans la défense d'une conception particulière de la vie bonne mais est considéré comme essentiel pour permettre à chaque individu de réaliser sa propre conception. Toujours selon M. Séguin, certaines formes de redistribution des richesses peuvent également être neutres. Par exemple, le concept de revenu de citoyenneté est neutre car il corrige certaines inégalités sans pour autant dire aux bénéficiaires qu'est-ce qu'ils doivent faire de ces transferts. De plus, le revenu de citoyenneté étant universel, il ne repose sur aucune définition subjective de ce que doit être un bénéficiaire.

Par contre, M. Séguin est intransigeant sur tout action de l'État qui repose sur une conception particulière de la vie bonne et c'est, selon lui, trop souvent le cas. Garderie à 7 \$, nationalisation de l'électricité, contrôle de la vente d'alcool et de loterie voire éducation et santé sont des interventions de l'État basées sur un jugement subjectif relatif à l'importance (positive ou négative) de ces produits et services. Il y a donc pour M. Séguin une différence importante entre corriger des inégalités relatives aux moyens des individus, corrections qu'il juge nécessaires pour que tous puissent poursuivre leurs propres idéaux et intervenir en fonction de ce que les hommes de l'État juge important ou non. Le marché crée des inégalités, voire des

injustices, certes. L'État doit donc « réguler » l'économie pour répartir cette richesse. Mais pour M. Séguin, ces injustices créées par certaines imperfections du marché ne se corrigeant pas par une offre de service de la part de l'État mais par des transferts monétaires.

Enfin, M Séguin soutien qu'au sein du régime d'économie de marché, régime qui découle spontanément de l'application des valeurs fondamentales de la philosophie libérale, c'est les coopératives de consommation qui sont les plus aptes à respecter l'esprit de ce courant de penser. Bien qu'il défende l'idée que l'État doit utiliser son pouvoir de coercition en respectant le principe de neutralité, M. Séguin estime que les entreprises détiennent également un pouvoir de coercition (pouvoir qui est économique) et peuvent l'utiliser pour favoriser une conception particulière de la vie bonne. Une entreprise qui profite d'une imperfection du marché et qui génère des profits économiques détient un pouvoir de coercition et de ce fait, pour respecter l'esprit de la philosophie libérale, elle devrait être soumise aux mêmes règles que l'État.

INTERVIEWER : Dans le cadre de sa série annuelle (2003-2004) de séminaires sur le thème de la régulation, la Chaire de Responsabilité Sociale et Développement Durable m'a mandaté pour échanger avec des professeurs de l'Université du Québec à Montréal qui s'intéressent de façon particulière à cette question. S'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaite obtenir des points de vue multidisciplinaires sur le concept de régulation sociale, et notamment les avis des spécialistes qui travaillent sur la question. C'est pour cette raison que je vous ai adressé la correspondance de demande d'entrevue à laquelle vous avez gentiment réservé une réponse favorable.

L'entrevue devrait durer autour de 20 minutes. Elle est libre, il n'y a ni questionnaire ni guide d'entrevue particulier, nous sollicitons votre compréhension de la question, votre approche méthodologique et vos sources d'information qui puissent nous être utiles (auteurs, documents, expérience, analyses, autres références, etc.)

RÉPONDANT : Dans un premier temps, ça va peut-être être important de vous parler du profil que j'ai au niveau de la formation, ce qui peut vous donner une idée de quelle paire de lunettes je mets pour aborder ce type de thèmes-là. J'ai une maîtrise en sciences économiques, ce qui veut dire que j'ai une forte propension comme économiste. Par contre, j'ai fait mon doctorat en philosophie, sur le libéralisme. Ce qui veut dire que j'ai quand même un penchant vers les modèles libéraux. Bien entendu, les modèles libéraux peuvent impliquer l'État minimal comme tel. Je n'irais pas jusqu'à dire néolibéraux, mais quand même ça se rapproche.

Dans le fond, au niveau de la régulation de l'État, parce que maintenant on parle de l'État qui va réguler ces choses-là concernant les divers aspects de la vie sociale, même économique, le critère pour moi qui est le plus important et auquel je m'attache mordicus, c'est le critère de neutralité.

INTERVIEWER : Ce qui veut dire ?

RÉPONDANT : Ce qui veut qu'en philosophie politique, il doit y avoir deux grandes tendances qui vont directement toucher la régulation de l'État. Il va y avoir la tendance qu'on appelle communautarienne qui, elle, est multiple, et il va y avoir la tendance libérale. La différence entre

les deux types de tendances là – le socialisme on va le mettre dans la tendance communautarienne et tous les autres mouvements comme le féminisme... -, ce qui va différencier ces deux types de tendance-là, c'est justement la neutralité. C'est pourquoi beaucoup de philosophes vont dire que le point fondamental du libéralisme, c'est ce qu'on appelle le principe de neutralité.

Qu'est-ce que le principe de neutralité ? C'est que l'État ne doit pas intervenir dans les conceptions individuelles du bien des individus. Conceptions individuelles du bien des individus, c'est redondant là ! Pour un libéral, l'État (tout dépendant du type de libéraux auxquels on fait face – on va avoir notamment les extrémistes libéraux qui vont être des anarchistes à la limite et pour qui il ne faut pas d'État du tout) a une certaine utilité ; un État minimal est nécessaire, même pour les néolibéraux. On va parler de Hayek par exemple, on peut parler de Nozick, par exemple. Pour ces libéraux-là, l'État minimal doit être uniquement là pour gérer les droits de propriété. C'est-à-dire que si tu vole, on va venir te punir. Alors que tu vas avoir des libéraux qui vont être modérés, comme par exemple John Rawls, qui sont beaucoup plus interventionnistes.

Pour ces trois mouvements libéraux-là, le point commun, ce n'est pas moi qui le dis-là, le point commun, c'est justement la neutralité. Intervention de l'État, c'est l'utilisation d'un pouvoir de coercition. Donc, si l'on fait par exemple une nouvelle redistribution des richesses par l'État, ce dernier va avoir le monopole de l'utilisation de la coercition, donc va prendre de l'argent aux mieux nantis pour le redistribuer aux autres, au moins nantis. Il va fournir des services d'éducation gratuite, etc. etc. Pour pouvoir faire cela, il utilise son pouvoir de coercition. Tu n'as pas le choix de payer des impôts, par exemple.

Le libéral va dire, ici j'exclus l'anarchiste, un libéral va dire : tout intervention de l'État doit être justifiée par une position neutre. C'est-à-dire que l'État ne doit pas intervenir dans les conceptions particulières de la vie bonne des individus, l'État doit favoriser la liberté.

INTERVIEWER : Un peu à la Smith si je comprends bien.

RÉPONDANT : Euh... ! Oui c'est Adam Smith, oui, oui, tout à fait. Donc, tant qu'on regarde la neutralité, il y a deux façons de percevoir la neutralité. Il va y avoir ce qu'on appelle la neutralité de conséquence et la neutralité de justification.

Pour la neutralité de conséquence, si l'État n'est pas justifié de poser un geste, ce geste là a des conséquences directes sur les conceptions particulières de la vie bonne des citoyens. Cette neutralité de conséquence là n'est pas défendue par beaucoup de personnes parce qu'elle est inapplicable. Si l'État décide de ne pas intervenir, c'est un choix non neutre. Par exemple si l'État décide de ne pas offrir les services policiers, c'est qu'il favorise la conception particulière des voleurs. Donc, la neutralité de conséquence est pratiquement indéfendable, parce que quoique l'État fasse ou ne fasse pas, ça a toujours des conséquences sur la conception du bien des personnes.

Moi, je peux être favorisé par un État qui ne fait strictement rien, même pas de police. Ça va favoriser ma conception particulière du bien, si je suis un voleur par exemple. La question qui se pose, c'est comment l'État peut déterminer qu'il va y avoir un policier par quartier, deux policiers, trois policiers, quatre policiers, etc. Juste la détermination de l'État minimal a des

impacts sur la conception du bien des personnes. Moi je peux être un gars costaud - je fais des exemples un peu ridicules mais c'est pour expliquer un peu plus-, je peux être une personne costaud et pour moi, je n'ai pas besoin d'avoir un policier à chacun des coins de rue. Je suis capable de me défendre tout seul. Donc, si tu viens me prendre de l'argent sur mes impôts pour me mettre un policier, tu viens nuire à ma conception du bien. Tu comprends ce que je veux dire ?

INTERVIEWER : Tout à fait. Mais ceci est aussi relatif. Il y a un voleur, il y a des voleurs de grands chemins, mais nous observons cela aussi au niveau des groupes sociaux où certains empiètent sur les droits des autres, sur la conception du bien des autres.

RÉPONDANT : Exactement ! Ça part toujours du principe, le courant libéral, que la personne, l'individu est un être qui détient un libre arbitre. OK ? Ce libre arbitre là fait en sorte qu'il devrait être en mesure de déterminer lui-même ce qui est bon pour lui. Et que personne ne doit lui imposer ce qui est bon pour lui. Il doit le déterminer lui-même. Ça, c'est la liberté comme telle. Liberté de poursuivre sa propre conception du bien. Sauf que cette liberté-là, pour qu'elle soit réelle au point de vue formel, ça prend des moyens. Ça, se sont des libéraux modérés qui vont vous dire ça.

Quelqu'un qui va naître dans une famille défavorisée et qui n'aura pas accès à un système d'éducation étant enfant ne détient pas les mêmes moyens que quelqu'un qui naît dans une famille favorisée. C'est le cas de quelqu'un qui n'est capable de rien, qui n'est capable d'offrir aucune valeur sur le marché parce qu'il est né avec des aptitudes amoindries comparativement à un autre. Céline Dion est née avec une très belle voix, par exemple. Ce n'est pas juste comme moi qui ne suis pas né avec une très belle voix. Donc, il va y avoir des libéraux qui vont dire : «Ok, il faut corriger ces inégalités là, mais quand on corrige ces inégalités là, il ne faut pas que cette correction là vienne dire à la personne quoi faire, mais vienne plutôt lui permettre de faire ce qu'elle veut». Ça revient à dire que parmi les libéraux, tu vas voir différents libéraux, les néolibéraux qui vont dire : «à part la protection minimale qu'est un État policier, aucune autre intervention». Il n'y a pas de redistribution de richesse chez les néolibéraux. Eux ils vont se concentrer carrément sur la liberté réelle..., excusez-moi, la liberté formelle : «Tu as le droit de faire une chose». Alors que les libéraux modérés vont beaucoup se poser la question, pas uniquement «tu as le droit de faire quelque chose», mais encore faut-il que tu aies les moyens de pouvoir le faire.

Donc la définition libérale modérée de la liberté va être beaucoup plus une définition du pouvoir qu'une définition de la liberté comme telle. Il faut que t'aies, en plus du droit de manger des chips tous les jours si ça te tente, le droit d'en acheter ! Il faut au moins que tu aies accès à quelque chose. Sinon ta liberté c'est un leurre, ça ne veut rien dire. Il n'est pas libre la personne qui n'a pas de talent et qui naît dans un milieu défavorisé. Parce qu'il ne peut pas mettre en pratique sa conception du bien. Pour les libéraux modérés, oui l'État peut intervenir au niveau de l'économie pour redistribuer des richesses. Il va pouvoir intervenir pour venir pallier ce qu'on appelle «des lacunes au niveau des biens naturels» - t'es handicapé... tu n'es pas du tout intelligent, etc. On ne peut pas se le cacher, la loterie naturelle dote certaines personnes de talents, plus que d'autres. Et les gens qui sont doté de plus de talents que d'autres, de «façon non juste», deviennent plus performants et capables d'accéder à plus de richesses. Et l'État vient aussi pallier ce que l'on

appelle «les dotations sociales insuffisantes» : tu nais dans un pays du tiers-monde, tu nais dans une famille où de génération en génération l'État a assisté cette famille là, ... Donc cette personne là embarque dans un carcan, dans une tradition où les parents n'ont peut être pas les moyens de lui permettre d'aller faire les efforts nécessaires... c'est tout juste une question de défense, une question de loterie naturelle. Donc ces libéraux là vont nous dire : « Oui l'État peut faire une redistribution de richesse pour pouvoir pallier ces choses là». Un handicapé devrait pouvoir poursuivre sa conception particulière du bien et avoir les moyens de la même façon qu'une personne doté de talents extraordinaires.

Cette façon de voir les choses là fait en sorte que la position des libéraux modérés face à l'intervention de l'État est diamétralement opposée à celle des néolibéraux. Par contre, ce sur quoi ils se rejoignent, c'est sûr le principe de neutralité. Donc l'action, l'intervention ou la régulation que va effectuer l'État libéral modéré devrait venir permettre à l'ensemble de personnes de se doter de plus de liberté. La seule façon de justifier l'action de l'État, pour les libéraux modérés, c'est que cette action là doit favoriser l'ensemble des libertés.

La meilleure régulation qu'un État pourrait faire par exemple, c'est la redistribution des richesses directes, non pas de biens et de services, mais l'argent. Pour les libéraux modérés, que l'État prenne des sous aux riches pour les redonner aux pauvres, pas de problème. Lorsque l'État prend des sous aux riches et qu'il va donner un service en particulier, ça ce n'est pas bon. Il faut qu'il donne l'argent directement aux individus et les gens font bien ce qu'ils veulent avec cet argent-là. Regarder juste le système d'éducation par exemple. Dans le système d'éducation, on peut déterminer que pour pouvoir lire et écrire, une personne doit avoir accès à la formation. Il doit pouvoir suivre la formation si ça l'intéresse. Donc, le gouvernement, s'il se rend compte que des gens n'ont pas les moyens de suivre une formation académique, devrait leur donner les sous qui vont leur permettre d'aller aux études. Par contre, s'il leur donne ces sous là, il ne doit pas les forcer à y aller. Je ne sais pas si vous saisissez la nuance entre les deux.

Il y a trois façons de favoriser l'accès à l'éducation. Soit tu donnes les sous nécessaires aux personnes pour qu'elles puissent aller à l'école, soit tu ne donnes pas des sous mais tu donnes des tickets qui vont permettre à cette personne de les présenter à la maison d'enseignement de son choix, soit tu offres directement le service d'éducation. Si tu offres directement le service d'éducation, tu imposes à la collectivité le contenu de l'éducation. Donc tu imposes une conception particulière de la vie bonne – plus de français, moins de mathématique – plus de gymnastique, moins de philo, etc. «On n'enseigne pas de religion dans cette école là, alors que dans une autre on l'enseigne.» Le programme par exemple au niveau des écoles primaires au Québec est grossièrement homogène. Chaque commission scolaire peut adapter certains éléments, mais l'examen du ministère au secondaire par exemple, est un examen provincial. Donc, tout le monde doit avoir acquis ces connaissances-là. Alors que si tu donnes des tickets par exemple, tu n'imposes pas un programme et les personnes vont aller, vont choisir une école qui les intéresse. Donc, ils vont aller choisir une école qui a plus de religion si c'est un catholique, vont aller choisir une école où l'éducation physique est valorisée ou où c'est juste les sciences qui sont valorisées, etc. Avec son ticket, il va pouvoir aller choisir une école qui lui offre les services qui correspondent à ses besoins. Mais avec le ticket modérateur, on l'oblige quand même à l'utiliser dans une maison d'enseignement. Ce n'est pas pour acheter de la bière, ça. Par contre, si on donne aux gens directement de l'argent, c'est la mesure qui a le moins d'impact sur les

conceptions particulières de la vie bonne : « Donc, on te donne l'argent, maintenant tu as les moyens d'aller à l'école, à toi de savoir quoi faire de cet argent là».

Le concept de revenu de citoyenneté, par exemple, est le concept qui rejoint le plus une position libérale interventionniste. Où on dit : l'État n'offre plus de service, au lieu de financer les services... la santé, l'éducation... plus du tout, mais à tout citoyen on promet le «citizenship», concrètement parlant, 30.000,00 \$ par année. Donc, les taxes que l'on paie, finalement, au lieu de faire une offre de services qui a déjà une couleur, qui est déjà orientée en fonction d'une conception particulière de la vie bonne, alors on donne le sou, c'est le marché qui va le déterminer. On retourne toujours au marché.

INTERVIEWER : Tant qu'on y est, qu'est-ce que vous dites finalement du jeu des acteurs dans ce marché là. Parce que l'on sait qu'il y en a de très forts, de très faibles, qu'il y en a qui ont plus de pouvoir et d'autres de moins de pouvoir. Si l'État recule, ne risque-t-il pas de laisser faire une forme de loi de la jungle qui va jouer en faveur des plus forts, une forme de péché par omission, si l'on veut ?

RÉPONDANT : Prenons Bill Gates, par exemple, détenteur-propriétaire de Microsoft et parallèlement à ça un groupe d'intellectuels qui sont au pouvoir d'un État. Moi, je te dirais, à la limite, personnellement, j'aime mieux Bill Gates. Parce que Bill Gates, c'est quoi son intention ? C'est faire de l'argent. Tu es d'accord avec moi ! (Acquiescement affirmatif de l'interviewer) Je suis sûr et certain, il n'a pas d'autres idées, c'est son intérêt personnel qu'il cherche. Alors, Bill Gates, en voulant faire de l'argent, il va m'offrir ce que je veux. Il n'essayera pas de me dire, Michel, tu devrais être plus humain. Il n'essayera pas de me dire, Michel, tu ne devrais pas passer 8 heures par jour devant ton ordinateur, tu devrais faire de l'éducation physique. Il n'essayera pas de me dire, comme font certaines communautés - moi j'habite Outremont – on va t'offrir la bibliothèque gratuite mais le cinéma tu vas payer. Bill Gates, c'est mon argent qu'il veut. Alors que les intellectuels qui vont être au pouvoir, c'est mon âme qu'ils veulent. Et j'aime mieux me départir de mon argent que de me départir de mon libre arbitre.

Les libéraux, ce qu'ils vont dire là, c'est que l'État ne doit pas être là pour te dire comment agir, l'État ne devrait pas être là pour te dire que tu ne dois pas écouter Love Story. Ou tu dois écouter 60% de contenu francophone lorsque tu écoute la radio ! Ou tu dois aller travailler et mettre tes enfants à la garderie parce qu'on va te subventionner les services de garde. Tu ne peux pas rester à la maison et t'occuper de tes enfants. Parce que si tu restes à la maison pour t'occuper de tes enfants, tu n'auras pas droit aux subsides, au 5\$.

Donc, en faisant, par exemple, les garderies à 5\$, qu'est-ce que l'État dit ? L'État prend un paquet d'argent et met ça dans les garderies à 5\$. Si tu veux profiter de cet argent là, toi comme parent, tu dois mettre les enfants à la garderie. Ou, sinon, tu n'y a pas le droit. Alors que si l'État, au lieu de faire ça, prenait les sous et les remettaient directement aux parents, les parents auraient le choix de dire : « est-ce que je mets mon enfant à la garderie et je vais travailler, ou plutôt, je reste à la maison,...» Ils feraient ce qu'ils veulent !

Si l'on regarde, par exemple, la mission du ministère de l'éducation du Québec – écoute, ce que je dis c'est à peu près 2 ans... avec toute réserve de mémoire – c'était comme promouvoir, au

niveau artistique, le modèle québécois. C'est quoi le modèle québécois ? Hein ! Tu es ici depuis combien de temps, toi ? (Réponse interviewer : 3 ans) Trois ans ! Est-ce que tu es immigrant reçu ou t'es juste... (Réponse : Si, je suis déjà résident permanent maintenant) Parfait. C'est quoi pour toi le modèle québécois ? (Réponse interviewer : Difficile à dire). Difficile à dire, n'est-ce pas ? Moi je suis ici, puis je suis né ici, mais c'est difficile à dire pour moi également. Il n'y a pas un modèle québécois, il y a des québécois. Il n'y a pas un seul québécois qui conçoit la vie de la même façon que l'autre.

Alors quand je vois un ministère de la culture qui met comme mission « promouvoir le modèle québécois », c'est promouvoir une conception particulière du modèle québécois. Une conception peut-être de la majorité - parce qu'ils ont été élus aux élections, ce qui n'est pas si sûr que ça - peut-être. Ce n'est pas si sûr que ça ! Quand on vote actuellement... les gens ont voté pour un programme au parti libéral et quand je regarde le programme du parti libéral, je ne suis pas surpris des actions qu'il fait actuellement. Mais les gens ont voté pour ça... mais ils disent ... oui mais pour une partie du programme. Et quand on vote, des fois on va voter souvent de façon émotive. On va voter en fonction de...

Si demain matin tu réponds à un sondage d'un centre d'éducation physique, le centre d'éducation physique te demande si tu as l'intention de faire la gymnastique une fois par semaine pour te mettre en forme, il y a de bonnes chances que tu dises oui. Oui, il faut que tu le fasses, parce que tu voudrais bien. Mais alors là imagine que l'on te dise, ok, fine, parfait, alors tu vas voter pour ça. Je vais te rendre des services d'éducation physique gratuits, mais je vais te l'offrir en prenant,... est-ce que tu vas y aller deux fois par semaine, un mois, deux mois,... pas évident. Souvent quand on vote, on vote pour ce qu'on aimeraient de façon..., je dirais idéale, de façon émotive... – romantique même, je ne le dis pas ça de façon péjorative - mais on vote pour ce qu'on aimeraient. Mais dans la vraie vie, c'est autre chose. Un exemple que je peux te donner, lorsque j'habitais sur le plateau Mont-Royal, la chaîne de magasins Loblaws, tu connais ? (Acquiescement affirmatif) La chaîne voulait s'installer sur le plateau Mont-Royal. Les résidents du plateau Mont-Royal se sont levés en disant : «Non, non, non ! Sur l'autre bord, il y a la rue Laurier. Sur la rue Laurier on a un boucher, on a un fruitier, on a fromager, on a un pâtissier, on a un boulanger, ... et on veut garder notre vision romantique de c'est quoi faire nos courses: «Aller le soir, en revenant de travailler, voir ces choses là puis d'avoir une qualité supplémentaire.» Chose qui coûte beaucoup plus cher qu'un grand centre, au niveau économique comme tel. Alors, on a tous voté sur le plateau, on a tous signé la pétition, et Loblaws est allée ailleurs, n'est pas venue.

Pourtant si l'on regarde actuellement, les gens y vont beaucoup. Ils prennent leurs voitures et ils s'en vont au marché central, aux Club Price ! Dans les gestes, ils ne font pas ce qu'ils ont voté. Pourquoi ? Parce qu'en tant que tel, ils se rendent compte, au jour le jour, que... - avec mes trois enfants, moi personnellement, avec ma vie de fou - on arrive le soir de travailler tout toqué, qu'on n'a pas le temps d'aller faire toutes ces épiceries. Même si j'aimerais le faire. Je trouve beaucoup plus pratique, moi Michel Séguin, de le faire dans un coin unique. Sans dire que ça me coûte beaucoup moins, aussi !

Donc, l'idée sous-jacente à ça, dans le fond, c'est de dire que quand l'État intervient, il faut qu'il intervienne de façon neutre. Donc, toutes ses actions doivent être justifiées, c'est cela que

j'appelle la neutralité de justification, doivent être justifiées par des valeurs neutres. Donc, l'État, pour un libéral modéré, peut intervenir sur le marché, en autant que ce qui justifie son intervention soit l'augmentation globale de l'ensemble des libertés de l'individu. Donc, l'État peut décider de financer l'éducation, non pas parce qu'il trouve que l'éducation a une valeur intrinsèque supérieure à tout autre type de service, mais parce qu'il est convaincu que l'éducation va permettre aux individus d'être plus libres. L'État peut financer des services de santé, non pas parce qu'il trouve que les services de santé ont une valeur intrinsèque en soi - que c'est plus bon que la culture, que c'est plus bon que l'éducation, que c'est plus bon que ..., je ne sais pas, que le développement personnel - non! On va financer la santé parce qu'une personne, pour être libre, doit être en santé. Tout simplement. Toute intervention de l'État doit permettre, aux individus, d'avoir accès à leur liberté réelle. Toute intervention qui porte sur une conception particulière de la vie bonne est non neutre ! Par exemple, de donner des quotas à la télévision, de dire on va interdire la télé réalité, de dire on va dispenser de taxes les églises. Pourquoi les églises ne paient pas de taxes au Canada ? Parce qu'on considère que la religion est plus importante ou a une valeur fondamentale alors qu'il y a plein de personnes dans la collectivité qui sont des athées et qu'eux ne bénéficient pas des mêmes faveurs !

INTERVIEWER : Oui, je comprends, mais la question à laquelle je voudrais revenir c'est celle du rapport de force entre les acteurs. On sent qu'il y a des heurts, les autres acteurs sociaux (autres que les entreprises) manifestent leurs inquiétudes face à la puissance tentaculaire du capitalisme marchand.

RÉPONDANT : On ne fait pas confiance au marché. En général les communautariens souvent ne font pas confiance au marché. Moi, comme économiste, je fais extrêmement confiance au marché.

INTERVIEWER : Donc, si je comprends bien, l'État devrait se retirer, reste neutre, distant de toutes ces querelles.

RÉPONDANT : Non. L'État ne devrait pas rester neutre dans ce sens là. C'est-à-dire que l'État ne devrait pas intervenir sur le marché directement. C'est-à-dire que l'État devrait, à la limite, et là je vais prendre une position libérale modérée, l'État devrait permettre à toute personne d'être bien dotée d'un certain pouvoir d'achat. Mais il ne devrait pas dire au marché quoi faire. Ce qui veut dire en tant que tel que la plus grosse problématique, à mon sens - c'est personnel - euh... la plus grosse problématique du marché n'est pas le marché en tant que tel.

Il y a beaucoup plus le fait qu'il y a des personnes qui sont mal dotées pour affronter le marché. Il y a des lacunes actuellement. Au niveau des individus. Il y a des individus qui ont des lacunes au niveau des biens naturels, puis au niveau des biens sociaux. Biens naturels qui ne sont liés à aucun mérite, c'est le talent, c'est la santé. Tu nais dans une famille très pauvre, tu n'as pas de jambes, tu ne seras jamais coureur. Est-ce que c'est lié à ton mérite ? Bon, tu viens de quel pays, toi ? (Réponse interviewer : Du Burundi) C'est plus difficile pour un Burundais de pouvoir actuellement, de par la situation politique, sociale, économique,... de son pays, c'est plus difficile pour lui que pour quelqu'un qui naît à New York ! On se comprend-tu là-dessus ?

Donc, ça en tant que tel, c'est qu'il y a ce qu'on appelle des «différences arbitraires» entre les individus au plan de certains biens sociaux. Quand je parle de biens sociaux je parle de revenu parce que c'est la collectivité qui fait engendrer les revenus, je parle de liberté. La liberté c'est un bien social. Les différentes libertés, le droit de vote, le droit de parole, etc. etc. sont des biens sociaux. C'est la société qui les donne ou ne les donnent pas. Je crois qu'au Burundi vous êtes moins dotés en liberté qu'au Québec par exemple. Et si tu nais au Québec, à Hochelaga Maisonneuve, dans la petite patrie ou au centre sud, euh... tu es moins doté en biens sociaux pour pouvoir avoir les coudées franches sur le marché.

Donc, il y a un problème de dotation, autant en biens naturels qu'en biens sociaux, qui fait en sorte qu'il va y avoir des gens qui vont bien s'en tirer dans le marché et d'autres pas. Céline Dion s'en tire très bien dans le marché parce qu'elle est très bien dotée au niveau des talents, elle chante très bien. Elle n'est pas laide, bon on dira que... je sais ne pas..., mais elle a énormément des talents. Elle a aussi une dotation naturelle où elle a un goût de travail, je veux dire que c'est inné en elle. Elle est très docile, ça fait parti d'un caractère qui doit être inné en elle aussi. Donc, tous ces différents talents qu'elle a sont quelque part arbitraires. Ce n'est pas parce qu'elle le mérite qu'elle chante bien. Il est vrai qu'il y a une partie qu'elle mérite parce qu'elle a travaillé sa voix, mais au départ ça lui prenait, de façon innée, des cordes vocales. Moi je m'excuse, mais je ne serai jamais un lutteur sumo, si ce sont des lutteurs sumo qui sont en demande sur le marché. Alors..., ce n'est pas le marché comme tel, ce n'est pas les mécanismes du marché qui seront défaillants comme tel. Ça va être beaucoup plus que les personnes ne partent sur le marché avec les mêmes bases.

Imaginons une situation très arbitraire, si tu veux, très utopique où on fait table rase, demain matin et on donnerait, à tous et à toutes, une même dotation, au niveau des richesses. Tout le monde part avec 100,00\$ demain matin. Ça, c'est leur bien privé. C'est à eux. Partons aussi de l'hypothèse que tout le monde détient la même dotation en biens naturels. Tout le monde a des talents équivalents, qui ont la même valeur. Le marché va très bien fonctionner dans une situation pareille. Pourquoi ? Parce que demain matin, si toi tu décides de chanter en naissant dans la collectivité, toi tu décides de chanter et puis tu chantes... je veux dire la façon que tu vas avoir travaillé ta voix plus qu'un autre. Parce que tu as des talents initiaux équivalents mais tu décides, par ta volonté, de parfaire ta voix puis de construire un show et que tout le monde soit prêt à sacrifier le revenu d'un dollar. À la fin de l'exercice, tout le monde doit avoir été très heureux de t'entendre chanter, et toi tu vas te retrouver avec 199 dollars au bout de la ligne. Le marché va fonctionner sur cette base là.

INTERVIEWER : Sauf que, justement, le grand reproche fait à l'économie, à la loi du marché, c'est qu'elle est définie pour un contexte idéal alors que la réalité n'est pas du tout idéale.

RÉPONDANT : La réalité n'est pas là. Qu'est-ce qui manque dans notre réalité ? Il manque, dans le fond, une correction au niveau des dotations. Il y a deux choses qui manquent. La première chose, c'est une lacune au niveau des dotations initiales, la deuxième lacune n'est pas une lacune à mon sens au niveau du marché. C'est par contre une du capitalisme. Ça c'est mon sujet de thèse de doctorat !

Donc pour moi, la première lacune, dotations initiales inégales, arbitraires, qui viennent soit de la nature, soit d'une naissance dans un contexte socio-économique différent, ça c'est facile à régler. Qu'est-ce qu'on aura à faire ? A ce niveau là on peut pallier par une redistribution de richesses en argent liquide.

Qu'est-ce que je disais tantôt ? L'utilisation du pouvoir de coercition doit être réduite au minimum. Et lorsqu'on utilise le pouvoir de coercition, il faut l'utiliser en justifiant que ça va augmenter la liberté de tous et de chacun.

Le problème à mon sens, c'est le problème du capitalisme. C'est que pour moi, il n'y a pas que l'État qui détient le pouvoir de coercition. Généralement, les philosophes anglais, les philosophes libéraux, vont dire que l'État détient le monopole de la coercition. Moi, ce que je dis, c'est qu'il n'y a pas que l'État qui détient le pouvoir de coercition. Il y a d'autres types d'institutions qui peuvent détenir des pouvoirs de coercition. Et certaines entreprises détiennent des pouvoirs de coercition. Les entreprises, c'est une institution sociale. C'est quoi une institution sociale ? C'est des règlements, des règles de fonctionnement. L'État c'est une institution sociale, l'entreprise également. C'est quoi une entreprise ? Ce sont des individus qui coopèrent ensemble, ce sont des investisseurs, ce sont des travailleurs, ce sont des consommateurs, ce sont des fournisseurs, qui coopèrent au sein d'une institution qu'est la firme pour combler 4 besoins totalement différents. L'investisseur souhaite obtenir une rémunération sur ce qu'il détient, le travailleur c'est d'obtenir un salaire, le consommateur c'est d'obtenir un bien ou un service, et le fournisseur c'est d'obtenir un/des débouché(s) pour sa production. Donc, une entreprise est une institution sociale.

Et tout dépendant à qui appartient l'entreprise, l'entreprise peut avoir ce que j'appelle, moi, un pouvoir de coercition économique. Par exemple, si l'entreprise est détenue par les investisseurs, majoritairement par les investisseurs – prenons le cas de Bell Canada par exemple – ces investisseurs là..., bien sûr une grande majorité, probablement plusieurs consomment des produits de Bell Canada. Mais leur intérêt n'est pas là. Les prix de Bell Canada doubleraient que, même s'ils seraient pénalisés comme les autres consommateurs, les revenus que ça leur donnerait sur leurs capitaux viendraient combler amplement. Donc, leur principal intérêt, les propriétaires des entreprises capitalistes, c'est le bien-être des investisseurs.

Mais il y a d'autres types de firme qui existent actuellement sur le marché. Il y a par exemple les coopératives de travail. Ce qui différencie la coopérative de travail de l'entreprise capitaliste, c'est que les propriétaires n'auront pas le même intérêt. Elle appartient à qui ? Elle appartient aux travailleurs. Elle n'appartient pas aux investisseurs. Vers quoi va aller cette entreprise ? Elle va être là pour maximiser l'intérêt des travailleurs, de tous les travailleurs. Ce qui est important de bien saisir, c'est que le travailleur qui œuvre au sein d'une coopérative de travail détient les actions de l'entreprise et y travaille aussi. Sauf que son intérêt est beaucoup plus au niveau de son salaire qu'au niveau de la rémunération du capital qui rentre dedans. Je pourrais à la limite dire, moi j'en veux pas de rémunération sur mon capital, parce qu'en faisant ça j'ai beaucoup plus de salaire. Mais la coopérative de travail va autant utiliser les pouvoirs de coercition que la firme capitaliste traditionnelle. Pour la simple et bonne raison que la coopérative de travail va pouvoir fixer – lorsqu'elle évolue dans un environnement qui n'est pas de concurrence pure et parfaite – va pouvoir déterminer un niveau de production qui correspond au salaire. Je ne sais pas si tu sais ce que je veux dire.

Tu vas avoir des firmes qui vont appartenir aux consommateurs, des coopératives de consommation par exemple. Et puis tu vas avoir des firmes qui vont appartenir aux fournisseurs. Les coopératives agricoles par exemples. Moi, ce que je dis, c'est que l'entreprise qui est détenue, soit par les travailleurs, soit par les investisseurs, soit par les producteurs, est une entreprise qui peut avoir tendance à utiliser son pouvoir de coercition pour favoriser un de ces trois-là. L'entreprise capitaliste traditionnelle pourrait produire beaucoup plus de biens à moindres coûts. Mais elle va réduire sa production, elle a le choix de le faire, c'est volontaire, elle va réduire sa production pour augmenter les prix jusqu'au point où son revenu marginal est égal à son coût marginal. Alors qu'elle pourrait très bien augmenter sa production et ne pas faire faillite. On ne peut pas lui demander de produire un bien et de le vendre en deçà du coût d'acquisition. Sa faillite interviendrait nécessairement dans je ne sais pas combien d'années, mais ce serait sûrement la banqueroute. Par contre, entre le point où elle fixe sa production (qui est le niveau où le coût marginal est égal au revenu marginal) et le point où le revenu moyen égale les coûts moyens, il y a une marge. Et c'est volontairement qu'elle fixe sa production plus bas. Alors qu'est-ce qu'elle fait ? Elle impose à la collectivité un niveau de production, un prix, en tant que tel, pour favoriser, non pas la liberté de tous, mais pour favoriser l'intérêt de ses propriétaires. Elle décide volontairement de fixer à ce niveau là sa production.

Et ce qui est pire, c'est que la coopérative de travail, qu'on a l'impression qu'elle est « plus jolie » que l'entreprise capitaliste traditionnelle, va utiliser encore plus son pouvoir de coercition que l'entreprise capitaliste traditionnel. Elle va avoir avantage à produire encore moins et pour plus cher qu'un capitaliste parce que son intérêt va être là. Je ne peux faire la démonstration du point de vue économique là, mais c'est ça.

La coopérative de consommation a beaucoup plus tendance à atteindre le point où le coût moyen est égal au revenu moyen. Donc à ne pas utiliser son pouvoir de coercition, parce que ses membres vont l'amener vers là. Donc, cette entreprise là peut très bien fonctionner dans un marché libre sans faire trop de profit, sans utiliser son pouvoir de coercition. Dans le fond là, si je peux résumer de façon assez simple, dès que tu te limite au profit économique à long terme, pas à court terme, tu ne fais pas usage de pouvoir de coercition. Par contre, toute vente au-delà de ce profit là limite la production de l'entreprise pour favoriser la conception particulière de qui ? Pas de l'ensemble de la collectivité, mais des investisseurs, des travailleurs ou des producteurs. Alors que la coopérative de consommation va avoir tendance à tendre naturellement, spontanément, sans aucune intervention de l'État vers un prix, puis vers une production maximale où son prix qu'elle va mettre sur le marché équivaut à son coût de renonciation. Lorsqu'elle fait ça, l'entreprise coopérative, elle n'utilise pas son pouvoir de coercition.

Ça veut dire quoi tout ça ? Ça veut dire tout simplement que, le problème, à mon sens, n'est pas le marché. Le problème est de deux ordres. D'un côté, il est de l'ordre des dotations initiales insuffisantes ou inégales qui pourraient bien être corrigées par le revenu de citoyenneté ou à la limite par une redistribution de richesses. Et le deuxième problème est d'ordre institutionnel. Donc l'institution que je nomme la firme capitaliste n'est pas une firme qui respecte le principe de neutralité parce qu'elle utilise son pouvoir de coercition. Mais les coopératives de consommation détiennent, comme institutions, le potentiel de fonctionner sur le marché sans utiliser le pouvoir de coercition.

Néanmoins, dans la réalité de nos jours, les firmes coopératives de consommation utilisent également leur pouvoir de coercition. Et pourquoi elles l'utilisent ? Elle l'utilise beaucoup pour favoriser une conception particulière de la vie bonne. Pour vous donner un exemple, vous pouvez avoir une coopérative de consommation comme un magasin général où on va mettre le brocoli en avant, sur les tablettes, et puis les pizzas pochettes on va les cacher. On va vendre plus cher les pizzas pochettes, on va faire le profit sur les pizzas pochettes et avec ce profit là on va financer le brocoli. En faisant ça, elles restreignent, elles utilisent leur pouvoir de coercition pour favoriser une conception particulière de la vie bonne. Si la coopérative de consommation restait neutre, elle pourrait informer les personnes et leur dire : «nous, on pense que le brocoli est meilleur que la pizza pochette», mais elle ne devrait pas influencer. Elle pourrait dire «nous on trouve que tel produit est mieux que d'autres, parce qu'on a fait des recherches, on a des experts là-dedans. Tout ce que l'on vous dit de faire, c'est de faire ce que bon vous semble».

Moi, je ne suis pas contre la régulation de l'État comme tel. Je n'aime pas le mot régulation. Parce que quand tu régules, tu imposes immédiatement une conception particulière de la vie bonne. Réguler ça veut dire : «je vous donne ma conception de c'est quoi la société idéale et je vais m'arranger pour que le marché me la produise. C'est ça la régulation. Je vais faire des règles du jeu, que je vais imposer par la force parce que je suis l'État : j'ai la police puis j'ai l'armée, tout ça. Et je vais vous imposer ça parce que moi je considère qu'on devrait tous aller à l'école pendant que l'on est enfant, on devrait tous manger du brocoli, on ne devrait pas étudier le catéchisme à l'école, on devrait pouvoir aller travailler et envoyer nos enfants à la garderie et, même pire que ça, on va s'occuper de vos vieux. On va s'occuper de vos personnes âgées, on vous enlève cette responsabilité là, on va vous assurer que vous serez tous seuls dans vos maisons, on va prendre en charge certaines de vos responsabilités. Mais pour vous aider dans vos responsabilités, c'est très différent en vous donnant des sous qu'en vous donnant une offre de service. Dès que je te donne une offre de service, dès que je te donne un bien, dès que j'interviens sur le marché en taxant les entreprises qui vendent des cigarettes parce que je considère que les cigarettes c'est pas bon pour la santé, si je prend cet argent là et je finance le sport, j'interviens sur les conceptions de la vie bonne.

INTERVIEWER : O.K. Merci Monsieur Séguin. Peut-être pour conclure, je voudrais savoir si vous avez des auteurs, des documents, des références que vous pourriez nous recommander ?

RÉPONDANT : Au niveau des auteurs, il y en a plusieurs mais... je pourrai nommer John Rawls, avec la théorie de la justice. La théorie de la justice, c'est le classique actuellement. Beaucoup de philosophes politiques vont se référer à lui, soit pour épouser ses thèses, soit pour se distancer de lui. Bien sûr, il y a Hayek qui est également un incontournable. Pour des positions plus néolibérales, tu vas avoir Robert Nozick, tu vas avoir Hayek (je te l'ai déjà dit, hein !) ; pour des positions plus modérées, tu vas avoir Bruce Ackermann et Ronald DWORKIN (surtout sur le principe de neutralité) qui sont aussi des incontournables à mon sens, etc. Je pourrais t'envoyer une longue bibliographie, si tu le veux. O.K.

INTERVIEWER : Merci beaucoup, Monsieur Séguin. Je vais maintenant vous laisser vaquer à vos activités.

RÉPONDANT : C'était avec plaisir. À plus.

9. Jules Duchastel

Ph.D. en Sociologie

Monsieur Jules Duchastel, professeur au Département de Sociologie de l'UQAM, dirige la Chaire de Recherche du Canada en Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie. La chaire s'intéresse à la mondialisation avec comme toile de fond les transformations de la régulation politique qui s'expriment, notamment, par une modification des formes de la démocratie et de la citoyenneté. Depuis près de 25 ans, Monsieur Duchastel s'intéresse à la transformation politique des formes de l'État démocratique. Et c'est dans ce contexte qu'il aborde la question de la régulation politique du point de vue des modalités d'articulation de la sphère privée et de la sphère publique.

Dans ses recherches, le professeur Jules Duchastel recourt constamment à l'analyse du discours politique comme approche méthodologique. Une veille systématique lui a permis de produire un ensemble d'ouvrages sur des modes de gouverne en cours au Canada ou dans le monde, dont, par exemple, « La société libérale duplessiste », une analyse du régime Duplessis à propos duquel il a tenté de montrer, à l'encontre de l'historiographie répandue, qu'il s'agissait bien d'un régime moderne de forme libérale.

Actuellement, il s'interroge sur le comment du passage d'un modèle de gouvernement à un modèle de gouvernance, ce qui implique deux grandes transformations : la transformation du paradigme démocratique avec une remise en cause généralisée des formes de la représentation, à la fois en provenance du secteur privé que de la société civile ; d'autre part, la transformation de la citoyenneté elle-même qui se produit dans un double contexte (un mouvement de désinstitutionnalisation nationale, d'un côté, et un mouvement de réinstitutionnalisation au niveau international ou trans-national, de l'autre). « Quand on parle de gouvernance et puis de coopération entre les parties prenantes, on est en train de parler d'une drôle de forme de citoyenneté. Ce ne sont plus des citoyens qui sont liés dans une nation, dans un territoire, unis par des liens communautaires, des liens de proximité. Ce sont des groupes d'intérêt qui ont « des stakes » (stakeholders), « détenteurs d'intérêts », qui parfois transcendent toute territorialité. De nos jours, une analyse sérieuse de la situation environnante implique nécessairement une observation menée dans un « espace-monde » et non sur un territoire unique, aussi grand soit-il.

INTERVIEWER : Dans le cadre de sa série annuelle (2003-2004) de séminaires sur le thème de la régulation, la Chaire de Responsabilité Sociale et Développement Durable m'a mandaté pour échanger avec des professeurs de l'Université du Québec à Montréal qui s'intéressent de façon particulière à cette question. S'exprimant sous plusieurs formes et pouvant être comprise sous diverses perspectives, la Chaire souhaite obtenir des points de vue multidisciplinaires sur le concept de régulation sociale, et notamment les avis des spécialistes qui travaillent sur la question. C'est pour cette raison que je vous ai adressé la correspondance de demande d'entrevue à laquelle vous avez gentiment réservé une réponse favorable.

L'entrevue devrait durer autour de 20 minutes. Elle est libre, il n'y a ni questionnaire ni guide d'entrevue particulier, nous sollicitons votre compréhension de la question, votre approche méthodologique et vos sources d'information qui puissent nous être utiles (auteurs, documents, expérience, analyses, autres références, etc.)

RÉPONDANT : A l'origine, au moment de la demande de Chaire, j'avais un autre titre de travail « Mondialisation, démocratie et nouvelles régulations politiques ». Évidemment on a transformé ce titre, au moment de l'obtention de la Chaire retenue, parce que le titre était un peu rébarbatif pour le public. Qu'est-ce que ça veut dire nouvelles régulations politiques ? Ce n'est pas quelque chose qui se comprend aisément, c'est un peu savant. Donc, on a essayé plutôt d'identifier les thèmes qui étaient derrières nos préoccupations. Il y a trois objets : *la mondialisation* avec comme toile de fond toutes ces transformations de la régulation politique aujourd'hui et deux thèmes particuliers qui nous intéressent, à savoir *la transformation des formes démocratiques* et *la transformation de la citoyenneté* dans ce contexte là. Moi, j'ai toujours travaillé sur l'idée des transformations de la forme de l'État. J'y ai travaillé depuis 25 ans, beaucoup avec mon collègue Gilles Bourque sur la question de la transformation du politique et, en particulier, de ce qu'on appelle nous, les formes de l'État ou, si l'on veut, les formes de l'État démocratique qui se sont succédées depuis le début des temps modernes jusqu'à aujourd'hui. On a suggéré une certaine typologie des formes de l'État qui est assez connue maintenant, mais enfin, je vais juste indiquer ce qu'elle est. Il y a d'abord l'État libéral dans sa forme classique jusqu'à la fin du XIX^e siècle et dans sa forme réformée de 1900 à 1930 qui correspond un peu à la naissance des politiques providentialistes mais qui se situe encore à l'intérieur du carcan libéral. Donc, deux étapes dans la forme libérale. De toute façon, on n'a parlé de la forme providentialiste que dans l'après-guerre, avec le fordisme, les politiques keynésiennes, la création de politiques sociales universalistes, etc. Et puis on s'est intéressé, depuis déjà le début des années 90, à ce que tout le monde convient d'appeler maintenant l'État néolibéral, qu'on a été les premiers, ici en tout cas, à désigner sous ce terme. Et même à l'époque, je crois, on nous regardait avec beaucoup de suspicion. Maintenant tout le monde en parle, et puisque tout le monde en parle, nous, on commence à en douter. En d'autres mots, est-ce que la question de la forme de l'État néolibéral suffit à épuiser la description des sociétés contemporaines dans le contexte de la mondialisation ?

Quoiqu'il en soit, c'est cette idée de formes particulières, ces formes de l'État, qui nous a intéressés, ce sont les modalités d'articulation de la sphère privée et de la sphère publique qui nous préoccupent. C'est l'ensemble des schémas institutionnels de la société, et de façon plus empirique, ce sont les diverses modalités d'intervention de l'État. La place que l'État a dans la régulation sociale ou, d'une manière très générale, la régulation politique, économique ou culturelle. Et donc, deuxième point, nous avons étudié cette question sur la base d'une approche très particulière, celle de l'analyse du discours, et nécessairement partielle puisqu'on n'a pas la prétention, empiriquement, de couvrir toutes les facettes du problème. On a toujours travaillé à partir du discours politique. Sur la base de l'hypothèse que le discours politique est structurant, régulateur, nous considérons qu'il est un intrant important dans le processus d'institutionnalisation. Disons que l'institutionnalisation moderne s'est faite à l'aide d'un discours profane, donc un discours qui se déploie dans un espace de discussion qui le distingue des discours religieux s'appuyant sur une transcendance divine. Le discours moderne est un discours réflexif, rationnel, orienté vers l'action. Voilà pourquoi il nous a toujours semblé utile de saisir le processus d'institutionnalisation à partir du discours politique.

À partir de ça on a essayé de voir justement comment effectivement on pourrait repérer les modalités de la régulation à travers le discours politique. On a d'abord travaillé une dizaine d'années sur le régime duplessiste, on a publié deux livres dont l'un, le dernier, s'intitule « *La*

société libérale duplessiste», ce qui est une certaine façon provocatrice de parler du régime Duplessis. En fait, on s'est attaqué à l'historiographie traditionnelle qui définit une forme d'opposition entre l'avant 1960 (« tradition ») et l'après 1960 (« modernité »). Nous avons soutenu qu'on s'est trompé de chronologie. En fait, on n'est pas dans les temps traditionnels avant 60 et dans les temps modernes après 60. On est simplement, d'abord dans l'avant réforme du parti libéral et puis dans l'après réforme du parti libéral. La révolution tranquille, c'est finalement l'adoption au Québec de l'État providence, donc de cette nouvelle forme d'organisation sociale. Et donc, avant 60, on est dans le modèle purement libéral, au sens de la régulation libérale et non pas au sens du libéralisme politique comme dans l'usage qu'on en fait aujourd'hui. Libéral au sens de l'investissement minimal de la part de l'État, le fait de confier aux institutions de la sphère privée l'essentiel de l'espace de régulation.

On a montré stratégiquement que le discours politique mettait en œuvre les catégories rhétoriques et sémantiques du libéralisme et non pas de la tradition. Cette espèce d'image d'Épinal de la Révolution tranquille, tout le monde retient ça. Faites un sondage à l'université, 90% des étudiants diront : « Mon Dieu, le Québec se comprend... avant c'était la tradition, -la charrette à bœuf-, et puis après 1960, c'est l'émancipation ». Ça, c'est l'idéologie libérale, au sens du parti libéral. C'est l'idéologie de la Révolution tranquille. C'est-à-dire qu'on a construit cette révolution sur la base d'une opposition campagne-ville, ruralité-urbanité, bon, etc. Nous disons : avant 1960, on est dans des institutions modernes, proprement modernes, celles du capital et de la démocratie. Le capitalisme s'est considérablement développé au 19^e siècle et au 20^e siècle. Ça a touché l'ensemble, évidemment c'était les anglophones qui étaient dominants, mais ça a touché l'ensemble des cadres de la société. Il y avait une urbanisation certaine et toutes les dimensions de la modernité sont là pour dénier la thèse d'une société attardée. Malgré tout, il y a des gens qui continuent à entretenir ce mythe là.

Cette étude du duplessisme nous a permis de mettre au point notre méthode d'analyse et ainsi on a continué de travailler sur d'autres chantiers, comme, par exemple, le discours constitutionnel canadien des années 40 jusqu'aux années 92. Nous y avons observé les transformations de la société libérale vers la société providentialiste à travers la façon de désigner les identités au Canada ; puis le passage de la société providentialiste vers une société néolibérale avec sa nouvelle logique. Ce que nous avons appelé le discours néolibéral, c'est le discours de transition qui commence à être observable depuis le début des années 80 dans l'ensemble des pays, tel qu'il est approprié par l'ensemble des politiciens et qui remet en question la capacité de l'État d'intervenir dans un contexte qui est en voie de mondialisation. C'était assez difficile en ce moment là d'en comprendre la dynamique.

C'est pourquoi nous avons amorcé une série d'études dans les années 1990 sur les grandes organisations internationales avec l'hypothèse que, dans le fond, il y a une communauté épistémique que d'experts qui produit une révolution idéologique, néolibérale, qu'ils ont essaimé dans l'ensemble des pays du monde. Avec les leviers qu'ils possédaient dans les institutions de Bretton Woods, ils ont réussi à imposer leur agenda. Le consensus de Washington a produit une situation d'érosion des souverainetés nationales. À partir de là, on a poursuivi nos recherches au niveau des groupes de la société civile, des mouvements sociopolitiques, des organisations non gouvernementales qui oeuvrent dans un espace délibératif mondialisé. Ce qu'on recherche, toujours à travers l'observation du discours, ce sont les transformations de la régulation.

Évidemment, aujourd’hui, notre grande préoccupation, c’est de comprendre comment on passe d’un modèle de gouvernement à un modèle de gouvernance, ce qui implique deux transformations profondes. La transformation des formes démocratiques, la critique généralisée de la représentation démocratique - à la fois par le secteur privé et par la société civile – d’une part et, d’autre part, la transformation de la citoyenneté elle-même qui se fait en un double mouvement (à la fois on veut répandre les droits universels mais en même temps on particularise les droits, les identités). Ceci se fait dans un contexte qui est quelque peu indéterminé. Les États sont encore le lieu d’exercice principal de cette régulation. Ils sont les acteurs des relations internationales, mais la théorie ou la pratique des relations internationales est complètement perturbée, on est rendu dans un nouveau système trans-nationalisé. Les grandes organisations se sont accaparées énormément du pouvoir de régulation. Il y a également des lieux parallèles de régulation dans nos sociétés, ne fut-ce que dans les lieux de démocratie locale, qui ont décentré la façon de réguler les sociétés.

C'est ça notre chantier. Nous sommes en train d'observer, d'une part le processus de désinstitutionnalisation (les institutions modernes sont encore opérantes, mais les concepts qui les sous-tendent sont de plus en plus revisités), d'autre part, le processus de réinstitutionnalisation. Regarder comment, au niveau international ou transnational, il y a des mécanismes de réinstitutionnalisation. Quand on parle de la gouvernance et puis de la coopération entre les parties prenantes, en anglais les *stakeholders*, on est en train de parler d'une drôle de sorte de citoyenneté. Ce ne sont plus des citoyens qui sont liés dans une nation, dans un territoire, par des liens communautaires, des liens de proximité, ce sont des groupes d'intérêt qui ont «des stakes», «détenteurs d'intérêts», qui vont aller négocier dans un autre espace démocratique dont les principes de légitimité, de représentation et de participation sont complètement transformés.

Ces nouvelles formes de pratiques démocratiques sont certes critiquables, mais en même temps je suis obligé de dire : «au moins il y a un progrès par rapport au moment où le programme néolibéral s'est imposé de manière homogène à partir du début des années 70 jusqu'à fin des années 95. Dans le fond, c'était une véritable machine, un rouleau compresseur qui était en train d'imposer une logique de marché sans aucune contrepartie». La mobilisation d'une société civile alter mondialiste fait en sorte qu'il y ait une re-politisation de l'espace mondial, quoique ça se passe dans une forme d'inégalité, d'asymétrie énorme. Mais l'espace de régulation s'est complexifié. On ne peut plus penser les transformations de la régulation politique dans un seul pays, sans penser à son inscription mondiale. Ce serait actuellement impensable.

Mais la question est très difficile parce qu'il y a trois postures face aux changements actuels. Il y a une première posture carrément traditionaliste qui dit : « il existe des États Nations qui sont encore les maîtres d'œuvre du système international ». La deuxième lecture dit : « il y a une transformation du système, une transformation des légitimités et des concepts pour rendre compte des nouveaux systèmes de légitimité ». Je ne peux plus observer, je ne peux plus comprendre le monde si j'observe juste les États Nations, il faut que je me mette au niveau de l'espace-monde. Mais, pour autant, je ne peux laisser tomber tous les concepts du politique, parce que si je le fais, je tombe dans la troisième position qui serait une position post-moderne. Une position post-moderne où on aurait la conviction d'être dans une société qui s'est complètement

désinstitutionnalisée, la fin de l'histoire, la fin des idéologies, la fin du politique, la fin de toutes les catégories constitutantes du modèle ancien. Il y a ces trois postures et moi je me situe entre les deux dernières, je pense que des choses ont changé, qu'on est dans une phase intermédiaire. Pour comprendre l'évolution du monde, il faut qu'on soit capable d'utiliser de nouveaux concepts, qu'on soit capable d'agir en redéfinissant les catégories de pensée qui ont été développées par la sociologie politique moderne sans sacrifier leur valeur heuristique.

INTERVIEWER : Alors, comment vous y prenez-vous sur le plan méthodologique ?

RÉPONDANT : La plupart du temps, on a travaillé à partir de l'analyse du discours des acteurs sur une longue période comme, par exemple, celui des organisations internationales pour montrer comment ce travail d'essaimage idéologique de la pensée néolibérale par des experts économistes s'est effectué. On fait la même chose avec les mouvements sociaux pour voir comment ils se représentent leurs actions, qui ils sont, comment ils envisagent le système mondial. Et puis maintenant on prépare un projet sur les mécanismes de participation de la société civile au travail des organisations. Ces mécanismes essayent de mettre en œuvre des modèles de gouvernance tripartites ou quadripartites regroupant les États et les grandes organisations internationales en tant qu'organisations politiques, le secteur économique et la société civile. On a l'intention de développer des stratégies d'entrevue auprès des acteurs impliqués. Voilà !

INTERVIEWER : OK. Je ne sais pas si vous avez une nouvelle idée, un mot de la fin, sinon je crois que ça va.

RÉPONDANT : En tout cas, selon le format que vous m'avez soumis, je pense qu'on en a fait le tour. Sinon, avec des collègues, il y a toujours moyen de pousser la réflexion plus loin sur un aspect particulier au cours d'un débat, d'un échange.

INTERVIEWER : Merci beaucoup. C'est un questionnement très intéressant qui mérite sincèrement un débat plus approfondi. Sûrement que des collègues qui liront l'entrevue et vos travaux sur le sujet ne manqueront pas de vous contacter. Au revoir.

Bibliographie sélective

- Ackerman, Bruce. 1980. *Social Justice and the Liberal State*. New Haven: Yale University Press.
- Aglietta, Michel. 1976. *Régulation et crise du capitalisme*. Paris : Calmann-Lévy.
- Arnaud, André-Jean. 1988. « Régulation» et «Régulation sociale», dans *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, CNRS, Librairie générale de droit. Bruxelles : Éditions E. Story-Scienta, pp.364-350.
- Bernard, Claude. 1885. *Leçons sur les phénomènes de la vie communs aux animaux et aux végétaux...* Paris : J. Vrin, 1966 (réimpression).
- Crozier, Michel et Erhard Friedberg, 1981. *L'acteur et le système*. Paris : Éditions du Seuil.
- David, Ricardo. 1817. *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*. Collection des principaux économistes, Tome 13 ; Œuvre complète de David Ricardo, Volume 1.
- Descartes, René. 1668. *Discours de la méthode*. Paris : Éditions Au lion d'Or.
- DiMaggio, Paul et Walter Powell. 1991. *The New Institutionalism in Organizational Analysis*. Chicago: University of Chicago Press.
- Durkheim, Émile. 1858-1917. *Fonctions sociales et institutions*. Paris : Éditions de Minuit, 1975.
- Friedman, Milton. 1962. *Capitalisme et liberté*. Paris : Éditions Robert Laffont.
- Giddens, Anthony. 1984. *The constitution of society: outline of the theory of structuration*. Berkeley: University of California Press.
- Habermas, Jürgen. (1976). *Connaissance et intérêt*. Paris : Gallimard.
- Hayek, Friedrich Von. 1980. *Droit, législation et liberté*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Keynes, John Maynard. 1926. *The End of Laissez-faire*. Essai traduit de l'anglais par Frédéric Cotton. Montréal : Comeau & Nadeau, 1999.
- Lipietz, Alain. 1983, c1977. *Le capital et son espace*. Paris : François Maspero
- Marshall, Alfred. 1890. *Principes d'économie politique*. Traduction Française, 1906. Livre V.
- Marx, Karl. 1867. *Le Capital : Critique de l'économie politique*. Paris : Éditions sociales, 1969 (traduction française de Joseph Roy).
- Max Weber, 1968, c1947. *The theory of social and economic organization*. Glencoe, Ill.: Free Press.
- Parsons, Talcott. 1973. *Le système des sociétés modernes*. Paris : Éditions Bordas.
- Rawls, John. 1999. *A theory of Justice*. Cambridge, Massachusetts: Belknap Press.
- Stieglitz, Joseph. 2002. *La grande désillusion*. Paris : Fayard.
- Stieglitz, Joseph. 2003. *Quand le capitalisme perd la tête*. Paris : Fayard.
- Saucier, Carol, 2002. *Entre l'enthousiasme et l'inquiétude*, Montréal : CRISES (Working Paper)

Smith, Adam. 1776. *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Livre IV.
Traduction française de Germain Garnier, 1881.

Touraine, Alain. 1984. *Le retour de l'acteur*. Paris: Fayard.

W. Richard Scott. 1995. *Contemporary Institutional Theory*. Thousand Oaks: Sages.

**CHAIRE de responsabilité
sociale et de
développement durable**
ESG UQÀM

École des sciences de la gestion | Université du Québec à Montréal
Case postale 6192 | Succursale Centre-Ville | Montréal (Québec) | H3C 4R2
Téléphone : 514.987.3000 #6972 | Télécopieur : 514.987.3372

Adresse civique : Pavillon des sciences de la gestion | local R-2885
315, rue Sainte-Catherine Est | Montréal (Québec) | H2X 3X2

Courriel : crsdd@uqam.ca | Site web : www.crsdd.uqam.ca

ISBN 2-923324-22-6
Dépôt Légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005